

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La Région
Grand Est

Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire

*Observation des Déchets issus de
Chantiers du Bâtiment et des
Travaux Publics*

Rapport d'observation 2020

Version du 27 octobre 2022

Table des matières

Préambule	9
1. Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes 2020	10
1.1. <i>Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Installations »</i>	<i>10</i>
1.1.1. Méthodologie d'enquête	10
1.1.2. Retours des enquêtes	14
1.1.3. Compléments d'informations via les données GEREP	17
1.2. <i>Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Entreprise de TP »</i>	<i>17</i>
1.2.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)	17
1.2.2. Méthodologie d'enquête	18
1.2.3. Retours des enquêtes	20
1.3. <i>Méthodologie et bilan des retours de l'enquête à « Entreprises de Bâtiment » (y compris démolition de bâtiments)</i>	<i>21</i>
1.3.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)	21
1.3.2. Méthodologie d'enquête	22
1.3.3. Retours des enquêtes	25
1.4. <i>Analyse des méthodologies d'enquête et pistes d'amélioration</i>	<i>27</i>
2. Production des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020	29
2.1. <i>Evaluation de la production de matériaux et déchets issus des chantiers de TP en Région Grand Est</i>	<i>29</i>
2.1.1. Evaluation à partir des résultats de l'enquête TP 2020	29
2.1.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2019)	34
2.1.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les entreprises de TP en Région Grand Est en 2020 et données retenues	35
2.2. <i>Evaluation de la production de matériaux et déchets issus du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est</i>	<i>36</i>
2.2.1. Extrapolation à partir des résultats de l'enquête Bâtiment (y compris démolition)	36
2.2.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2019)	40
2.2.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les chantiers du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est en 2020 et données retenues	41
2.3. <i>Bilan de la production des déchets du BTP</i>	<i>41</i>
2.4. <i>Recours à des ressources secondaires pour les activités du TP</i>	<i>45</i>
2.5. <i>Synthèse des réponses des entreprises de Bâtiment et de TP, aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGEC, et les freins identifiés au tri à la source</i>	<i>47</i>
2.5.1. Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGEC	47
2.5.2. Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins au tri à la source des déchets	48
2.5.3. Synthèse des réponses concernant la zone de collecte des déchets	51
3. Traitement des matériaux et déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020	53
3.1. <i>Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est</i>	<i>53</i>

3.1.1.	Méthodologie de recensement des installations.....	53
3.1.2.	Classification et cartographie des installations.....	54
3.2.	<i>Recensement des plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Région Grand-Est.....</i>	65
3.3.	<i>Bilan du contenu des différentes enquêtes.....</i>	68
3.3.1.	Quantités de déchets accueillis et traités par les installations de la Région Grand Est	68
3.2.1	Focus sur les échanges transfrontaliers de déchets (entre Régions / entre Pays)	104
3.4.	<i>Synthèse des réponses des installations aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGEC, la future « REP Bâtiment » les freins et leviers à une meilleure valorisation des déchets du BTP et la zone de chalandise des déchets entrants sur les installations.....</i>	109
3.4.1	Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGEC.....	109
3.4.2	Synthèse des réponses concernant la connaissance de la future REP « Bâtiment »	110
3.4.3	Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins et les leviers à une meilleure valorisation des déchets du BTP.....	111
3.4.4	Synthèse des réponses des installations concernant la zone de chalandise des déchets entrants sur les installations.....	113
4	Synoptique des déchets inertes et non dangereux (non inertes) du BTP produits et/ou traités sur le territoire de la Région Grand Est	114
5	Indicateurs de suivi du SRADET	116
6	Annexe : Liste des installations.....	123
6.1	<i>Déchèteries professionnelles privées, installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP et installations de transformation spécifiques</i>	123
6.2	<i>Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation</i>	129
6.3	<i>Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres).....</i>	131
6.4	<i>Centrales d'enrobage</i>	137
6.5	<i>Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état.....</i>	140
6.6	<i>Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)</i>	145
6.7	<i>Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).....</i>	149
6.8	<i>Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).....</i>	150
6.9	<i>Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP.....</i>	150
6.10	<i>Synthèse des installations supprimées du champ d'enquête</i>	151

Liste des figures

Figure 1 : Evolution du taux de retour de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP	14
Figure 2 : Comparaison de l'évolution des taux de retour des enquêtes à destination des installations de gestion de déchets du BTP 2018, 2019 et 2020.....	15
Figure 3 : Bilan des réceptions par type de réception	16
Figure 4 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP, et comparaison avec l'évolution des taux de retour aux enquêtes 2018 et 2019	20
Figure 5 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2020 à destination des entreprises de Bâtiment (hors démolition de bâtiments), et comparaison avec l'évolution des taux de retour aux enquêtes 2018 et 2019	25
Figure 6 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2020 à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et comparaison avec l'évolution des taux de retour aux enquêtes 2018 et 2019.....	26
Figure 7 : Répartition entre les différentes typologies déchets inertes produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées	31
Figure 8 : Répartition entre les différentes typologies de matériaux inertes issus des TP réemployés en 2020 en Région Grand Est, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées.....	32
Figure 9 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées.....	33
Figure 10 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées.....	34
Figure 11 : Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via l'enquête à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées.....	37
Figure 12 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées.....	38
Figure 13 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et extrapolées	39
Figure 14 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées	39
Figure 15: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020.....	42
Figure 16: Tonnage de déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020	43
Figure 17: Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est, par département	44
Figure 18 :Proportion de maîtres d'ouvrage favorables à l'utilisation sur leurs chantiers, de graves recyclées, et d'autres matériaux alternatifs aux matériaux neufs, d'après l'enquête menée à destination des entreprises de TP en 2020.....	46
Figure 19 :Obstacles / freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur chantier vis-à-vis des clients / maîtres d'œuvre, identifiés par les entreprises de TP ayant répondu à l'enquête	47
Figure 20: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et des entreprises de TP, concernant la connaissance de la Loi « AGECE »	48
Figure 21: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et de TP, concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGECE ».....	48
Figure 22: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment (hors démolition), concernant les freins au tri à la source sur chantier	49

Figure 23: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de TP, concernant les freins au tri à la source sur chantier	50
Figure 24: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de bâtiment (hors démolition), concernant la zone de collecte de leurs déchets inertes, non dangereux et dangereux.....	51
Figure 25: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de TP, concernant la zone de collecte de leurs déchets inertes, non dangereux et dangereux	52
Figure 26 : Carte des installations ayant une activité de gestion des déchets du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	56
Figure 27 : Carte des déchèteries professionnelles privées identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	57
Figure 28 : Installations de tri de DND avec ou sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	58
Figure 29 : Carte des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	59
Figure 30 : Carte des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	60
Figure 31 : Carte des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	61
Figure 32 : Carte des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est...	62
Figure 33 : Carte des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	63
Figure 34 : Carte des ISDND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	64
Figure 35: Carte des installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	65
Figure 36: Acteurs du réemploi des produits et matériaux en Région Grand-Est – Source : RECOVERING à partir de source multiples	68
Figure 37 : Synoptique de la gestion des déchets inertes étudié dans les parties suivantes du rapport	69
Figure 38 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2020, sans ventilation des tonnages « autres destinations » ..	78
Figure 39 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2020, après ventilation des tonnages « autres destinations » ..	79
Figure 40: Synoptique de la production et de la gestion des déchets de plâtre produits en Région Grand Est en 2020.....	80
Figure 41 : comparaison de la collecte des déchets de plâtre sur les déchèteries de collectivité de la Région Grand Est en 2019 et 2020	81
Figure 42 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de bois issus du BTP produits en Région Grand Est en 2020.....	82
Figure 43 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de PVC rigide blanc produits en Région Grand Est en 2020.....	82
Figure 44 : comparaison de la collecte des déchets d'huisseries sur les déchèteries de collectivité de la Région Grand Est en 2019 et 2020.....	83
Figure 45 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand-Est - Source : Lot 5, Observation 2020 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	86
Figure 46 : Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	87
Figure 47 : Cartographie des installations de traitement des terres polluées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	88
Figure 48 : Maillage des installations de collecte des déchets amiantés - Source : Lot 5, Observation 2020 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	94
Figure 49 : Nombre d'entreprises de désamiantage agréées par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	96

Figure 50 : Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	96
Figure 51 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	98
Figure 52 : Graphique des quantités de déchets amiantés produites et traitées dans la Région Grand Est en 2020 (en tonnes) - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	100
Figure 53: Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la Loi « AGECE »	109
Figure 54: Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGECE », ou non	110
Figure 55 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les actions prévues suite à cette obligation	110
Figure 56 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la création d'une REP « Bâtiment »	111
Figure 57 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la future « REP Bâtiment »	111
Figure 58 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur plateforme.....	112
Figure 59 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la zone de chalandise de leurs déchets inertes, non dangereux et dangereux, entrants.....	113

Liste des tableaux

Tableau 1 : Calendrier des relances.....	12
Tableau 2 : Bilan des relances en termes de gain en taux de retour	13
Tableau 3 : Nombre de réceptions par département (comparaison des années d'enquête 2018, 2019 et 2020)	16
Tableau 4 : Nombre d'entreprises de TP ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP.....	17
Tableau 5 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP ..	19
Tableau 6 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours.....	20
Tableau 7 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Entreprises de TP » confondus	21
Tableau 8 : Nombre d'entreprises de Bâtiment ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2020 à destination des entreprises de Bâtiment	22
Tableau 9 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2020 à destination des entreprises de Bâtiment (y compris démolition de bâtiments)	24
Tableau 10 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours.....	24
Tableau 11 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Bâtiment hors démolition » confondus.....	26
Tableau 12 : Taux de retour par département, spécifiques aux activités de démolition de bâtiments..	27
Tableau 13 : Nombre de réponses exploitables obtenues.....	30
Tableau 14 : Nombre de réponses exploitables obtenues.....	31
Tableau 15 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment	34
Tableau 16 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de TP en région Grand Est en 2019, retenus dans le cadre de l'Observation 2020	35
Tableau 17 : Nombre de réponses exploitables obtenues.....	36
Tableau 18 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment	40
Tableau 19 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de Bâtiment en région Grand Est en 2020, retenus dans le cadre de l'Observation 2020.....	41
Tableau 20: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020.....	42

Tableau 21 : Objectifs de réduction des matériaux et déchets inertes du BTP fixés dans le PRPGD..	43
Tableau 22 : Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est, par département	45
Tableau 23 : Types de matériaux alternatifs consommés par les entreprises de TP en 2020 et pourcentages d'entreprises TP ayant déclaré utiliser ces matériaux dans les enquêtes	45
Tableau 24 : Type de classification des installations utilisée	54
Tableau 25 : Acteurs du réemploi en Région Grand-Est, leurs activités et les matériaux revendus....	66
Tableau 26 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2020, par département et tonnages déclarés	69
Tableau 27 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2019 mais pas en 2020, par département et tonnages déclarés	70
Tableau 28 : Entreprises ayant déclaré faire du concassage sur des plateformes qui ne sont pas des ICPE, en 2019 ou en 2020	71
Tableau 29 : Quantité de déchets inertes du BTP collectés par le service public en 2019 et en 2020, par département – Source : SINOE	72
Tableau 30 : Nombre de plateformes ayant déclaré des tonnages d'agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication d'enrobés	73
Tableau 31 : Tonnage de déchets inertes déclaré par les ISDND de la Région comme ayant été utilisés en recouvrement journalier ou pour leur aménagement en 2020	74
Tableau 32 : Nombre de carrières ayant répondu à l'enquête de l'Observatoire 2020 ou déclaré les tonnages sur la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP par département et tonnages déclarés.....	75
Tableau 33 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête par département et tonnages déclarés en 2020	76
Tableau 34 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête 2019 et pas à l'enquête 2020, et tonnages déclarés comme ayant été réceptionnés en ISDI en 2019	76
Tableau 35 : Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés estimés en Région Centre-Val de Loire en 2020, par typologie.....	84
Tableau 36 : Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	86
Tableau 37 : Quantité de terres polluées produites par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	87
Tableau 38 : Tonnages traités et capacités des installations - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	88
Tableau 39 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2020 - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP.....	89
Tableau 40 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	89
Tableau 41 : Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	91
Tableau 42 : Tonnage d'amiante lié par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	91
Tableau 47 : Tonnage collecté par déchèterie - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	93
Tableau 48: Tonnage d'amiante collectée, quantité et ratio par habitant - Source : Lot 5, Observation 2020 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	94
Tableau 45 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traitées sur les installations de la Région - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP ..	97
Tableau 46 : Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand-Est en 2015, 2019 et 2020 - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	99
Tableau 47 : Installations ayant réceptionné des déchets d'amiante en provenance du Grand-Est - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	101
Tableau 48 : Tonnage total de déchets amiantés traités par installation - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	102

Tableau 49 : Quantités déclarées de déchets du BTP importés en Région Grand Est en 2020	105
Tableau 50 : Installations de traitement des terres polluées importées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	106
Tableau 51 : Quantités, provenance et installations de traitement des déchets amiantés importés - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	107
Tableau 52 : Quantités déclarées de déchets du BTP exportés en Région Grand Est en 2020	108
Tableau 53 : Installations de traitement des terres polluées exportées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP	108
Tableau 54 : Suivi des indicateurs du SRADDET	116
Tableau 59 : Liste des déchèteries professionnelles privées et installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	123
Tableau 60 : Liste des installations de tri de déchets non dangereux avec ou sans transformation, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	126
Tableau 61 : Liste des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	129
Tableau 62 : Liste des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	131
Tableau 63 : Liste des autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	136
Tableau 64 : Liste des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	137
Tableau 65 : Liste des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est.	140
Tableau 66 : Liste des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est	145
Tableau 67 : Liste des ISDND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	149
Tableau 68 : Liste des autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est.....	151
Tableau 69 : Liste des installations supprimées du champ d'enquête 2018, puis des champs d'enquête 2019 et 2020, et motif de suppression.....	152

Préambule

L'observation des déchets du BTP relève de **l'échelle régionale** depuis le transfert de la compétence de planification des déchets des Départements à la Région. En 2017, la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) Grand Est a réalisé une étude sur les données de l'année 2016, sur la **production et la gestion des déchets du BTP** pour le territoire du Grand Est. Les résultats de l'étude CERC ont alimenté l'état des lieux du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets). Parallèlement aux travaux d'élaboration du Plan et de son approbation en octobre 2019, la Région Grand Est a souhaité **mettre en place un observatoire régional des déchets**. Ainsi, le suivi de la production et de la gestion des déchets fait l'objet d'un marché à plusieurs lots dont un sur les déchets du BTP. L'observation de la production et de la gestion des déchets du BTP sur le territoire est essentielle pour :

- améliorer la connaissance des gisements de déchets du BTP produits et/ ou transitant sur le territoire régional,
- fournir des analyses à l'ensemble des acteurs de la filière de collecte et de traitement des déchets du BTP leur permettant de développer éventuellement de nouveaux services de collecte et de nouvelles filières de traitement en fonction des besoins identifiés,
- permettre aux organismes publics d'adapter leurs éventuelles aides financières aux besoins du territoire régional identifiés par ce travail d'observation,
- disposer d'indicateurs de flux de déchets pour l'observation ainsi que le suivi et l'évaluation du PRPGD/SRADET.

Le travail d'observation des déchets du BTP pour l'année 2020 fait l'objet du présent rapport. Cette observation est réalisée sur la base d'enquêtes auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics, ainsi que d'enquêtes auprès des installations de gestion de déchets du BTP.

Les entreprises du BTP et les installations de gestion de déchets qui ont participé aux enquêtes sont ainsi vivement remerciées pour la fourniture de leurs données permettant cette observation, qui a vocation à s'inscrire dans la durée.

1. Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes 2020

1.1. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Installations »

1.1.1. Méthodologie d'enquête

1.1.1.1. Elaboration du questionnaire d'enquête

Recovering et Trident Service ont élaboré un questionnaire d'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP, comportant les rubriques suivantes :

- Une description de chaque installation : principales activités (collecte en apport volontaire, collecte sur site, tri au sol, tri sur chaîne, activités de préparation au recyclage ...), équipements sur le site (chaîne de tri de déchets du BTP en mélange, broyeur bois, concasseur/cribleur de déchets de béton, ...), capacités totale et annuelle de l'installation en distinguant la quantité réelle collectée annuellement de la quantité maximale potentielle ;
- Les tonnages de déchets entrants et sortants par installation : tonnages, origine (BTP ou autres et origine géographique), catégories et types de déchets ;
- Des propositions d'amélioration concernant la prévention et la valorisation des déchets : freins et leviers pour développer le tri et la valorisation des déchets, besoins des installations, intérêt à développer des activités de préparation au réemploi au sein de la structure, relations avec les acteurs de l'ESS, ...

1.1.1.2. Envoi du questionnaire d'enquête

Il a été privilégié un envoi dématérialisé des questionnaires d'enquête BTP 2020. La majorité des envois a eu lieu entre le 8 novembre 2021 et le 12 novembre 2021.

1.1.1.2.1. Envoi par mail

Pour la récolte des données 2020, les questionnaires ont été envoyés par Innopublica via une application web, permettant ainsi un envoi automatique du questionnaire d'enquête. Les installations dont les coordonnées étaient déjà connues ont été rentrées dans la base en ligne. Concernant les installations nouvellement ajoutées au champ d'enquête, une recherche sur internet a été effectuée afin d'obtenir leur adresse mail et pouvoir ainsi les rentrer dans la base en ligne pour un envoi automatique du questionnaire d'enquête. Dans le cas où seulement un numéro de téléphone était renseigné, un appel a été effectué par notre équipe afin d'obtenir une adresse mail valide donnant lieu à un envoi dématérialisé des documents d'enquête.

L'adresse e-mail créée et dédiée à l'enquête (enquete.btp@trident-service.com) était également disponible, pour échanger avec les exploitants en cas de questions et si besoin renvoyer le lien d'enquête.

Le mail envoyé à chaque acteur contenait :

- Lettre d'accompagnement (format PDF) ;
- Le lien vers le questionnaire d'enquête.

325 installations ont reçu le questionnaire par mail. 82 installations supplémentaires ont été identifiées mais aucune adresse mail de contact n'a pu être collectée pour ces installations.

1.1.1.2. Bilan des envois

L'envoi dématérialisé des documents de l'enquête BTP 2020 a été privilégié, représentant 100 % des installations enquêtées.

L'enquête précédente a en effet permis de récupérer les coordonnées (adresses mail) des installations afin de favoriser un envoi dématérialisé. Par retour d'expérience, l'envoi papier n'est pas efficace sur ce type d'enquête, contrairement aux envois dématérialisés.

En cas de retour concernant une adresse mail erronée, les installations ont été directement contactées afin d'actualiser l'adresse mail.

1.1.1.3. Réception des questionnaires d'enquête

Pour l'année 2020 (de-même qu'en 2019), les questionnaires ont été directement remplis en ligne par les installations. L'utilisation du logiciel mis en place par Innopublica permet le suivi en temps réel du nombre de retours.

Plusieurs contrôles ont été effectués à la suite de la réception :

- Contrôle de complétude : il est vérifié que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité. La relecture des bordereaux s'effectue après avoir vérifié l'activité du site grâce aux données récoltées lors de la précédente enquête et des données du PRPGD.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante. Pour ce faire, Trident Service s'appuie sur l'expérience et les connaissances de Recovering dans le domaine des déchets du BTP.

Ces contrôles sont réalisables rapidement et permettent d'identifier les données erronées ou suspectes. Ils donnent lieu à une relance.

A la suite de ces contrôles, si besoin, l'acteur a été contacté par téléphone afin de compléter le questionnaire et de confirmer (ou corriger) les données suspectes ou partielles identifiées par Recovering. En cas de confirmation de la donnée suspecte, nous avons relevé les éléments de contexte particulier transmis par l'acteur le cas échéant pour justifier la cohérence de cette donnée.

1.1.1.4. Campagnes de relances auprès des installations n'ayant pas répondu

Des campagnes de relances par mail et par téléphone ont été programmées auprès des acteurs n'ayant pas répondu à l'enquête.

Le calendrier des campagnes de relances dans le cadre de l'enquête BTP 2020 est présenté ci-après.

Tableau 1 : Calendrier des relances

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
0	S45	08/11-12/11/2021	Envoi automatique des questionnaires d'enquête	26/11/2021
R1	S48	29/11-01/12/2021	Relance téléphonique à tous les sites n'ayant pas répondu	15/12/2021
R2	S51	20/12-22/12/2021	Relance téléphonique à tous les sites n'ayant pas répondu	10/01/2022
R3	S4	24/01-26/01/2022	Relance (mail et téléphone) à tous les sites n'ayant pas répondu	14/02/2022
R4	S8	21/03-23/03/2022	Relance (mail et téléphone) à tous les sites n'ayant pas répondu	09/03/2022

4 relances ont donc été effectuées lors de l'enquête entre le 29/11/2021 et le 23/03/2022.

1.1.1.4.1. Méthodologie – Relance mail

Les relances par mail avaient pour objectif de cibler les exploitants dont les documents d'enquête ont été adressés par mail.

Les relances par mail ont été faites automatiquement via l'application, avec une relance toutes les 3 semaines puis toutes les 2 semaines le dernier mois d'enquête.

1.1.1.4.2. Méthodologie – Relance téléphonique

En complément des relances automatiques par mail, les relances téléphoniques auprès des différents acteurs avaient pour objectifs de :

- S'assurer de la bonne réception du mail d'enquête (risque de réception du mail automatique dans les spams) ;
- Vérifier que le site est bien dans le champ d'enquête, c'est-à-dire que ces activités correspondent bien aux critères d'enquête sur l'année 2020 ;
- Valider une date de retour à l'enquête ou bien convenir d'une date d'entretien téléphonique durant lequel Trident Service accompagne l'exploitant dans le remplissage du/des bordereaux d'enquête ;
- Rassurer les entreprises du caractère officiel de l'enquête en cas de besoin.

La méthodologie employée pour les relances téléphoniques est la suivante :

- Sélection de la liste de l'ensemble des acteurs n'ayant pas répondu à l'enquête ;
- Relance auprès du contact identifié ;
- Note de la relance en commentaire sur l'application en ligne.

1.1.1.5. Bilan des relances

Le bilan des relances téléphoniques est présenté ci-dessous.

Tableau 2 : Bilan des relances en termes de gain en taux de retour

N°	Gain en taux de retour par rapport à la vague d'envois précédente
R1	7 %
R2	15 %
R3	3 %
R4	11 %
Total	36 %

L'impact des relances auprès des acteurs a été le suivant :

- La réception de nouveaux questionnaires d'enquête ;
- La mise à jour du contact exploitant ;
- La détection des installations « hors champ » ;
- Le retour des exploitants qui souhaitaient un délai supplémentaire ;
- Les demandes d'assistance au remplissage des documents d'enquête.

Les relances téléphoniques, ont été primordiales pour augmenter le taux de retour. Cependant la courte durée d'enquête et la période d'enquête (fin d'année) a rendu difficile l'efficacité des relances téléphoniques.

Remarques : une augmentation notable du taux de retour peut être notée entre la R1 et la R2. Cela correspond à l'ajout des réponses sur les données 2020 collectées lors de la fin d'enquête 2019.

Suites aux vagues de relances, 163 des 325 installations ayant reçu le questionnaire sur le périmètre d'enquête n'ont pas répondu à l'enquête BTP 2020. Pour rappel, au total, la Région Grand Est compte 404 installations identifiées comme collectant et traitant des déchets pouvant provenir du BTP.

1.1.1.6. Application, tableau de bord et indicateurs

En parallèle de la base en ligne permettant de suivre les sollicitations effectuées, un tableau de bord permet de visualiser différents indicateurs.

La base en ligne est constituée de deux onglets :

- Onglet « Gestion des structures » : regroupement de différentes informations sur l'ensemble des installations à enquêter telles que le département, le nom de l'exploitant, le type d'installation, les coordonnées mail et téléphone, le SIRET et le statut (rentrée dans le processus d'emailing ou non).
- Onglet « Suivi des sollicitations/contributions » : regroupement de différentes informations sur les sollicitations effectuées telles que le nom de l'exploitant, le SIRET, la fréquence des relances, la date de dernière relance, la date de contribution, un espace commentaire, l'URL vers le questionnaire d'enquête.

Le tableau de bord est composé de différents indicateurs :

- Le type de sollicitation : appel téléphonique ou mail automatique ;

- Le statut des sollicitations et contributions : contribution validée, contribution à valider, en attente de contribution, hors champ, ne souhaite pas répondre ;
- Le type de contribution : par le formulaire en ligne ou par téléphone ;
- L'évolution quotidienne des contributions.

L'onglet de suivi de sollicitation permet de voir l'état d'avancement et d'avoir un court historique des relances effectuées pour chaque acteur. Les indicateurs sont mis à jour automatiquement, l'onglet tableau de bord a permis de suivre l'état d'avancement de l'enquête en temps réel et pour chaque type de structure. Le tableau de bord permet d'avoir les indicateurs pour l'ensemble des structures enquêtées (installations et entreprises confondues) ou de choisir plus précisément les installations, entreprises de TP, de bâtiment ou de démolition.

1.1.2. Retours des enquêtes

1.1.2.1. Evaluation du taux de retour

Le suivi de l'évolution du taux de réponse des installations pour l'enquête BTP 2020 du territoire de la région Grand Est est présenté ci-après.

Figure 1 : Evolution du taux de retour de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP

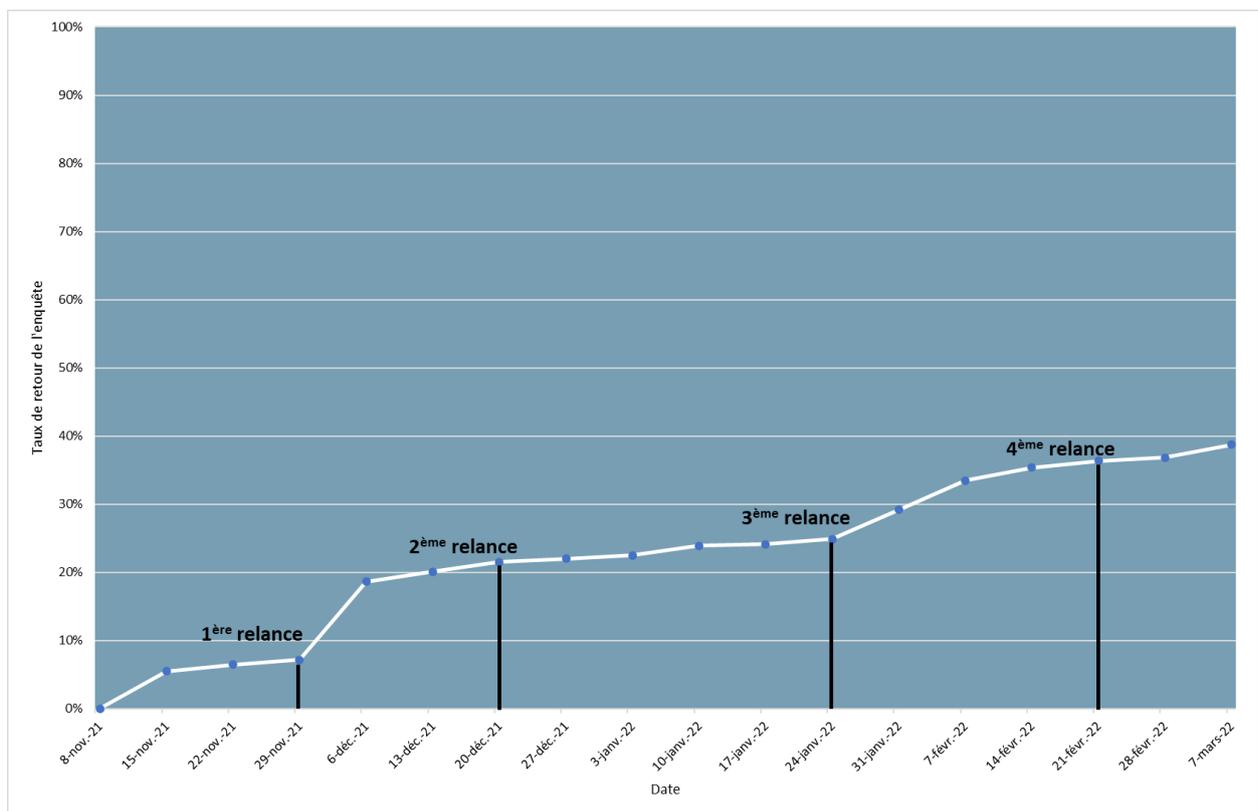
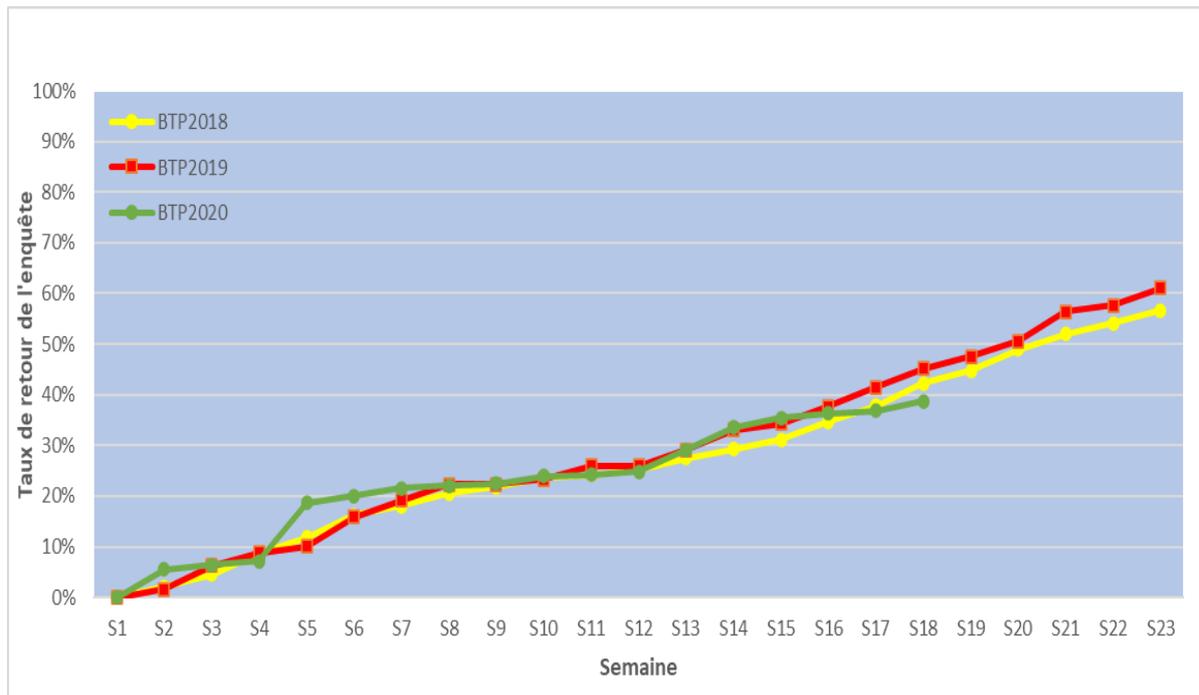


Figure 2 : Comparaison de l'évolution des taux de retour des enquêtes à destination des installations de gestion de déchets du BTP 2018, 2019 et 2020



Les enquêtes BTP 2018 et 2019 ont eu une durée équivalente de 23 semaines, alors que l'enquête BTP 2020 a eu une durée de 18 semaines. Cependant, l'évolution des taux de retours est relativement similaire pour les enquêtes 2018, 2019 et 2020.

Les relances téléphoniques qui ont jalonné l'enquête ont permis d'atteindre un **taux de retour égal à 39%**. **Pour rappel, le taux de réponse atteint pour l'enquête BTP 2018 était de 57% et pour l'enquête BTP 2019 61 %**. Le taux de retour de l'enquête 2020 est plus faible que pour les deux années précédentes, cependant la courte durée d'enquête et la période (fin d'année, fêtes de fin d'année) expliquent ce plus faible taux de retour.

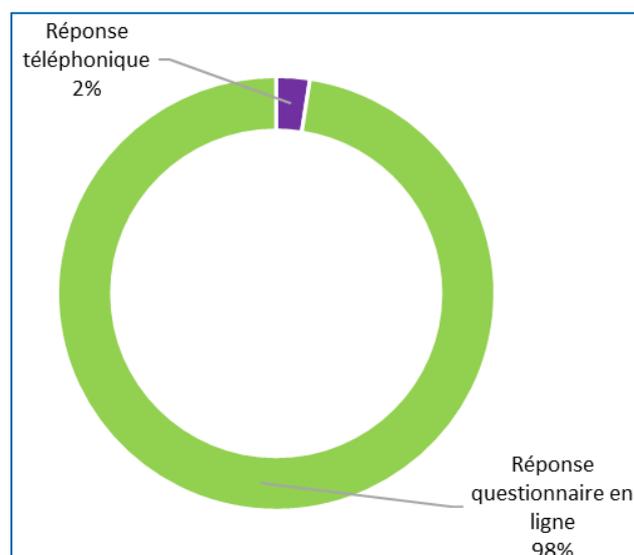
Au 07 mars 2022, date de clôture de l'enquête, 162 installations sur 404 ont répondu à l'enquête, soit 40% du périmètre d'enquête.

1.1.2.2.

Bilan des réceptions des questionnaires d'enquête

Les réponses ont été reçues via le questionnaire en ligne en très grande majorité (questionnaire en ligne 98%). A noter que 1 réponse a nécessité un complément par téléphone. 4 réponses ont été obtenues par téléphone. Ces réponses téléphoniques correspondent à des retours d'exploitant indiquant que leur activité ne rentrait pas dans le champ d'enquête ou pour indiquer un souhait de ne pas participer à l'enquête.

Figure 3 : Bilan des réceptions par type de réception



Le tableau ci-dessous détaille le nombre de réponses obtenues par département.

Tableau 3 : Nombre de réceptions par département (comparaison des années d'enquête 2018, 2019 et 2020)

Département	Nombre d'installations enquêtées			Nombre d'installations ayant répondu			Taux de retour		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Année d'enquête									
Ardennes – 08	22	17	16	13	10	8	59%	59%	50%
Aube – 10	44	38	46	28	24	13	63%	63%	28%
Marne – 51	59	49	53	29	32	15	49%	65%	28%
Haute-Marne – 52	23	25	27	15	16	9	65%	64%	33%
Meurthe-et-Moselle – 54	57	43	48	36	29	16	63%	66%	33%
Meuse – 55	30	30	32	18	13	11	60%	43%	34%
Moselle – 57	80	58	59	50	32	28	62%	55%	47%
Bas-Rhin – 67	67	63	58	36	42	30	53%	67%	52%
Haut-Rhin – 68	49	33	33	22	18	16	44%	55%	48%
Vosges – 88	31	29	32	15	19	16	48%	66%	50%
TOTAL	462	386	404	262	235	162	57%	61%	40%

Sur le périmètre d'enquête, le département des Vosges présente le taux de retour le plus élevé avec 52 % de réponses tandis que le département de la Marne a le taux de retour le plus faible avec 27 %. De manière générale une diminution des taux de réponse peut être constatée. Pour les données 2019, le Bas-Rhin avait le taux de retour le plus élevé (67%), pour les données 2020 son taux de retour reste parmi les plus élevés. Pour les données 2019, la Meuse avait le plus faible taux de retour (43%), pour la collecte des données 2020 son taux de retour reste parmi les plus faibles mais n'est pas le plus faible.

1.1.3. Compléments d'informations via les données GEREP

La signature d'une convention entre la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), a permis à l'Observatoire 2020 d'accéder aux données issues de la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP, comme ça avait également été le cas en 2018 et 2019. Cette base de données est alimentée par les données déclarées chaque année par les exploitants d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les ICPE ayant obligation de déclarer leurs informations sont celles soumises à autorisation et enregistrement préfectoral. Les données issues de la BDREP ont permis de compléter les informations collectées via les enquêtes, en particulier en ce qui concerne la valorisation de déchets inertes en remblaiement de carrières dans le cadre de leur remise en état.

1.2. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête « Entreprise de TP »

1.2.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)

Avant de réaliser l'enquête, il était nécessaire de faire un échantillonnage des entreprises de TP à l'échelle de la Région Grand Est. L'échantillon a été défini de façon à disposer d'un échantillon de réponses aussi représentatif que possible, comportant au moins des entreprises appartenant aux différentes branches des activités TP et intervenant sur les différents départements de la Région Grand Est. Un échantillon d'étude quantitative est dit représentatif lorsqu'il possède les mêmes caractéristiques que la population que l'on souhaite étudier (population mère). Faute d'une représentativité suffisante, les résultats obtenus sur un échantillon ne peuvent être généralisés à la population étudiée. L'échantillon a été défini en ciblant :

- un niveau de confiance – qui correspond à la probabilité que l'échantillon reflète fidèlement les comportements de la population – de 95%,
- une marge d'erreur inférieure à 10% entre les réponses de la population et celles de l'échantillon.

Le tableau ci-après présente en conséquence la taille de la population ayant été ciblée, par département.

Tableau 4 : Nombre d'entreprises de TP ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP

Département	Nombre d'entreprises de TP ciblées en 2020
Ardennes (08)	6
Aube (10)	7
Marne (51)	11
Haute-Marne (52)	4
Meurthe-et-Moselle (54)	12
Meuse (55)	3
Moselle (57)	21
ex Bas-Rhin(67)	19
ex Haut-Rhin (68)	14
Vosges (88)	7
TOTAL	104

1.2.2. Méthodologie d'enquête

1.2.2.1. Elaboration des questionnaires d'enquête

Recovering et Trident Service ont élaboré un questionnaire d'enquête à destination des entreprises de TP, comportant les rubriques suivantes :

- Une description de chaque entreprise : coordonnées, principales activités, localisation des chantiers, ... ;
- Les matériaux et déchets produits par l'entreprise en 2020 : tonnages par catégorie et types de déchets ainsi que leur devenir / destination ;
- Des informations sur la consommation de matériaux alternatifs aux matériaux « neufs » sur les chantiers ;
- Des renseignements concernant les freins rencontrés pour trier davantage à la source ;
- La connaissance des entreprises concernant la loi dite « AGECE¹ » et leur souhait ou non d'obtenir davantage de renseignement à ce sujet.

1.2.2.2. Envoi du questionnaire d'enquête

La majorité des envois de questionnaires d'enquête a eu lieu entre le 08 novembre 2021 et le 12 novembre 2021 et ont été fait automatiquement via l'application créée par Innopublica.

Dans le cas où seulement un numéro de téléphone était renseigné comme coordonnées d'une entreprise, un appel a été effectué par notre équipe afin d'obtenir une adresse mail valide donnant lieu à un envoi dématérialisé du questionnaire d'enquête.

L'adresse e-mail créée et dédiée à l'enquête (enquete.btp@trident-service.com) était également disponible, pour échanger avec les exploitants en cas de questions et si besoin renvoyer le lien d'enquête.

Le mail envoyé à chaque acteur contenait :

- Lettre d'accompagnement (format PDF) ;
- Lien d'accès au questionnaire d'enquête en ligne.

Trident Service a contacté les 105 entreprises de l'échantillon cible défini en début d'enquête. Ces entreprises ont été contactées par mail entre le 08 novembre et le 12 novembre 2021.

Au total, 104 entreprises de TP de la région Grand Est ont été contactées.

Aucun envoi courrier n'a été nécessaire pour cette enquête.

Afin de laisser la possibilité à des entreprises non enquêtées de participer volontairement à l'enquête, un lien vers un formulaire a été transmis aux organisations professionnelles. Ce lien permettait aux entreprises d'indiquer leurs coordonnées pour être par la suite intégrées dans la base de données.

19 entreprises de TP se sont portées volontaires via le formulaire pour participer à l'enquête.

¹ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

1.2.2.3. Réception des questionnaires d'enquête

Pour l'année 2020, les questionnaires ont été directement remplis en ligne par les entreprises. L'utilisation du logiciel mis en place par Innopublica permet le suivi en temps réel du nombre de retours.

Plusieurs contrôles étaient effectués à la suite de la réception :

- Contrôle de complétude : il est vérifié le fait que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité. La relecture des bordereaux s'effectue après avoir vérifié l'activité du site identifiée dans le PRPGD.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante. Pour ce faire, Trident Service s'appuie sur l'expérience et les connaissances de Recovering dans le domaine des déchets du BTP.

Ces contrôles sont réalisables rapidement et permettent d'identifier les données erronées ou suspectes. Ils donnent lieu à une relance.

A la suite de ces contrôles, si besoin, l'acteur était contacté par téléphone afin de compléter le questionnaire et de confirmer (ou corriger) les données suspectes ou partielles identifiées par Trident Service ou les autres intervenants. En cas de confirmation de la donnée suspecte, nous relevions les éléments de contexte particulier transmis par l'acteur le cas échéant pour justifier la cohérence de cette donnée.

1.2.2.4. Campagnes de relances auprès des entreprises n'ayant pas répondu

Des campagnes de relances par mail et par téléphone ont été programmées auprès des entreprises n'ayant pas répondu à l'enquête. Le calendrier des campagnes de relances dans le cadre de l'enquête BTP 2020 est présenté ci-après.

Tableau 5 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
0	S45	08/11-12/11/2021	Envoi automatique des questionnaires d'enquête	26/11/2021
R1	S48	02/12-06/12/2021	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	20/12/2021
R2	S1	03/01-05/01/2022	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	14/01/2022
R3	S4	19/01-21/01/2022	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	02/02/2022
R4	S8	16/02-18/02/2022	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	04/03/2022

4 relances ont donc été effectuées lors de l'enquête 2020, entre le 02/12/2021 et le 18/02/2022. Après relecture des bordereaux d'enquête par Recovering, des relances par mail et téléphone ont été effectuées auprès de chaque acteur pour lequel certaines données étaient manquantes et/ou incohérentes.

La méthodologie des relances, est la même que celle évoquée pour l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP. Le bilan des relances est présenté ci-après.

Tableau 6 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours

N°	Gain en taux de retour par rapport à la vague d'envois précédente
R1	8%
R2	15 %
R3	0 %
R4	41 %
Total	64 %

L'impact des relances auprès des entreprises a été le suivant :

- La réception de nouveaux questionnaires d'enquête ;
- La mise à jour du contact exploitant ;
- Le retour des exploitants qui souhaitent un délai supplémentaire ;
- Les demandes d'assistance au remplissage des documents d'enquête.

Suites aux vagues de relances, 41 entreprises, sur les 105 contactées, n'ont pas répondu à l'enquête.

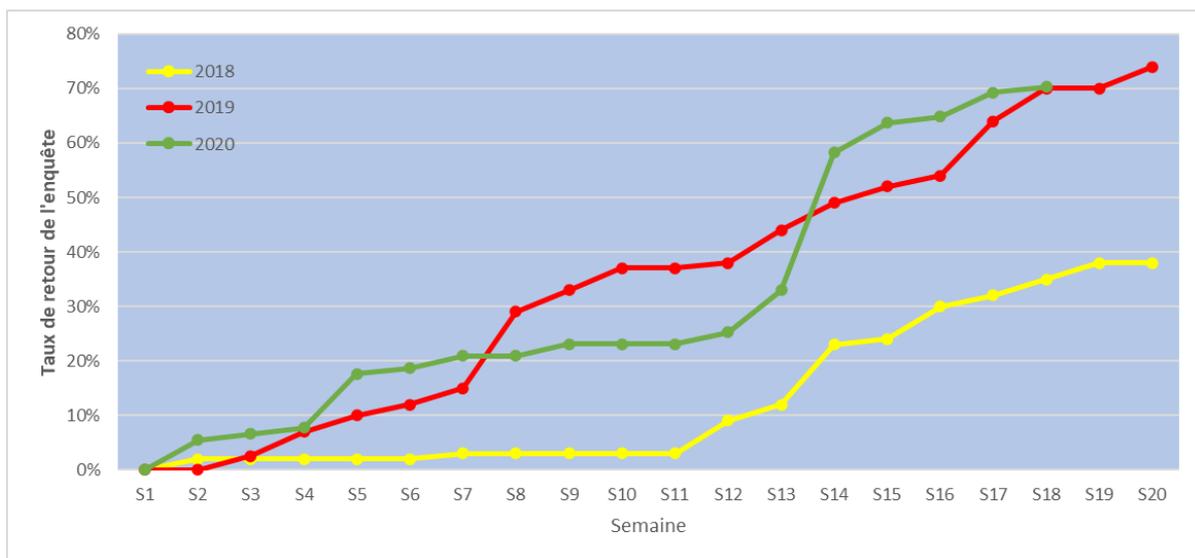
1.2.2.5. Tableau de bord et indicateurs

De-même que pour l'enquête « Installations », le tableau de bord permet de compiler toutes les données sur l'avancement de l'enquête à destination des entreprises de TP de la région Grand Est pour les données 2020. Il reprend les mêmes informations que celui de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP.

1.2.3. Retours des enquêtes

1.2.3.1. Evaluation du taux de retour

Figure 4 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP, et comparaison avec l'évolution des taux de retour aux enquêtes 2018 et 2019



Au 07 mars 2022, date de clôture de l'enquête, 64 entreprises de TP sur un échantillon cible de 104 entreprises (cible 2020) ont répondu à l'enquête, soit 61% du périmètre d'enquête en visant une cible plus haute. Pour rappel la cible 2019 était de 91 entreprises. Le taux de réponse par rapport à cette cible est de 70% du périmètre d'enquête.

1.2.3.2. Bilan des réceptions des questionnaires d'enquête

La majorité des questionnaires retournés l'ont été par voie dématérialisée. Un seul questionnaire a été rempli par Trident Service à la suite d'un entretien téléphonique avec une entreprise.

Le tableau ci-après détaille le nombre de réponse par département.

Tableau 7 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Entreprises de TP » confondus

Département	Nombre d'entreprises ciblées en 2019	Nombre de réponses	Taux de retour par rapport à la cible 2019
Ardennes (08)	5	4	80 %
Aube (10)	6	6	100 %
Marne (51)	10	4	40 %
Haute-Marne (52)	3	2	67 %
Meurthe-et-Moselle (54)	11	11	100 %
Meuse (55)	3	4	133 %
Moselle (57)	18	13	72 %
ex Bas-Rhin(67)	17	10	59 %
ex Haut-Rhin (68)	12	6	50 %
Vosges (88)	6	4	67 %
TOTAL	91	64	70 %

Malgré une durée d'enquête plus courte, le taux de retour pour les entreprises de TP est proche du taux de retour de l'enquête précédente. Pour les départements de l'Aude, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse les objectifs ont été atteints voire dépassés.

1.3. Méthodologie et bilan des retours de l'enquête à « Entreprises de Bâtiment » (y compris démolition de bâtiments)

1.3.1. Méthodologie d'échantillonnage (échantillon ciblé)

Avant de réaliser l'enquête, il était nécessaire de faire un échantillonnage des entreprises de Bâtiment (y compris entreprises de démolition de bâtiments) à l'échelle de la Région Grand Est. L'échantillon a été défini de façon à disposer d'un échantillon de réponses aussi représentatif que possible, comportant au moins des entreprises appartenant aux différentes branches des activités Bâtiment, et intervenant sur les différents départements de la Région Grand Est. Un échantillon d'étude quantitative est dit représentatif lorsqu'il possède les mêmes caractéristiques que la population que l'on souhaite étudier (population mère). Faute d'une représentativité suffisante, les résultats obtenus sur un échantillon ne peuvent être généralisés à la population étudiée. L'échantillon a été défini en ciblant :

- un niveau de confiance – qui correspond à la probabilité que l'échantillon reflète fidèlement les comportements de la population – de 95%,
- une marge d'erreur inférieure à 10% entre les réponses de la population et celles de l'échantillon.

Le tableau ci-après présente en conséquence la taille de la population ayant été ciblée, par département.

Tableau 8 : Nombre d'entreprises de Bâtiment ayant été ciblées par département dans le cadre de l'enquête 2020 à destination des entreprises de Bâtiment

Département	Nombre d'entreprises de Bâtiment – hors démolition – ciblées en 2020	Nombre d'entreprises de démolition de bâtiment ciblées en 2020
Ardennes (08)	7	1
Aube (10)	6	1
Marne (51)	11	3
Haute-Marne (52)	3	0
Meurthe-et-Moselle (54)	9	10
Meuse (55)	3	0
Moselle (57)	15	8
ex Bas-Rhin(67)	22	14
ex Haut-Rhin (68)	14	9
Vosges (88)	14	4
TOTAL	104	50

1.3.2. Méthodologie d'enquête

1.3.2.1. Elaboration des questionnaires d'enquête

Recovering et Trident Service ont élaboré un questionnaire d'enquête à destination des entreprises de bâtiment hors démolition, et un questionnaire à destination des entreprises de démolition de bâtiments, comportant les rubriques suivantes :

- Une description de chaque entreprise : coordonnées, principales activités, localisation des chantiers, ... ;
- Les matériaux et déchets produits par l'entreprise en 2020 : tonnages par catégorie et types de déchets ainsi que leur devenir / destination ;
- Des renseignements concernant les freins rencontrés pour trier davantage à la source ;
- La connaissance des entreprises concernant la loi dite « AGEC² » et leur souhait ou non d'obtenir davantage de renseignement à ce sujet.

² LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

1.3.2.2. Envoi du questionnaire d'enquête

La majorité des envois de questionnaires d'enquête a eu lieu entre le 08 novembre 2021 et le 12 novembre 2021 et ont été fait automatiquement via l'application créée par Innopublica.

Dans le cas où seulement un numéro de téléphone était renseigné comme coordonnées d'une entreprise, un appel a été effectué par notre équipe afin d'obtenir une adresse mail valide donnant lieu à un envoi dématérialisé des documents d'enquête.

L'adresse e-mail créée et dédiée à l'enquête (enquete.btp@tridentservice.com) était également disponible, pour échanger avec les exploitants en cas de questions et si besoin renvoyer le lien d'enquête.

Le mail envoyé à chaque acteur contenait :

- Lettre d'accompagnement (format PDF) ;
- Lien d'accès au questionnaire d'enquête en ligne.

Trident Service a contacté 70 entreprises de l'échantillon cible défini en début d'enquête pour les entreprises de bâtiment et les 8 plus grosses entreprises de démolition de la région. Ces entreprises ont été contactées par mail entre le 08 novembre et le 12 novembre 2021.

N.B.: Le nombre d'entreprises enquêtées en 2020 est inférieur aux cibles fixées en 2019 et 2020 car les coordonnées de certaines entreprises n'ont pas pu être obtenues. De plus, pour les entreprises de démolition, il a été décidé avec validation de la Région Grand Est et du SEDDR de cibler uniquement les 5 plus grosses entreprises de démolition de la région.

Au total, 78 entreprises de Bâtiment (dont 8 de démolition de bâtiments) de la région Grand Est ont été contactées.

Aucun envoi courrier n'a été nécessaire pour cette enquête.

Afin de laisser la possibilité à des entreprises non enquêtées de participer volontairement à l'enquête, un lien vers un formulaire a été transmis aux organisations professionnelles. Ce lien permettait aux entreprises d'indiquer leurs coordonnées pour être par la suite intégrées dans la base de données.

2 entreprises de Bâtiment se sont portées volontaires via le formulaire pour participer à l'enquête.

1.3.2.3. Réception des questionnaires d'enquête

Pour l'année 2020, les questionnaires ont été directement remplis en ligne par les entreprises. L'utilisation du logiciel mis en place par Innopublica permet le suivi en temps réel du nombre de retours.

Plusieurs contrôles ont été effectués à la suite de la réception :

- Contrôle de complétude : il est vérifié que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante. Pour ce faire, Trident Service s'appuie sur l'expérience et les connaissances de Recovering dans le domaine des déchets du BTP.

Ces contrôles sont réalisables rapidement et permettent d'identifier les données erronées ou suspectes. Ils donnent lieu à une relance.

A la suite de ces contrôles, si besoin, l'acteur a été contacté par téléphone afin de compléter le questionnaire et de confirmer (ou corriger) les données suspectes ou partielles identifiées par Recovering. En cas de confirmation de la donnée suspecte, nous avons relevé les éléments de contexte particulier transmis par l'acteur le cas échéant pour justifier la cohérence de cette donnée.

1.3.2.4. Campagnes de relances auprès des entreprises n'ayant pas répondu

Des campagnes de relances (mails et téléphoniques) ont été programmées auprès des acteurs n'ayant pas répondu à l'enquête. Le calendrier des campagnes de relances est présenté ci-après.

Tableau 9 : Tableaux des relances concernant l'enquête 2020 à destination des entreprises de Bâtiment (y compris démolition de bâtiments)

N°	Semaine	Date	Descriptif de la relance	Deadline de réponse
0	S45	08/11-12/11/2021	Envoi automatique des questionnaires d'enquête	26/11/2021
R1	S49	07/12-09/12/2021	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	23/12/2021
R2	S1	05/01-07/01/2022	Relance téléphonique à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	21/01/2022
R3	S5	31/01-02/02/2022	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	16/02/2022
R4	S8	21/02-23/02/2022	Relance (mail et téléphone) à toutes les entreprises n'ayant pas répondu	07/03/2022

4 relances ont donc été effectuées lors de l'enquête 2020, entre le 07/12/2021 et le 23/02/2021. Après relecture des bordereaux d'enquête par Recovering, des relances par mail et téléphone ont été effectuées auprès de chaque acteur pour lequel certaines données étaient manquantes et/ou incohérentes.

La méthodologie des relances, est la même que celle évoquée pour l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP. Le bilan des relances est présenté ci-après.

Tableau 10 : Bilan des relances en ce qui concerne le gain en taux de retours

N°	Gain en taux de retour par rapport à la vague d'envois précédente
R1	8 %
R2	5 %
R3	2 %
R4	1 %
Total	16 %

L'impact des relances auprès des acteurs a été le suivant :

- La réception de nouveaux questionnaires d'enquête ;
- La mise à jour du contact exploitant ;
- Le retour des exploitants qui souhaitaient un délai supplémentaire ;
- Les demandes d'assistance au remplissage des documents d'enquête.

Suites aux vagues de relances, 60 entreprises, sur les 78 contactées, n'ont pas répondu à l'enquête.

1.3.2.5. Tableau de bord et indicateurs

De-même que pour l'enquête « Installations », le tableau de bord permet de compiler toutes les données sur l'avancement de l'enquête à destination des entreprises de Bâtiment de la région Grand Est pour les données 2020. Il reprend les mêmes informations que celui de l'enquête à destination des installations de gestion de déchets du BTP.

1.3.3. Retours des enquêtes

1.3.3.1. Evaluation du taux de retour

Le suivi de l'évolution des taux de réponse des entreprises du Bâtiment, respectivement les entreprises de bâtiment hors démolition, et les entreprises de démolition de bâtiments, pour l'enquête BTP 2020 du territoire de la région Grand Est est présenté ci-après.

Figure 5 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2020 à destination des entreprises de Bâtiment (hors démolition de bâtiments), et comparaison avec l'évolution des taux de retour aux enquêtes 2018 et 2019

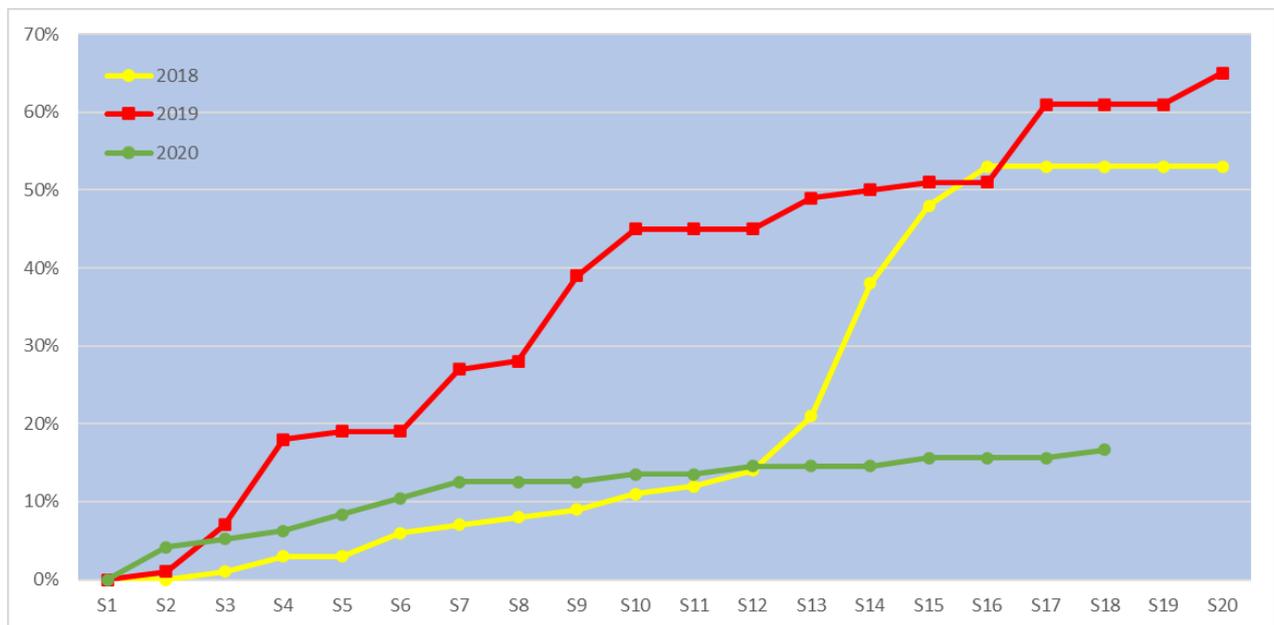
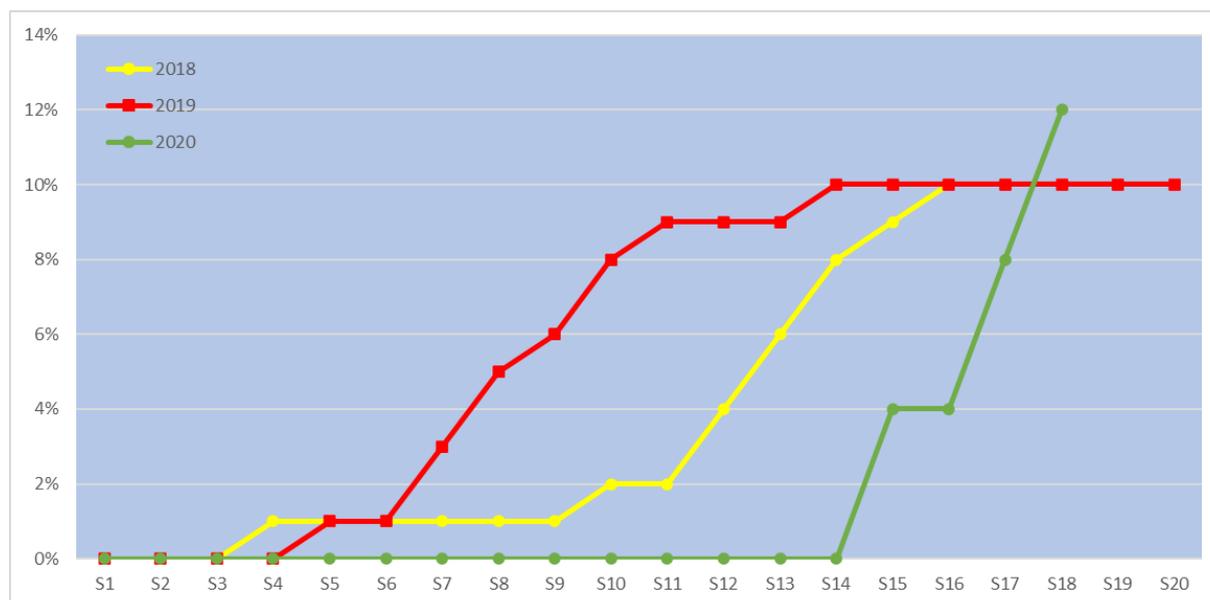


Figure 6 : Evolution du taux de retour de l'enquête 2020 à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et comparaison avec l'évolution des taux de retour aux enquêtes 2018 et 2019



Au 07 mars 2022, date de clôture de l'enquête, 16 entreprises du Bâtiment hors démolition et 8 entreprises de démolition de bâtiment ont répondu à l'enquête.

Par rapport au périmètre d'enquête ciblé (cible 2019), cela représente :

- 17 % du périmètre d'enquête concernant les entreprises du Bâtiment hors démolition
- 12 % du périmètre d'enquête concernant les entreprises de Démolition.
- 29 % du périmètre d'enquête « Entreprises du Bâtiment (y compris démolition) » (périmètre total).

1.3.3.2. Bilan des réceptions des questionnaires d'enquêtes

La majorité des questionnaires retournés l'ont été par voie dématérialisée.

Les tableaux ci-après détaillent le nombre de réponses par département.

Tableau 11 : Taux de retour par département, tous codes NAF « Bâtiment hors démolition » confondus

Département	Nombre d'entreprises ciblées en 2019	Nombre de réponses	Taux de retour par rapport à la cible 2019
Ardennes (08)	4	0	0%
Aube (10)	6	1	17%
Marne (51)	11	3	27%
Haute-Marne (52)	3	0	0%
Meurthe-et-Moselle (54)	9	2	22%
Meuse (55)	3	2	67%
Moselle (57)	15	1	7%
ex Bas-Rhin(67)	22	1	5%
ex Haut-Rhin (68)	14	5	36%
Vosges (88)	7	2	29%
TOTAL	96	16	17%

Tableau 12 : Taux de retour par département, spécifiques aux activités de démolition de bâtiments

Département	Nombre d'entreprises ciblées	Nombre de réponses	Taux de retour par rapport à la cible
Ardennes (08)	1	0	0%
Aube (10)	1	0	0%
Marne (51)	3	1	33%
Haute-Marne (52)	0	0	0%
Meurthe-et-Moselle (54)	10	1	10%
Meuse (55)	0	0	0%
Moselle (57)	8	1	13%
ex Bas-Rhin(67)	14	3	21%
ex Haut-Rhin (68)	9	0	0%
Vosges (88)	4	0	0%
TOTAL	50	6	12%

Sur le périmètre d'enquête, aucune entreprise de Bâtiment située dans les Ardennes et en Haute-Marne n'ont répondu. A noter que lors de l'enquête 2019 le département des Ardennes avait l'un des taux de retour parmi les deux plus élevés.

1.4. Analyse des méthodologies d'enquête et pistes d'amélioration

Fond et forme du questionnaire :

Pour améliorer la complétude des questionnaires par les acteurs, les informations essentielles pourraient être davantage mises en avant ou priorisées en fonction des rubriques enquêtées.

Le questionnaire possédant des questions à tiroir, il paraît peu volumineux au premier abord (amélioration apportée par rapport au questionnaire d'enquête 2020, en suivant les recommandations des organisations professionnelles).

Cependant certaines entreprises n'ont pas compris qu'elles avaient la possibilité d'enregistrer des réponses intermédiaires et d'y revenir plus tard pour compléter le questionnaire ou pour modifier des réponses apportées.

Le même constat est fait que lors des enquêtes précédentes : les entreprises de TP – hormis éventuellement celles qui exploitent une installation ICPE de gestion de déchets – ne sont pas familières de ce type d'enquête et encore moins du vocabulaire des « déchets » ce qui constitue un frein supplémentaire à leur implication. De plus la grande majorité des déchets produits par les entreprises de TP étant des déchets inertes, certaines se sentent également moins concernées par ce type d'enquête que leurs confrères du Bâtiment, notamment les entreprises de terrassement qui réemploient directement les terres en remblais.

Un point qui pourrait également être modifié sur le questionnaire serait d'ajouter une liste déroulante pour l'unité de mesure des flux (tonnes, m³, etc.), pour faciliter le remplissage du questionnaire par les répondants.

Mode de sollicitation des acteurs enquêtés :

Comme lors de l'enquête précédente, il a été confirmé cette année la nécessité de **compléter les relances par des relances téléphoniques** afin d'atteindre un meilleur taux de retour. En effet, ces relances permettent d'avoir un contact avec l'entreprise plus informel qu'un contact par mail. Cela **permet également de**

déterminer rapidement l'interlocuteur en charge du remplissage du questionnaire d'enquête, qui n'est pas toujours la personne à qui le mail de lancement d'enquête a été envoyé. De plus, les mails d'enquête étant envoyés par une adresse mail générique, certaines personnes se sont demandées s'il ne s'agissait pas d'un spam. Un appel téléphonique a donc permis de les rassurer à ce sujet.

Appui des organisations professionnelles dans la diffusion de l'enquête :

L'enquête 2020 n'a pas fait l'objet de mutualisation entre instances, mais **les organisations professionnelles ont diffusé à plusieurs reprises le lien permettant de s'inscrire volontairement à l'enquête à leurs membres, permettant ainsi d'obtenir des réponses supplémentaires.**

A terme, **converger vers un unique questionnaire** qui alimentera les différentes études ou bases de données de la Région et des organisations professionnelles devrait permettre une plus forte mobilisation des acteurs ciblés. En effet, certaines personnes interrogées ont indiqué être très sollicités par des enquêtes donc ne pas avoir le temps de répondre à toutes.

Mutualisation des enquêtes à destination des entreprises de BTP et à destination des installations pour les acteurs concernés par plusieurs types d'enquêtes :

Afin de ne pas sur-solliciter les acteurs enquêtés, il est nécessaire de mieux coordonner les enquêtes à destination des entreprises de BTP et à destination des installations. Certains acteurs ont à la fois une entreprise de travaux, et exploitent une ou plusieurs installations de gestion de déchets. Détecter en amont ce type d'acteurs permettrait une meilleure mobilisation de leur part car ils ne seraient pas sollicités à plusieurs reprises.

Typologies d'acteurs enquêtés :

Afin de réduire encore la part de destination inconnue, il est nécessaire – dans la même perspective que le travail qui a été fait cette année d'observation – de continuer à interroger les acteurs équipés de concasseur ou autre équipement mobile, et utilisant ces équipements sur leurs propres chantiers (entreprises de TP ou éventuellement de démolition de bâtiments) ou bien en prestation de service sur d'autres chantiers qui ne sont pas des installations ICPE.

Plus largement, il est nécessaire de continuer à préciser/ approfondir avec les entreprises de TP ce qui concerne :

- les quantités réemployées et les quantités de déchets à proprement parler produites,
- les destinations de leurs déchets inertes pour réduire la part de « destinations inconnues ».

Retour sur l'utilisation de l'application web d'Innpublica :

Cette première année d'utilisation de l'application a eu un certain nombre de points positifs par rapport aux enquêtes précédentes.

L'application permet de gagner du temps concernant la diffusion du questionnaire auprès des différentes entreprises et installations ciblées avec un envoi automatique. Cette automatisation de l'envoi est également appréciable dans le cadre des relances mail qui n'ont plus besoin d'être faites « à la main ». Cela permet aussi de faciliter les échanges auprès des interlocuteurs en leur proposant un questionnaire qu'ils peuvent remplir directement en ligne. La diffusion est aussi plus facile auprès de leurs collaborateurs. C'est un outil essentiel et efficace pour la centralisation des données. Enfin, les données et indicateurs permettant de suivre le taux de retours sont mis à jour automatiquement et l'interface « Tableau de bord » permet à la Région de les consulter à tout moment.

Cependant des pistes d'amélioration, peuvent également être notées. L'onglet « Suivi des sollicitations » gagnerait à comporter des informations supplémentaires permettant de faciliter les relances téléphoniques. Il serait intéressant d'y ajouter des informations apparaissant actuellement uniquement dans l'onglet

« Gestion des structures », tel que le département dans lequel se situe la structure, les coordonnées des personnes contact, le nom des groupes auxquels les entreprises appartiennent et le nombre d'effectif. Cela permettrait de croiser certaines informations, particulièrement si une entreprise a plusieurs activités (par exemple à la fois une activité d'entreprise travaux publics et une activité d'installation de gestion des déchets) ou si une personne est référente pour plusieurs sites d'une même entreprise. Ainsi en croisant ces différentes informations, il serait possible d'identifier plus facilement les doublons, et de communiquer auprès des personnes responsables les questionnaires des différents sites ou des différentes activités en un seul envoi. Actuellement si une adresse mail apparaît plusieurs fois dans la base, la personne recevra autant de mails qu'il y a de structures rentrées dans la base.

La deuxième amélioration de l'application serait de pouvoir ajouter une colonne pour chaque relance avec une colonne pour commentaire, cela permettrait lors de l'extraction des données d'avoir les dates exactes des relances et une meilleure visibilité sur les taux de réponse au fur et à mesure de l'enquête.

Enfin, un dernier point serait de pouvoir indiquer un autre type de sollicitation que les relances mail, pour que les indicateurs présentés soient plus en cohérence avec la réalité. Actuellement, si suite à une relance téléphonique, il est indiqué dans la base que la structure a été relancée par téléphone, cette dernière va sortir du processus d' emailing et les relances automatiques seront stoppées. Ainsi, même si des relances téléphoniques ont été effectuées, ces dernières n'apparaissent pas dans les indicateurs du tableau de bord.

Afin de pallier les manques créés par les différents axes d'amélioration présentés précédemment et d'avoir un suivi des relances, Trident Service doit tenir un fichier de suivi en complément de la base en ligne. Cependant, ce fichier étant une extraction de la base en ligne, il n'y a pas de mise à jour automatique et cela demande donc un double travail de mise à jour pour Trident.

2. Production des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020

2.1. Evaluation de la production de matériaux et déchets issus des chantiers de TP en Région Grand Est

Les quantités de matériaux et déchets produits par les travaux publics en région Grand Est en 2020 sont évaluées à partir des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête « TP » portant sur les données 2020. Les quantités évaluées sont par la suite mises en perspectives avec une méthodologie de calcul basée sur l'extrapolation de ratio de production par habitant issus d'une enquête nationale menée en 2014, ainsi qu'avec les données extrapolées à partir de l'enquête « TP » portant sur les données 2019, et avec les données issues du PRPGD (évaluation faite par la CERC).

2.1.1. Evaluation à partir des résultats de l'enquête TP 2020

2.1.1.1. Matériaux et déchets inertes

Le réemploi est défini par la réglementation, et correspond à l'utilisation d'un matériau ou produit, sans opération de traitement, et dans son application d'origine.

Les définitions et les évolutions réglementaires sont souvent mal connues des entreprises. Dans le questionnaire d'enquête, afin d'éviter toute confusion, **le terme « réemploi » n'a pas été utilisé dans**

l'enquête : les opérations ont été décrites dans le but qu'elles soient comprises par tous, sans ambiguïté. Sont considérées comme « réemploi » les opérations suivantes :

- Utilisation sur le chantier sans traitement,
- Utilisation sur un autre chantier sans traitement, et sans transiter par une plateforme intermédiaire.

En pratique, les terres d'excavation prennent le statut de déchet dès qu'elles quittent le chantier. Ainsi, des déblais terreux utilisés sur un autre chantier, deviennent des déchets, même si ils ne transitent pas par une plateforme de gestion de déchets. Dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP, ces flux ont été comptabilisés en réemploi car cela avait été le cas en 2018 et en 2019. Néanmoins dans le futur, il est proposé que ces matériaux soient sortis du tonnage réemployé afin d'être cohérent avec la réglementation.

Deux cas de figures ont été rencontrés en analysant les réponses aux enquêtes 2020 :

- 1^{er} cas de figure : les entreprises ont déclaré un tonnage en détaillant la destination des matériaux ou déchets.
- 2^{ème} cas de figure : les entreprises ont déclaré un tonnage SANS détailler la destination des matériaux ou déchets.

Deux hypothèses sont considérées :

- 1^{ère} hypothèse : si une entreprise n'a pas déclaré de tonnage réemployé, c'est qu'elle n'a rien réemployé.
- 2^{ème} hypothèse : si une entreprise n'a pas déclaré de tonnage réemployé, c'est qu'elle ne le connaissait pas.

En fonction de l'hypothèse considérée, la quantité de matériaux réemployés varie entre 2 et 8 millions de tonnes. **Il a été proposé et retenu en COPIL, de faire l'hypothèse que 50% des entreprises de TP sont dans le cas de la 1^{ère} hypothèse, et 50% dans le cas de la 2^{ème} hypothèse.**

2.1.1.1.1. Evaluation du tonnage de déchets inertes (hors réemploi) à partir de l'analyse des réponses à l'enquête TP

Le tableau ci-après synthétise quel a été le nombre de réponses obtenues ayant pu être exploitées afin d'estimer le tonnage de déchets inertes (hors réemploi) produit par les entreprises de TP en 2020.

Tableau 13 : Nombre de réponses exploitables obtenues

Nombre total d'entreprises de TP (source données URSSAF 2020)	Nombre total de réponses ciblées	Nombre total de réponses obtenues	Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la production de déchets inertes
1 183 (dont 533 de plus de 10 salariés)	89 (pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)	61	53 (→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 13%, comme en 2019)

A partir des réponses exploitables obtenues, les données ont été extrapolées de la façon suivante :

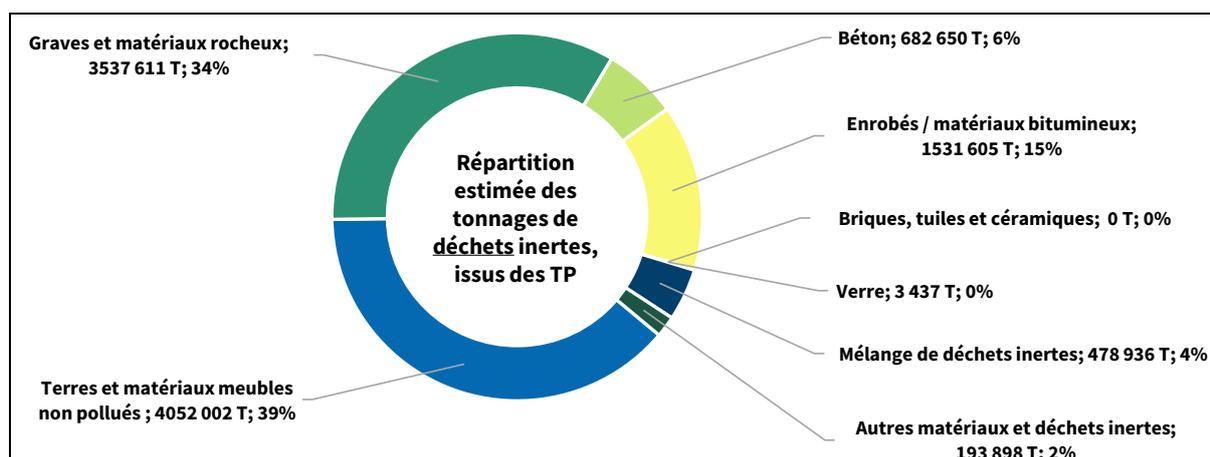
- Tous codes NAF confondus correspondant aux activités de TP et tous départements confondus, estimation d'un ratio « tonne de déchet/ salarié »
- Multiplication de ce ratio par le nombre d'effectifs total par code NAF et par département

Par cette approche, il est estimé que les entreprises de TP ont produit en 2020 de l'ordre de 10,29 millions de tonnes de déchets inertes en Région Grand Est (hors réemploi).

Pour rappel, en 2019, le tonnage de déchets inertes produit par les entreprises de TP avait été estimé à 10,38 millions de tonnes.

En utilisant la même approche, la répartition entre les différentes typologies de déchets inertes générées par les Travaux Publics a été estimée et est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une dizaine d'entreprises seulement).**

Figure 7 : Répartition entre les différentes typologies déchets inertes produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



2.1.1.1.2.

Evaluation du tonnage de matériaux inertes réemployés à partir de l'analyse des réponses à l'enquête TP

Le tableau ci-après synthétise quel a été le nombre de réponses obtenues ayant pu être exploitées afin d'estimer le tonnage de matériaux inertes réemployés par les entreprises de TP de la Région Grand Est en 2020.

Tableau 14 : Nombre de réponses exploitables obtenues

Nombre total d'entreprises de TP	Nombre total de réponses ciblées	Nombre total de réponses obtenues	Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la production de matériaux inertes réemployés
1 183 (dont 533 de plus de 10 salariés)	89 (pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)	61	61 (→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 12%)

A partir des réponses exploitables obtenues, les données ont été extrapolées de la façon suivante :

- Tous codes NAF correspondant aux activités de TP et tous départements confondus, estimation d'un ratio « tonne de matériaux réemployés/ salarié »
- Multiplication de ce ratio par l'effectif salarié total. N.B. : dans le cadre de l'Observation 2019, l'effectif salarié utilisé était issu de données CCI. Pour l'Observation 2020, les données utilisées sont les données URSSAF, qui sont les plus à jour et disponible en *open data*.
- Hypothèse concernant les entreprises ayant répondu à l'enquête mais n'ayant pas indiqué de tonnage réemployé : évaluation du gisement en intégrant et en excluant ces entreprises

Par cette approche, il est estimé que les entreprises de TP ont réemployé en 2020 de l'ordre de 6,42 millions de tonnes de matériaux inertes en Région Grand Est.

Le taux de réemploi, défini comme étant égal au tonnage de matériaux réemployés, divisé par la somme du tonnage réemployé et du tonnage de déchets, est alors estimé à 38% en 2020.

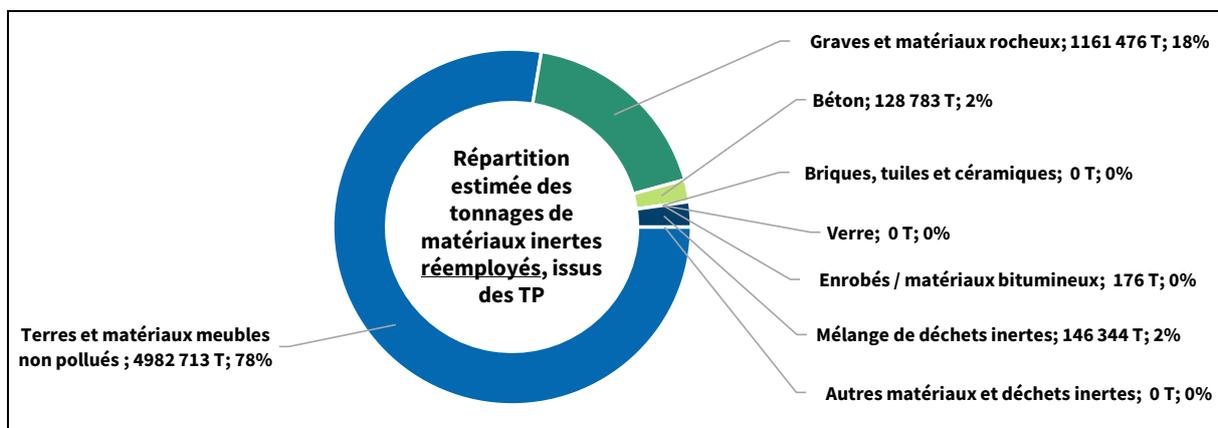
Ce taux peut être mis en perspective avec :

- Le taux de 33% qui avait été retenu dans le cadre de l'Observation 2019 ;
- Le taux de 19,7% qui avait été retenu dans le PRPGD/étude CERC. Pour mémoire, ce dernier taux était néanmoins jugé faible par plusieurs représentants d'entreprises de TP qui s'accordent sur le fait que toutes activités TP confondues, le taux de réemploi au global est certainement plus proche de 30% que de 20%.

Attention néanmoins il est conseillé d'être très prudent dans la comparaison des taux de réemploi d'une année de référence à une autre : ce chiffre dépend de chantiers ponctuels significatifs et peut être ainsi très variable d'une année à l'autre. **Une augmentation de taux de réemploi d'une année d'observation à une autre ne traduit ainsi pas nécessairement une amélioration des pratiques.**

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de matériaux inertes issus des TP ayant fait l'objet d'un réemploi, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une dizaine d'entreprises seulement).**

Figure 8 : Répartition entre les différentes typologies de matériaux inertes issus des TP réemployés en 2020 en Région Grand Est, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



2.1.1.2.

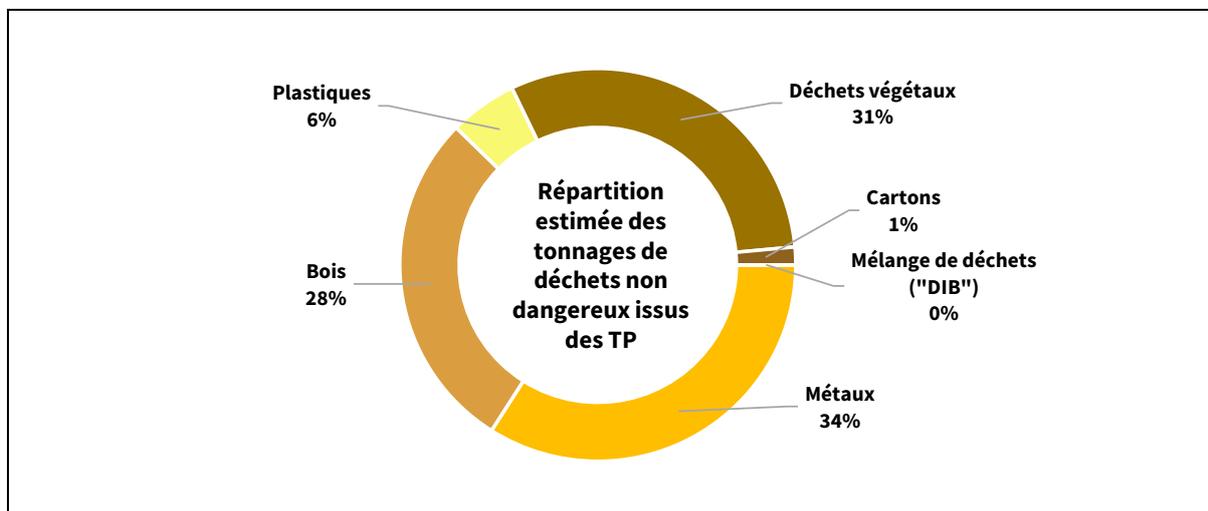
Déchets non dangereux (non inertes)

En suivant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets non dangereux non inertes, le tonnage total de déchets non dangereux générés par les entreprises de travaux publics en 2020 est estimé à environ 92 600 tonnes sur la Région Grand Est.

Pour rappel, en 2019, l'extrapolation des données d'enquête à destination des entreprises de TP donnait une estimation des quantités de déchets non dangereux non inertes de 243 000 tonnes.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) issus des TP, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une dizaine d'entreprises seulement).**

Figure 9 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



2.1.1.3.

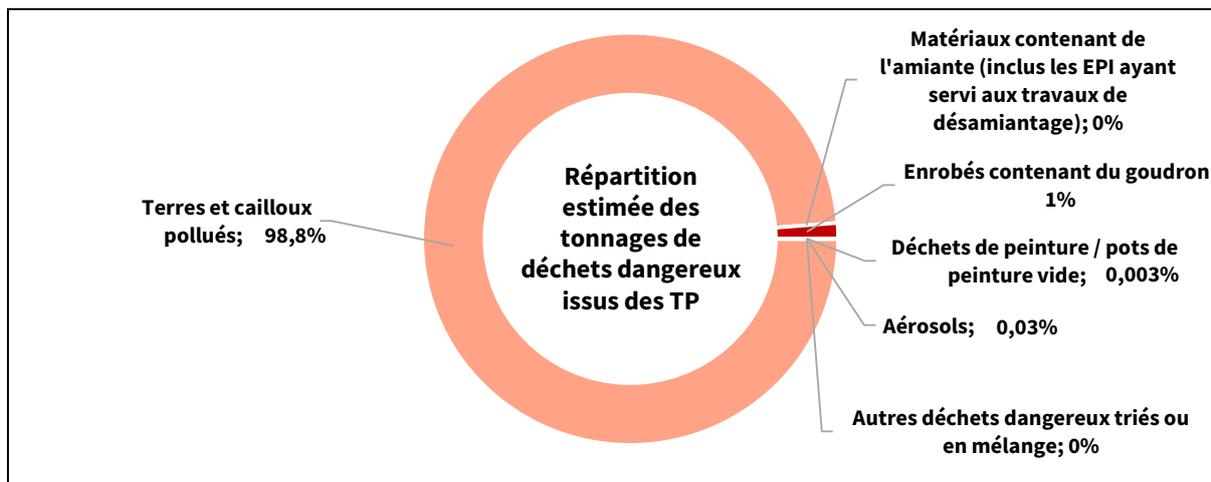
Déchets dangereux

En appliquant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets dangereux, le tonnage total de déchets dangereux générés par les entreprises de travaux publics en 2020 est estimé à environ 270 800 t (70 400 t en écartant la valeur la plus élevée) sur la Région Grand Est.

Pour rappel, en 2019, l'extrapolation des données d'enquête à destination des entreprises de TP donnait une estimation des quantités de déchets dangereux de 13 000 tonnes.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets dangereux issus des TP, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (moins de 10 entreprises seulement).**

Figure 10 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



2.1.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2019)

Le tableau ci-après synthétise quelles sont les quantités de matériaux et déchets inertes, non dangereux non inertes, et dangereux estimés respectivement via l'extrapolation des données d'enquête TP 2020, dans le cadre de l'élaboration du PRPGD (données CERC 2016), l'extrapolation des données d'enquête TP 2019 et l'exploitation des données nationales du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer).

Tableau 15 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment

Catégorie de matériaux et déchets	Extrapolation des données issues du SOeS ³	PRPGD (2016)	Observation 2018	Observation 2019	Observation 2020
Matériaux et déchets inertes issus des TP	≈ 15,4 Mt	9,6 Mt de déchets + 2,3 Mt de matériaux inertes réemployés	13,6 Mt de déchets + 5,8 Mt de matériaux inertes réemployés	10,4 Mt de déchets + 5,4 Mt de matériaux inertes réemployés	10,29 Mt de déchets + 6,42 Mt de matériaux inertes réemployés
Matériaux et déchets non dangereux	≈ 306 200 t	≈ 68 000 t	≈ 119 000 t (chiffres non retenus → chiffres SOeS considérés)	≈ 243 000 t	≈ 92 600 t

³ L'enquête la plus récente concernant les déchets produits par des chantiers du BTP en France a été publiée en mars 2017, et porte sur les déchets produits en 2014. Cette enquête a été réalisée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer). Le SOeS a interrogé dans ce cadre – en 2015 sur les déchets produits par les chantiers de l'année 2014 – 7 049 établissements appartenant au secteur du BTP. 70% des entreprises interrogées ont répondu à l'enquête.

Catégorie de matériaux et déchets	Extrapolation des données issues du SOeS ³	PRPGD (2016)	Observation 2018	Observation 2019	Observation 2020
(non inertes) issus des TP					
Déchets dangereux issus des TP	≈ 149 300 t		≈ 41 100 t	≈ 13 000 t	≈ 270 800 t (70 400 t en écartant la valeur la plus élevée)

2.1.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les entreprises de TP en Région Grand Est en 2020 et données retenues

En ce qui concerne les matériaux et déchets inertes issus des TP, les chiffres retenus sont ceux provenant de l'extrapolation de l'enquête TP 2020.

En ce qui concerne les déchets non dangereux non inertes issus des TP, l'échantillon d'entreprises cible n'a pas été atteint pour certains départements et les entreprises ont des difficultés à estimer les quantités de déchets non dangereux et dangereux qu'elles génèrent annuellement – davantage que pour estimer les quantités de déchets inertes. L'extrapolation provenant des données terrains de 2020 semble largement sous-estimée. Il a donc été choisi en réunion de Comité de Pilotage, de **retenir les chiffres provenant de l'extrapolation de l'enquête TP 2019.**

En ce qui concerne les déchets dangereux, les tonnages estimés par la méthode d'extrapolation des données d'enquête ne semblent pas exploitables. Eu égard au degré de fiabilité dans les réponses aux enquêtes – aussi bien TP que bâtiment – dans le cadre du présent travail d'Observation 2020, et étant donné que les estimations considérées dans le PRPGD reposaient sur une approche théorique, il est choisi de **retenir les chiffres issus de l'extrapolation des données nationales du SOeS.**

Remarque : les données issues de l'Observatoire régional des déchets dangereux sont présentées en partie 3.3.1.3. mais ne permettent pas de connaître les déchets dangereux issus du BTP spécifiquement. En effet, l'approche retenue pour cet observatoire est une approche par type de déchet et non par secteur d'activité. Les déchets estimés sont ainsi multi-activités et non générés spécifiquement par le secteur du BTP.

Les tonnages retenus sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de TP en région Grand Est en 2019, retenus dans le cadre de l'Observation 2020

Catégorie de matériaux et déchets	Tonnages produits estimés, retenus dans le cadre de l'Observation 2020
Matériaux et déchets inertes issus des TP	10,29 Mt de déchets + 6,42 Mt de matériaux inertes réemployés
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	≈ 243 000 t
Déchets dangereux issus des TP	≈ 150 000 t

2.2. Evaluation de la production de matériaux et déchets issus du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est

Les quantités de matériaux et déchets produits par les chantiers de bâtiments réalisés en région Grand Est en 2020 sont évaluées à partir des réponses obtenues dans le cadre des enquêtes « entreprises de Bâtiment » portant sur les données 2020. Les quantités évaluées sont par la suite comparées avec une méthodologie de calcul basée sur l'extrapolation de ratio de production par habitant issus d'une enquête nationale menée en 2014, ainsi qu'avec les données extrapolées à partir de l'enquête « entreprises de Bâtiment » portant sur les données 2019, avec les données issues du PRPGD (évaluation faite par la CERC) et avec les données extrapolées issues de l'étude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire (en date de mai 2019).

2.2.1. Extrapolation à partir des résultats de l'enquête Bâtiment (y compris démolition)

Les quantités de déchets produites par les entreprises de bâtiment sur la Région Grand Est sont évaluées via une méthodologie d'extrapolation des réponses obtenues. Dans les questionnaires d'enquête, il était demandé aux entreprises de déclarer les quantités de déchets produites sur leurs chantiers en Région Grand Est en 2020, par catégorie : déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux. **A partir de ces données, un ratio de tonnes de déchets produites par salarié a été calculé.** L'extrapolation a été réalisée à partir du ratio « tonnes par employé » **calculé par type d'activité** ainsi que des effectifs des entreprises présentes sur le territoire.

N.B. : dans le cadre de l'Observation 2019, l'effectif salarié utilisé était issu de données CCI. Pour l'Observation 2020, les données utilisées sont les données URSSAF, qui sont les plus à jour et disponible en *open data*.

2.2.1.1. Déchets inertes produits en 2020

Le tableau ci-après synthétise quel a été le nombre de réponses obtenues ayant pu être exploitées afin d'estimer le tonnage de déchets inertes produit par les entreprises de Bâtiment en 2020.

Tableau 17 : Nombre de réponses exploitables obtenues

Type d'enquête	Nombre total d'entreprises	Nombre total de réponses ciblées	Nombre total de réponses obtenues	Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la production de matériaux et déchets inertes
Enquête Bâtiment, hors démolition	13 569 (dont 1 785 de plus de 10 salariés)	96 entreprises en considérant toutes les entreprises de bâtiment (pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)	16 entreprises (69 en 2019)	16 (contre 56 entreprises en 2019) (→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 25% en considérant toutes les entreprises de bâtiment hors démol. Et en considérant les entreprises de + de 10 salariés)

Type d'enquête	Nombre total d'entreprises	Nombre total de réponses ciblées	Nombre total de réponses obtenues	Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la production de matériaux et déchets inertes
Enquête Démolition	88 entreprises (dont 19 de plus de 10 salariés)	47 entreprises en considérant toutes les entreprises de démolition, ou 17 entreprises en considérant celles de plus de 10 salariés (pour un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%)	6 entreprises	5 entreprises (de plus de 10 salariés) (→ niveau de confiance de 95% et marge d'erreur de 45% en considérant toutes les entreprises de démolition ; marge d'erreur de 39% en considérant les entreprises de + de 10 salariés)

A partir des réponses exploitables obtenues, les données ont été extrapolées de la façon suivante :

- Tous codes NAF « Bâtiment » confondus – respectivement Bâtiment hors démolition, et Démolition de bâtiments – estimation d'un ratio « tonne de déchet/ salarié », tous départements confondus ;
- Multiplication de ce ratio par le nombre d'effectifs total par code NAF et par département.

Par cette approche, il est estimé qu'en 2020 en Région Grand Est :

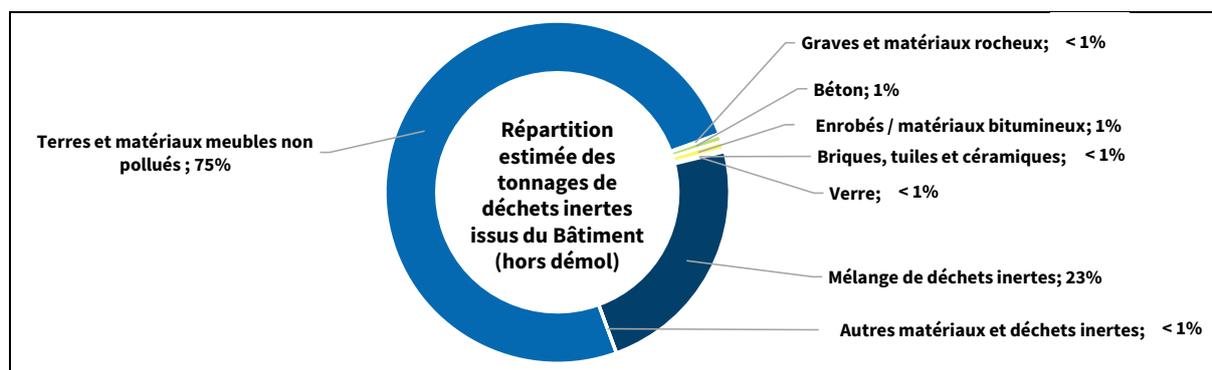
- les entreprises de bâtiment, hors démolition, ont produit de l'ordre de 1,84 millions de tonnes de déchets inertes

- les entreprises de démolition de bâtiments ont produit de l'ordre de 0,72 millions de tonnes de déchets inertes.

Pour rappel, en 2019, le tonnage de déchets inertes produit par les entreprises de Bâtiment, y compris démolition était de 1,9 Mt (dont 1,1 Mt issus de la démolition de Bâtiments).

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets inertes issus des travaux de Bâtiment, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (une dizaine d'entreprises seulement).**

Figure 11 : Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via l'enquête à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées



En ce qui concerne les déchets inertes issus de la démolition de bâtiment, seules 2 entreprises ont indiqué le détail des déchets générés, correspondant à 100% de déchets de béton, ayant fait l'objet d'une utilisation en remblai directement sur le chantier, après concassage et criblage.

2.2.1.2. Déchets non dangereux (non inertes)

En suivant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets non dangereux non inertes, le tonnage total de déchets non dangereux généré par les entreprises de Bâtiment en 2020 est estimé à environ 179 200 tonnes sur la Région Grand Est, dont 50 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments.

Pour rappel, en 2019, le tonnage total de déchets non dangereux générés par les entreprises de Bâtiment était estimé à environ 233 000 tonnes sur la Région Grand Est, dont 57 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) issus des travaux de Bâtiment, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (moins d'une dizaine d'entreprises seulement).**

Figure 12 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées

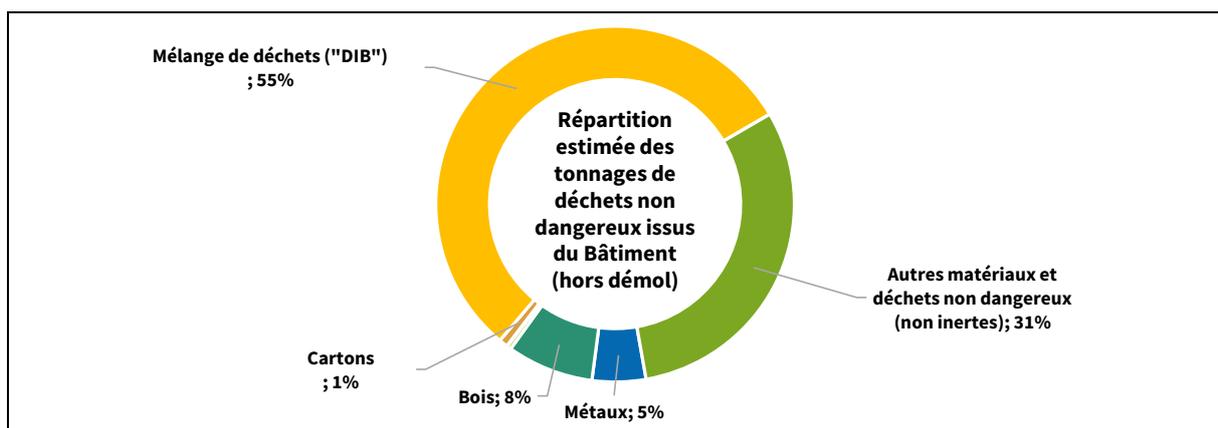
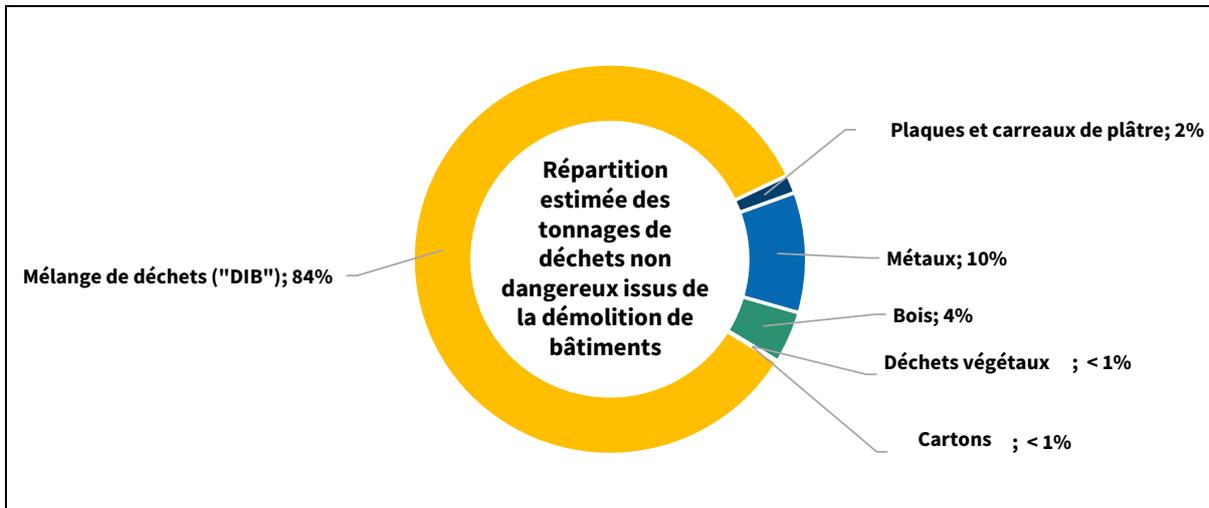


Figure 13 : Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et extrapolées



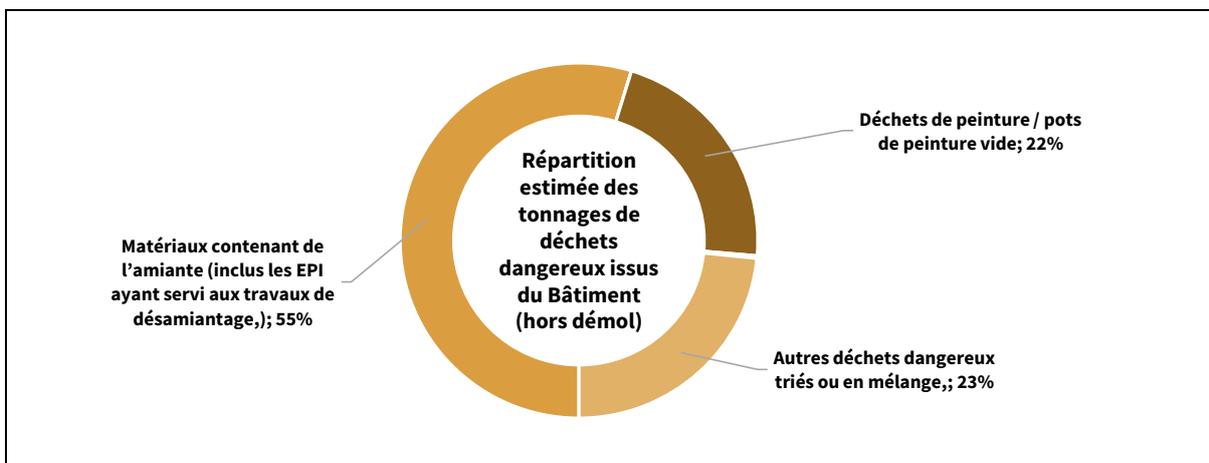
2.2.1.3. Déchets dangereux

En suivant la même méthodologie d'évaluation décrite précédemment, appliquée aux déchets dangereux, le tonnage total de déchets dangereux générés par les entreprises de Bâtiment en 2020 est estimé à environ 9 000 tonnes sur la Région Grand Est, dont 6 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments.

Pour rappel, en 2019, le tonnage total de déchets dangereux générés par les entreprises de Bâtiment était estimé à environ 46 000 tonnes sur la Région Grand Est, dont 36 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments.

En suivant la même méthodologie d'extrapolation, la répartition estimée entre les différentes typologies de déchets dangereux issus des travaux de Bâtiment, est présentée sur la figure ci-après. **Cette répartition est néanmoins à considérer avec beaucoup de réserve car elle est basée sur l'extrapolation des données obtenues pour les entreprises ayant indiqué une répartition (moins de dix entreprises seulement).**

Figure 14 : Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Région Grand Est en 2020, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées



En ce qui concerne le détail des déchets dangereux issus des entreprises de démolition de bâtiments, seules deux entreprises ont répondu, déclarant des déchets d'amiante et d'autres déchets dangereux (typologie non précisée).

2.2.2. Mise en perspective avec d'autres approches (extrapolation des données du SOeS, estimations issues du PRPGD, et Observation 2019)

Le tableau ci-après synthétise quelles sont les quantités de matériaux et déchets inertes, non dangereux non inertes, et dangereux estimés respectivement via l'extrapolation des données d'enquête Bâtiment 2020, dans le cadre de l'élaboration du PRPGD (données CERC 2016), l'extrapolation des données d'enquête Bâtiment 2019 et l'exploitation des données nationales du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer).

Tableau 18 : Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation décrites précédemment

Catégorie de matériaux et déchets	Extrapolation des données issues du SOeS ⁴	Etude « REP » Bâtiment ⁵	PRPGD (2016)	Observation 2018	Observation 2019	Observation 2020
Déchets inertes issus du Bâtiment	≈ 2,7 Mt		≈ 0,76 Mt issus du Bâtiment hors démol, + 1,16 Mt issus de la démolition de bâtiments	≈ 0,9 Mt issus du Bâtiment hors démol, + 0,3 Mt issus de la démolition de bâtiments	≈ 0,8 Mt issus du Bâtiment hors démol, + 1,1 Mt issus de la démolition de bâtiments	≈ 1,84 Mt issus du Bâtiment hors démol, + 0,72 Mt issus de la démolition de bâtiments
Déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment	≈ 828 000 t	≈ 833 000 t <i>(hors certaines typologies de déchets types moquettes, faux plafonds, ...)</i>	≈ 1 279 000 t	≈ 350 000 t <i>(chiffres non retenus → chiffres SOeS considérés)</i>	≈ 233 000 t	≈ 129 000 t issus du Bâtiment hors démol, + 50 000 t issus de la démolition de bâtiments
Déchets dangereux issus du Bâtiment	≈ 88 000 t		≈ 110 000 t provenant <u>des TP et du bâtiment</u>	≈ 105 000 t	≈ 46 000 t	≈ 3 000 t issus du Bâtiment hors démol, + 6 000 t issus de la démolition de bâtiments

⁴ L'enquête la plus récente concernant les déchets produits par des chantiers du BTP en France a été publiée en mars 2017, et porte sur les déchets produits en 2014. Cette enquête a été réalisée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer). Le SOeS a interrogé dans ce cadre – en 2015 sur les déchets produits par les chantiers de l'année 2014 – 7 049 établissements appartenant au secteur du BTP. 70% des entreprises interrogées ont répondu à l'enquête.

⁵ Etude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire - Mai 2019

2.2.3. Conclusions concernant les tonnages de déchets estimés produits par les chantiers du Bâtiment (y compris démolition) en Région Grand Est en 2020 et données retenues

En ce qui concerne les déchets inertes du Bâtiment, bien que l'échantillon d'entreprises ayant répondu soit relativement faible, l'extrapolation provenant des données terrains semble plausible quoique tout-de-même surestimée. Il est néanmoins choisi de **retenir ces chiffres en restant tout-de-même vigilant dans leur interprétation (surestimation très probable)**.

En ce qui concerne les déchets non dangereux, les réponses à l'enquête dans le cadre du présent Observatoire semblent relativement peu fiables (très peu de réponses et souvent incomplètes ou imprécises). Il a été choisi – en réunion de COPIL – de **retenir les chiffres provenant de l'extrapolation des données nationales issues de l'étude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire**, datant de mai 2019 en utilisant une clé de répartition « population » (tonnage produit par habitant) avec la population 2020.

En ce qui concerne les déchets dangereux, eu égard au même degré de fiabilité dans les réponses aux enquêtes – aussi bien TP que bâtiment – dans le cadre du présent travail d'Observation 2020, et étant donné que les estimations considérées dans le PRPGD reposaient sur une approche théorique, il est choisi de **retenir les chiffres issus de l'extrapolation des données nationales du SOeS**.

Remarque : les données issues de l'Observatoire régional des déchets dangereux sont présentées en partie 3.3.1.3. mais ne permettent pas de connaître les déchets dangereux issus du BTP spécifiquement. En effet, l'approche retenue pour cet observatoire est une approche par type de déchet et non par secteur d'activité. Les déchets estimés sont ainsi multi-activités et non générés spécifiquement par le secteur du BTP.

Les tonnages retenus sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Tonnages de déchets inertes non dangereux et dangereux produits par les entreprises de Bâtiment en région Grand Est en 2020, retenus dans le cadre de l'Observation 2020

Catégorie de matériaux et déchets	Tonnages estimés retenus dans le cadre de l'Observation 2020
Matériaux et déchets inertes issus du Bâtiment	2,56 Mt (dont 1,84 issus des travaux Bâtiment hors démol. et 0,72 Mt issus de la démolition de Bâtiments)
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment	≈ 833 000 t (hors certaines typologies de déchets types moquettes, faux plafonds, ...)
Déchets dangereux issus du Bâtiment	≈ 88 000 t

2.3. Bilan de la production des déchets du BTP

La figure et le tableau ci-après synthétisent les tonnages de matériaux et déchets produits sur les chantiers du BTP de la Région Grand Est, retenus dans le cadre du PRPGD (année de référence 2016), et dans le cadre des Observations 2018, 2019 et 2020.

Figure 15: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020

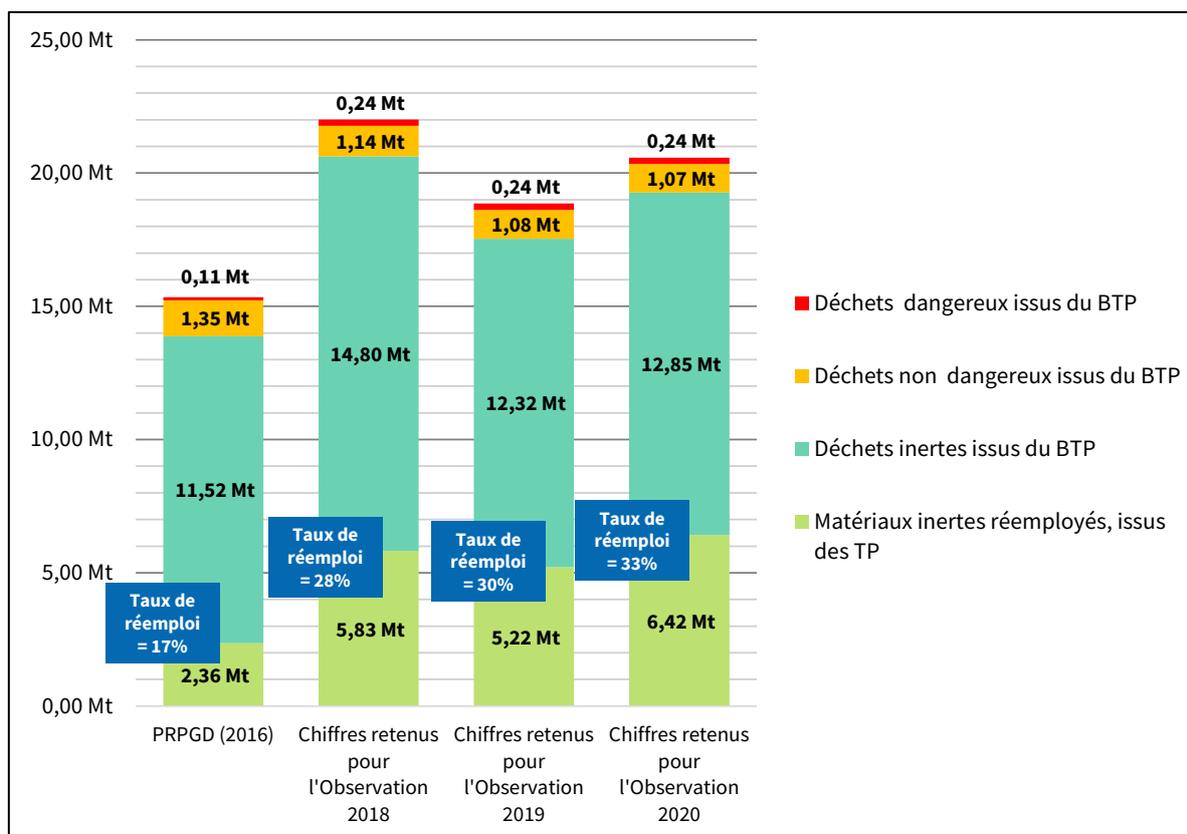


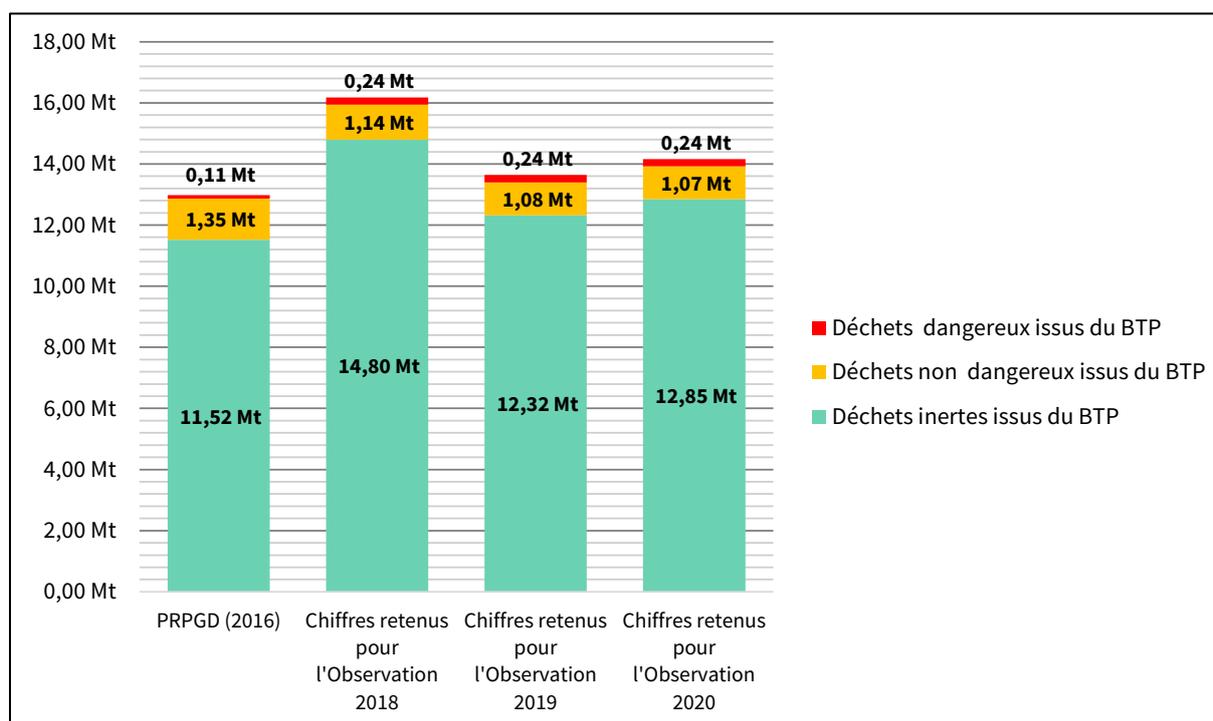
Tableau 20: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020

En millions de tonnes	PRPGD (2016)	Chiffres retenus pour l'Observation 2018	Chiffres retenus pour l'Observation 2019	Chiffres retenus pour l'Observation 2020
Matériaux inertes réemployés, issus des TP	2,36 Mt	5,83 Mt	5,22 Mt	6,42 Mt
Déchets inertes issus des TP	9,60 Mt	13,60 Mt	10,38 Mt	10,29 Mt
Déchets inertes issus du Bâtiment	1,92 Mt	1,20 Mt	1,94 Mt	2,56 Mt
Déchets inertes issus du BTP	11,52 Mt	14,80 Mt	12,32 Mt	12,85 Mt
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	0,07 Mt	0,31 Mt	0,24 Mt	0,24 Mt
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment	1,28 Mt	0,83 Mt	0,84 Mt	0,83 Mt
Déchets non dangereux issus du BTP	1,35 Mt	1,14 Mt	1,08 Mt	1,07 Mt
Matériaux et déchets dangereux issus des TP		0,15 Mt	0,15 Mt	0,15 Mt
Matériaux et déchets dangereux issus du Bâtiment		0,09 Mt	0,09 Mt	0,09 Mt
Matériaux et déchets dangereux issus du BTP	0,11 Mt	0,24 Mt	0,24 Mt	0,24 Mt
TOTAL (y compris réemploi)	15,34 Mt	22,01 Mt	18,86 Mt	20,58 Mt

Pour rappel, le PRPGD faisait l'hypothèse d'un taux constant maintenu pour le réemploi. En 2016, ce taux était de 17 %. Il est estimé que le taux de réemploi 2020 des matériaux inertes issus des TP, est de 38%. Il est de 31% au global BTP. L'objectif visé par le PRPGD est donc atteint, et même dépassé. Néanmoins, comme mentionné précédemment, il est conseillé d'être très prudent dans la comparaison des taux de réemploi d'une année de référence à une autre : ce chiffre dépend de chantiers ponctuels significatifs et peut être ainsi très variable d'une année à l'autre. Une augmentation de taux de réemploi d'une année d'observation à une autre ne traduit ainsi pas nécessairement une amélioration des pratiques

La figure ci-après met en avant spécifiquement les tonnages de déchets estimés (hors réemploi).

Figure 16: Tonnage de déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020



Dans le cadre du PRPGD, en ce qui concerne la prévention des déchets inertes du BTP, l'objectif fixé est une celui d'une baisse de la production de déchets de -0,8 %/an. Cela se traduit par les tonnages ciblés récapitulés dans le tableau ci-après à horizons 2025 et 2031 :

Tableau 21 : Objectifs de réduction des matériaux et déchets inertes du BTP fixés dans le PRPGD

Année de référence	2016	2025	2031
Travaux publics	9,6 Mt non réemployés + 2,36 Mt réemployés	11,13 Mt	10,60 Mt
Bâtiment	1,92 Mt	1,79 Mt	1,70 Mt
Total BTP	11,52 Mt hors matériaux de réemploi	12,91 Mt (→ -7%)	12,30 Mt (→ -11%)

Année de référence	2016	2025	2031
	13,88 Mt en incluant les matériaux de réemploi		

En 2025 et 2031, cette baisse de 0,8% du tonnage produit correspond à un tonnage de déchets inertes produits respectivement de 12,91 et 12,3 Mt.

Le tonnage de déchets inertes du BTP produit est plus élevé que ce qui est visé par le PRPGD mais les méthodologies de calcul des matériaux réemployés et déchets inertes produits diffèrent dans le cadre des Observatoires des déchets du BTP 2018, 2019 et 2020 par rapport à la méthodologie appliquée en 2016 (chiffres PRPGD). Il ne peut donc pas être conclu que les objectifs du PRPGD ne sont pas atteints.

La figure et le tableau ci-après présentent la répartition des tonnages de déchets inertes, de déchets non dangereux et de déchets dangereux, produits sur chaque département de la région Grand Est en 2020. Cette estimation est faite en utilisant une clé de répartition correspondant à la répartition de la population.

Figure 17: Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est, par département

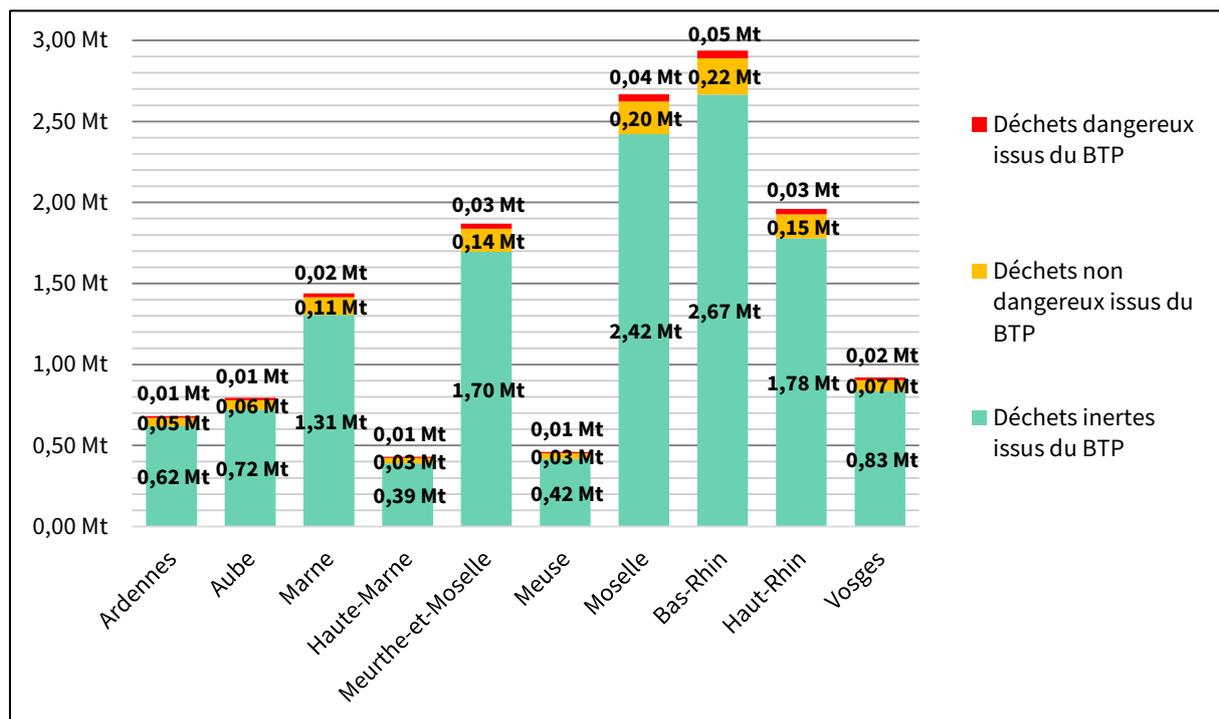


Tableau 22 : Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est, par département

Département	Population 2020 (source INSEE, au 1 ^{er} janvier 2021) ⁶	Déchets inertes issus du BTP	Déchets non dangereux (non inertes) issus du BTP	Déchets dangereux issus du BTP
Ardennes (08)	267 127	0,62 Mt	0,05 Mt	0,01 Mt
Aube (10)	310 804	0,72 Mt	0,06 Mt	0,01 Mt
Marne (51)	563 998	1,31 Mt	0,11 Mt	0,02 Mt
Haute-Marne (52)	168 391	0,39 Mt	0,03 Mt	0,01 Mt
Meurthe-et-Moselle (54)	732 085	1,70 Mt	0,14 Mt	0,03 Mt
Meuse (55)	180 059	0,42 Mt	0,03 Mt	0,01 Mt
Moselle (57)	1 045 213	2,42 Mt	0,20 Mt	0,04 Mt
Bas-Rhin (67)	1 150 899	2,67 Mt	0,22 Mt	0,05 Mt
Haut-Rhin (68)	767 736	1,78 Mt	0,15 Mt	0,03 Mt
Vosges (88)	360 241	0,83 Mt	0,07 Mt	0,02 Mt
Total	5 546 553	12,85 Mt	1,07 Mt	0,24 Mt

2.4. Recours à des ressources secondaires pour les activités du TP

Le questionnaire d'enquête à destination des entreprises de TP comprenait un volet « Consommation de matériaux alternatifs aux matériaux neufs sur les chantiers ». Il était demandé aux entreprises si elles avaient consommé sur leurs chantiers en 2020 et si oui quelles quantités, des matériaux suivants :

- Recyclés d'enrobés ;
- Recyclés de béton ;
- Grave recyclée mixte ;
- Mâchefer d'incinération d'Ordures Ménagères ;
- Déblais et graves traités à la chaux ou aux liants (hydrauliques/routiers) ;
- Autres types de matériaux à préciser.

Le tableau ci-après présente les réponses des entreprises. Pour rappel, 25 retours au total ont été obtenus.

Tableau 23 : Types de matériaux alternatifs consommés par les entreprises de TP en 2020 et pourcentages d'entreprises TP ayant déclaré utiliser ces matériaux dans les enquêtes

⁶ Données actualisées au 19 janvier 2022

Type de matériaux alternatifs aux matériaux neufs	Pourcentage d'entreprises ayant déclaré en avoir consommé en 2020 (%)	Quantités utilisées en 2020, par les entreprises ayant répondu à l'enquête et déclaré un tonnage
Recyclés d'enrobés	21 % des entreprises ayant répondu au questionnaire	157 288 t utilisées par 13 entreprises ayant déclaré un tonnage
Recyclés de béton	9% des entreprises ayant répondu au questionnaire	93 250 t utilisées par 9 entreprises ayant déclaré un tonnage
Grave recyclée mixte	19% des entreprises ayant répondu au questionnaire	408 625 t utilisées par 12 entreprises ayant déclaré un tonnage
Mâchefer d'incinération d'Ordures Ménagères	2% des entreprises ayant répondu au questionnaire	80 000 t utilisées par 1 entreprises ayant déclaré un tonnage
Déblais et graves traités à la chaux ou aux liants (hydrauliques/routiers)	2% des entreprises ayant répondu au questionnaire	500 t utilisées par 1 entreprises ayant déclaré un tonnage
Autres	10% des entreprises ayant répondu au questionnaire	70 594 t utilisées par 6 entreprises ayant déclaré un tonnage

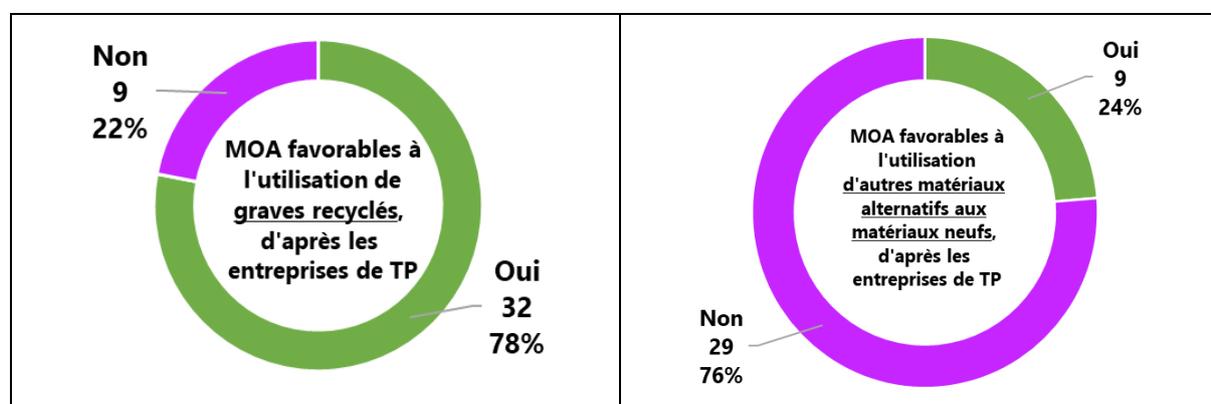
En ce qui concerne plus spécifiquement les Mâchefers d'Incinérations d'ordures ménagères, ou de Déchets Non Dangereux (MIDND), en 2020 :

- 208 463 tonnes de mâchefers ont été produites (sortie incinérateur) en région Grand Est, dont :
 - 186 167 tonnes ont été envoyées vers des plateformes de maturation de mâchefers ;
 - 22 296 tonnes ont été orientées directement vers des solutions de valorisation matière (sous-couche routière ou remblais de tranchée).
- 265 716 tonnes de mâchefers ont été réceptionnées sur les plateformes de maturation de mâchefers de la région Grand Est :
 - dont 238 202 tonnes de mâchefers bruts (89,7% de l'entrant) ;
 - dont 26 408 tonnes de mâchefers déferraillés (9,9% de l'entrant).

Par ailleurs, 175 102 tonnes de mâchefers ont été consommées en sous-couche routière ou remblais de tranchée (uniquement 1 161 tonnes hors région Grand Est), et 11 640 tonnes ont été envoyés vers de l'enfouissement (élimination).

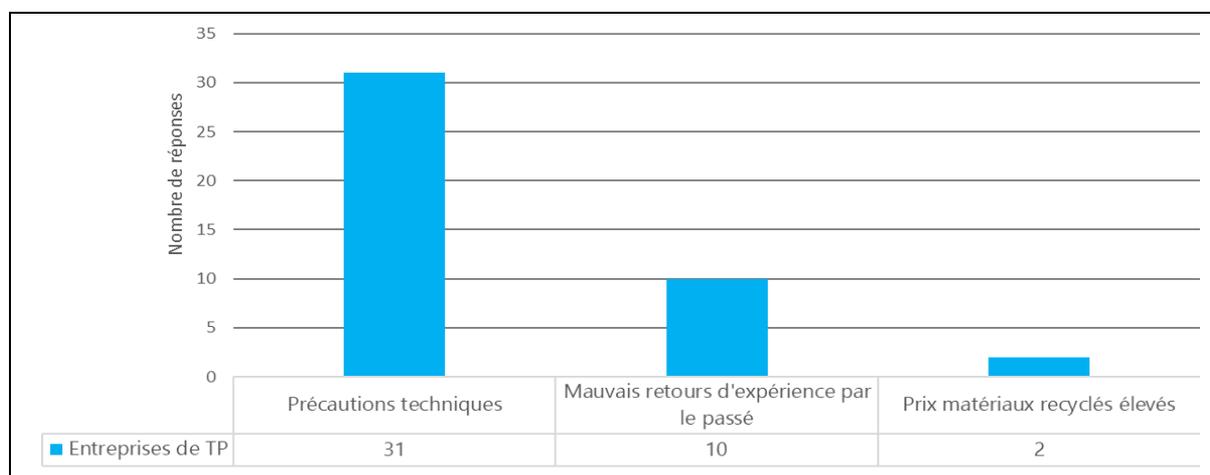
Dans le questionnaire d'enquête, il était également demandé aux entreprises si, selon elles, les maîtres d'ouvrages sur le territoire de la Région Grand Est leur semblent plutôt favorables à l'utilisation sur leurs chantiers de graves recyclées et d'autres matériaux alternatifs aux matériaux neufs. Les réponses obtenues sont synthétisées sur les figures ci-après.

Figure 18 : Proportion de maîtres d'ouvrage favorables à l'utilisation sur leurs chantiers, de graves recyclées, et d'autres matériaux alternatifs aux matériaux neufs, d'après l'enquête menée à destination des entreprises de TP en 2020



Dans le questionnaire d'enquête, il a également été demandé aux entreprises de TP les facteurs qu'elles identifient comme pouvant freiner ou favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux neufs et notamment les matériaux recyclés. Les réponses obtenues sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 19 : Obstacles / freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur chantier vis-à-vis des clients / maîtres d'œuvre, identifiés par les entreprises de TP ayant répondu à l'enquête



36 entreprises de TP ont répondu.

N.B. : les réponses les plus citées sont celles qui étaient proposées dans le questionnaire.

N.B. : une entreprise de TP pouvait indiquer plusieurs obstacles / freins.

2.5. Synthèse des réponses des entreprises de Bâtiment et de TP, aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGE⁷, et les freins identifiés au tri à la source

Plusieurs questions ont été posées dans le cadre de l'enquête à destination des entreprises de Bâtiment et des TP, concernant leur connaissance des évolutions réglementaires récentes et en cours, concernant les freins et les leviers qu'elles rencontrent au tri à la source des déchets en vue d'une meilleure valorisation et concernant la zone de collecte de leurs déchets. Une synthèse des réponses est présentée ci-après.

2.5.1. Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGE⁸

Il a été posé la question suivante concernant la Loi AGE⁸ : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGE », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de

⁷ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

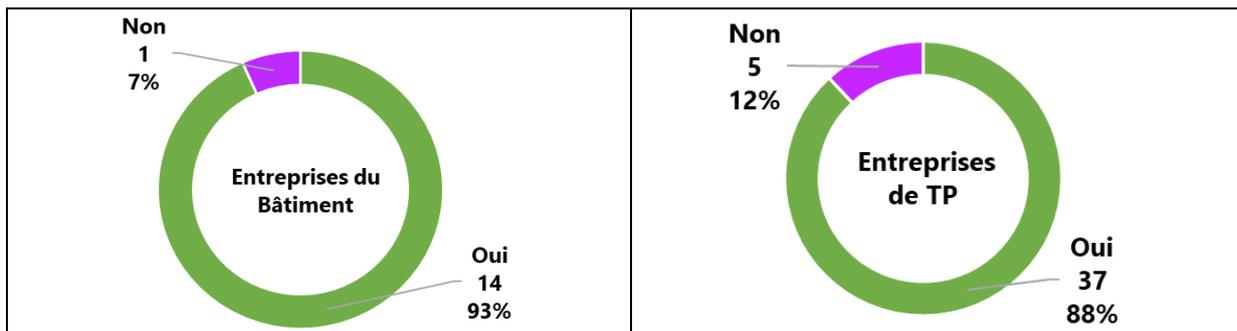
⁸ Article 74 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre ? ».

93% des 15 entreprises de Bâtiment (hors démolition) ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».

88% des 42 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».

Figure 20: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et des entreprises de TP, concernant la connaissance de la Loi « AGEC »

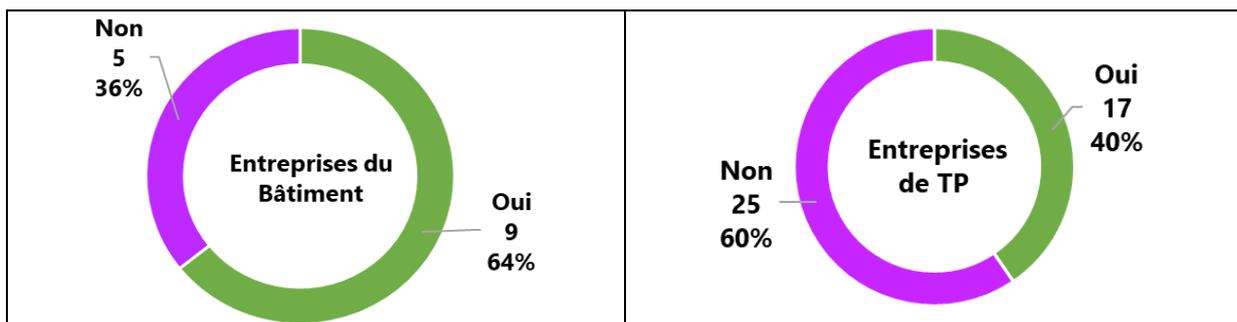


Il a également été demandé aux entreprises de travaux si elles souhaitaient obtenir des informations supplémentaires concernant cette loi.

64% des 14 entreprises de Bâtiment (hors démolition) ayant répondu à cette question, ont indiqué être intéressées pour obtenir plus d'informations.

60% des 42 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont indiqué ne pas être intéressées pour obtenir plus d'informations.

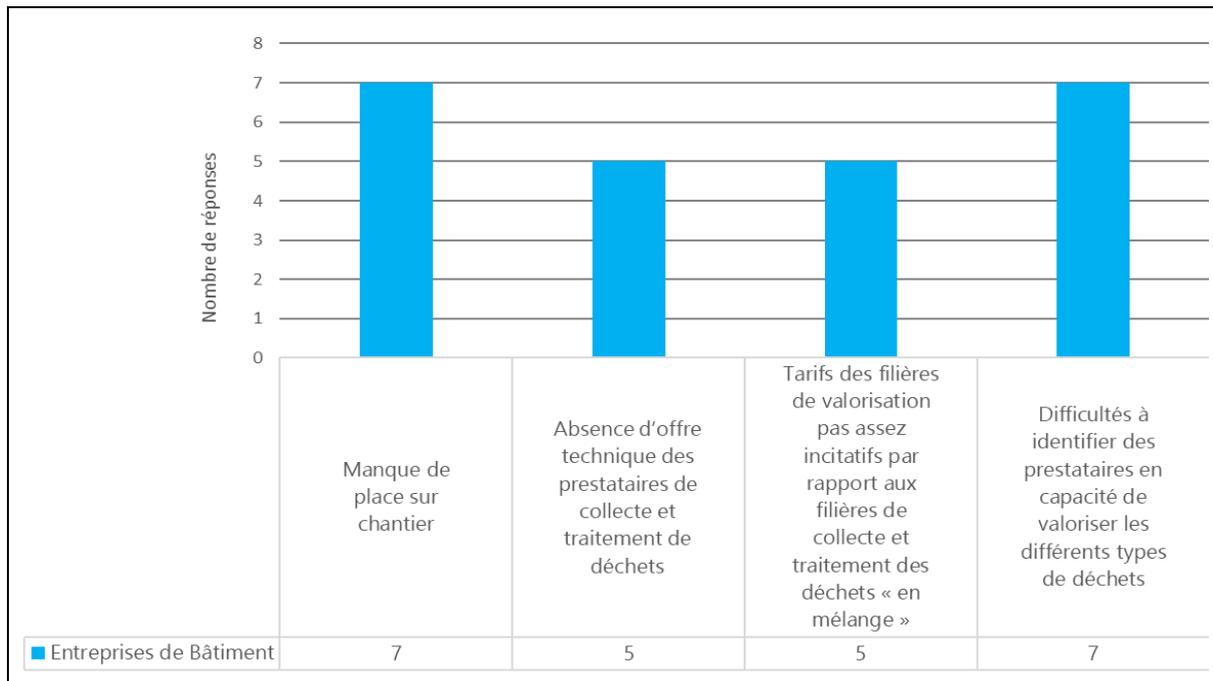
Figure 21: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment et de TP, concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGEC »



2.5.2. Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins au tri à la source des déchets

Il a été demandé aux entreprises de Bâtiment (hors démolition) et de TP d'indiquer quels étaient les freins qu'elles rencontraient, pour trier davantage à la source (sur chantier) les produits et déchets en vue d'une valorisation. Les réponses des entreprises de Bâtiment sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 22: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de Bâtiment (hors démolition), concernant les freins au tri à la source sur chantier



10 entreprises de Bâtiment hors démolition ont répondu.

N.B. : les réponses les plus citées sont celles qui étaient proposées dans le questionnaire.

N.B. : une installation pouvait indiquer plusieurs freins.

Dans la catégorie « absence d'offre techniques des prestataires de collecte et traitement de déchets », les éléments suivants ont été ajoutés par les entreprises de Bâtiment :

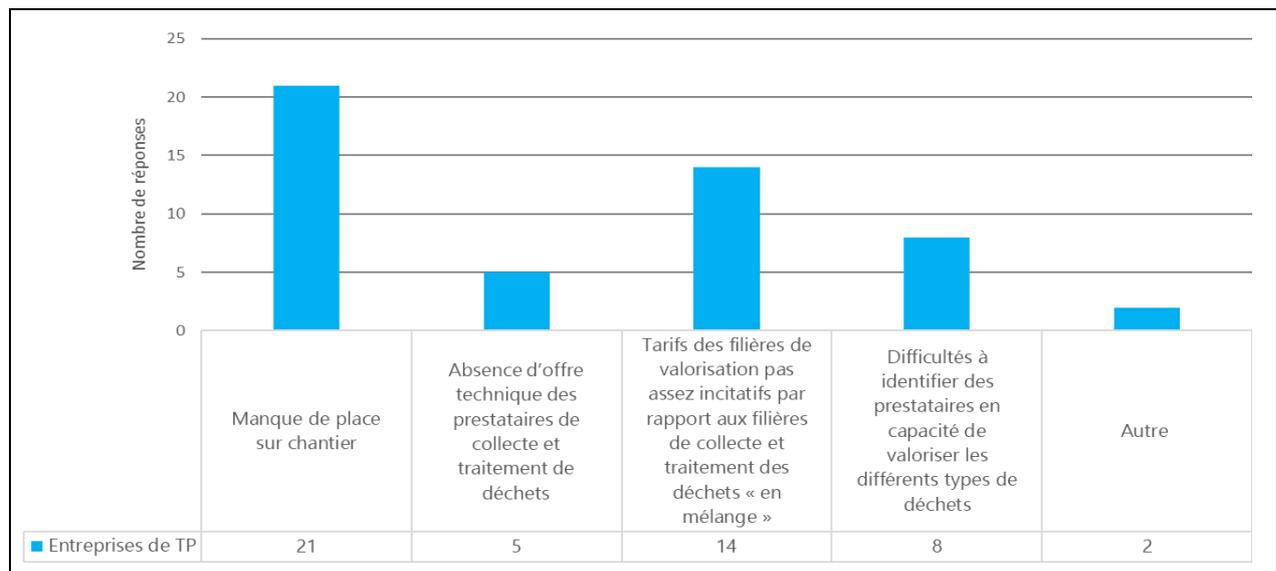
- Absence d'offre pour la laine de verre (1 entreprise du département de l'Aube) et le plastique (1 entreprise du département du Haut-Rhin) ;
- Manque d'informations concernant les offres de traitement de déchets (1 entreprise du département des Vosges).

Il a également été demandé aux entreprises de Bâtiment d'identifier les leviers pour une meilleure valorisation des déchets du BTP. Les leviers sont les suivants :

- Intégrer la gestion des déchets dans l'organisation des chantiers (prévoir de la place, temps de tri, budget supplémentaire) ;
- Rétribution économique du geste de tri ;
- Réduire le temps de collecte des informations ;
- Produire dans ses ateliers pour diminuer les déchets sur les chantiers.

Les réponses des entreprises de TP sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 23: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de TP, concernant les freins au tri à la source sur chantier



35 entreprises de TP ont répondu.

N.B. : les réponses les plus citées sont celles qui étaient proposées dans le questionnaire.

N.B. : une installation pouvait indiquer plusieurs freins.

Dans la catégorie « tarifs de filières de valorisation pas assez incitatifs », les éléments suivants ont été ajoutés par les entreprises de TP :

- Le coût de traitement et de remise en circulation des matériaux recyclés est aussi coûteux que des matériaux neufs ;
- Absence de filière de recyclage pour les chutes de PVC (1 entreprise du département des Vosges).

Sur la figure précédente, la catégorie « autre » concerne les autres réponses apportées, qui ont été citées seulement une fois. Il s'agit des freins suivants :

- Volume à valoriser insuffisant par rapport au coût de traitement ;
- Temps de tri élevé pour une faible économie sur les frais de mise en dépôt.

Il a également été demandé aux entreprises de TP d'identifier les leviers pour une meilleure valorisation des déchets du BTP. Les leviers sont les suivants :

- Mettre à jour l'outil « Déchets de chantier » de la Fédération du Bâtiment ;
- Manque de connaissances et des principes de prévention des déchets ;
- Mise en place de station de concassage et d'étude de sols ;
- Accepter de payer plus cher un matériau traité par rapport à un matériau d'apport.

2.5.3. Synthèse des réponses concernant la zone de collecte des déchets

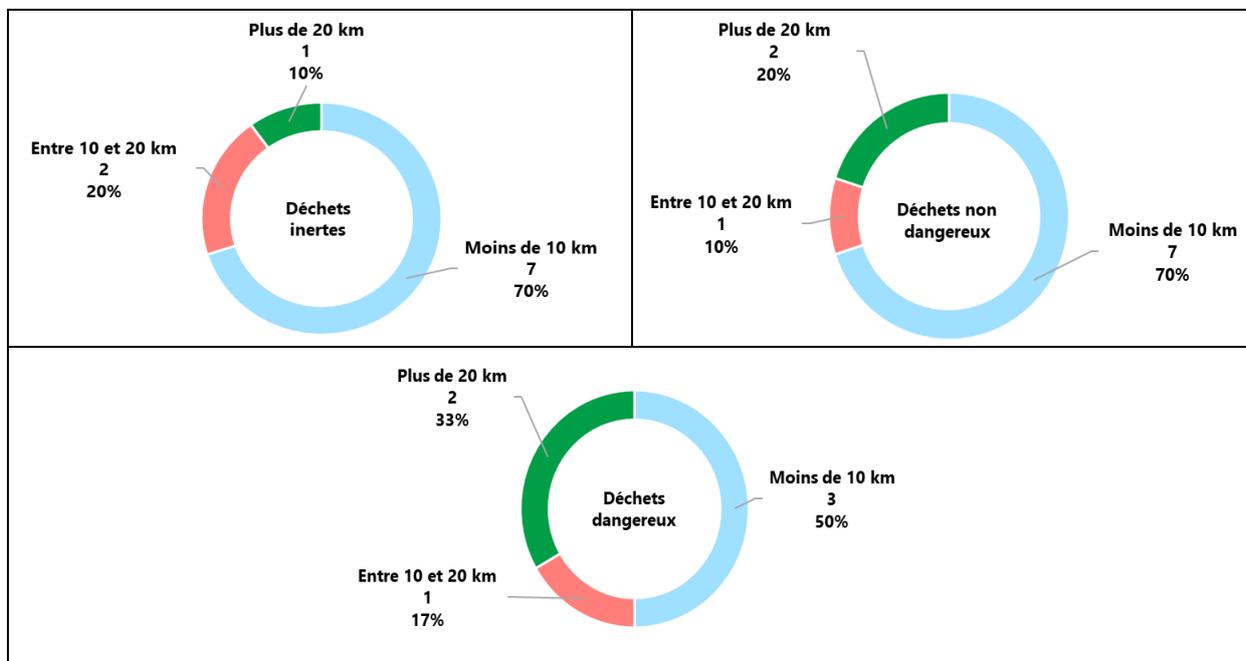
Il a été posé la question suivante concernant la zone de collecte des déchets inertes, non dangereux et dangereux, des entreprises de Bâtiment (hors démolition) et de TP : « Si vous apportez vous-même vos déchets sur un site de collecte de déchets, pouvez-vous indiquer quelle est en moyenne la distance que vous parcourez ? »

Les réponses des entreprises de Bâtiment sont synthétisées sur la figure ci-après.

70% des 10 entreprises de Bâtiment ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone inférieure à 10 km pour la zone de collecte de leurs déchets inertes et les déchets non dangereux. 1 entreprise, située en Meurthe-et-Moselle a indiqué une distance supérieure à 20 km pour la collecte de ses déchets inertes et de ses déchets non dangereux.

50% des 6 entreprises de Bâtiment ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone inférieure à 10 km pour la zone de collecte de leurs déchets dangereux.

Figure 24: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de bâtiment (hors démolition), concernant la zone de collecte de leurs déchets inertes, non dangereux et dangereux



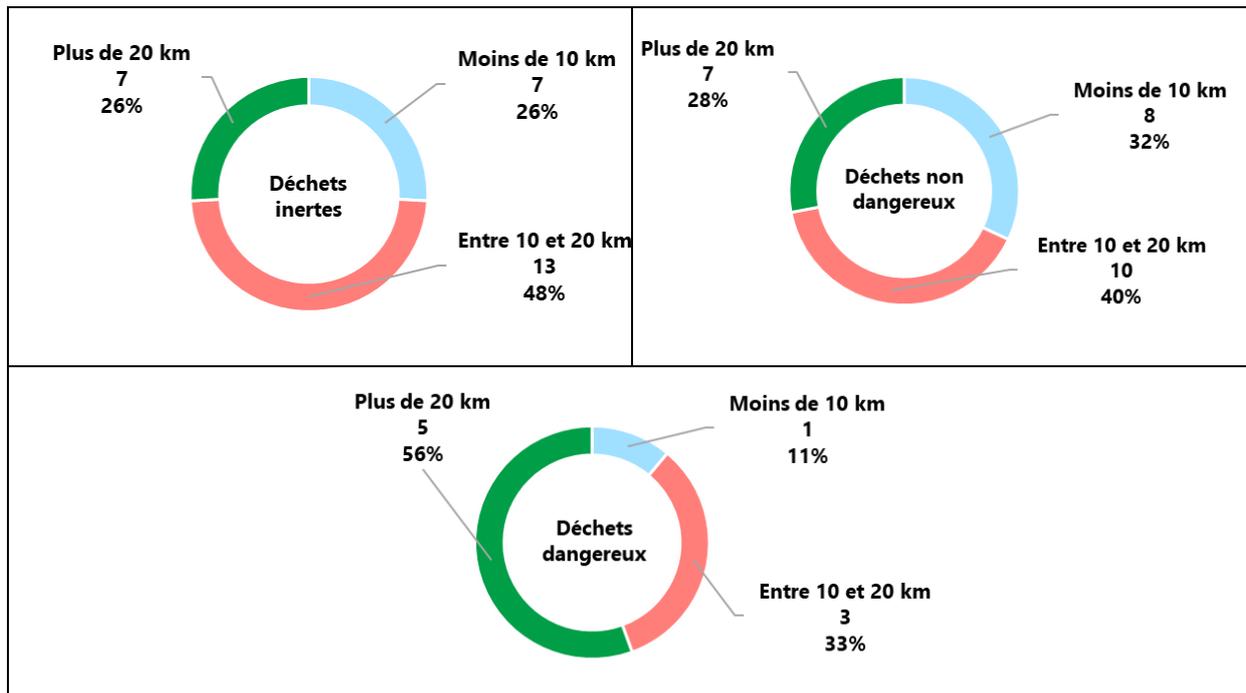
Les réponses des entreprises de TP sont synthétisées sur la figure ci-après.

48% des 27 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone entre 10 et 20 km pour la zone de collecte de leurs déchets inertes.

40% des 25 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone entre 10 et 20 km pour la zone de collecte de leurs déchets non dangereux.

56% des 9 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone supérieure à 20 km pour la zone de collecte de leurs déchets dangereux.

Figure 25: Synthèse des réponses obtenues de la part des entreprises de TP, concernant la zone de collecte de leurs déchets inertes, non dangereux et dangereux



3. Traitement des matériaux et déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020

3.1. Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

3.1.1. Méthodologie de recensement des installations

Le point de départ du recensement des installations a été la base de données issue de l'année d'Observation 2018.

Afin de disposer d'une liste exhaustive de l'ensemble des installations à enquêter et de mettre à jour la liste disponible, Trident Service et Recovering se sont appuyés sur la liste des installations ICPE, transmise par la DREAL, par rubrique ICPE, pour les rubriques suivantes :

- **2515** : Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes ;
- **2517** : Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques ;
- **2521** : Station d'enrobage au bitume de matériaux routiers ;
- **2710** : Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 ;
- **2711** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 ;
- **2713** : Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719 ;
- **2714** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 ;
- **2715** : Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710 ;
- **2716** : Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 ;
- **2718** : Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793 ;
- **2791** : Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.

Un premier contact avec les « nouvelles » installations, c'est-à-dire les installations qui ne faisaient pas partie du champ d'enquête initial, a été pris par téléphone ou par mail afin de confirmer avec les acteurs leurs activités.

Au total, 404 installations ont été identifiées comme ayant a priori une activité de gestion de déchets du BTP en Région Grand Est en 2020 :

- 79 plateformes de regroupement ou de tri accueillant en particulier des déchets du BTP ;

- 73 centrales d'enrobage ;
- 120 installations de concassage/broyage de déchets inertes du BTP (installations de recyclage) ;
- 35 installations de tri et/ou transit de déchets inertes, sans transformation ;
- 125 carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP dans le cadre de leur réaménagement ;
- 110 Installations de Stockage de déchets Inertes.

N.B. : une même installation peut avoir plusieurs activités et être donc comptabilisée dans plusieurs typologies d'installations.

En plus de ces installations, d'autres installations comme les ISDND et les ISDD accueillent également des déchets issus de chantiers du BTP, mais ont été enquêtées dans le cadre d'autres lots de l'Observatoire.

3.1.2. Classification et cartographie des installations

3.1.2.1. Typologies d'installations

Les installations listées dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est adopté en octobre 2019, sont classées de la façon suivante :

- Centrales d'enrobage,
- Plateformes de concassage / broyage,
- Carrières,
- Plateformes de regroupement ou de tri,
- Installations de recyclage matière,
- Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI),
- Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND),
- Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).

Afin de proposer une classification qui permette de mieux appréhender les activités des installations, il est utilisé dans le présent rapport, une classification légèrement différente, dont la correspondance avec la classification du PRPGD est indiquée ci-après :

Tableau 24 : Type de classification des installations utilisée

Classification « PRPGD »	Classification utilisée dans le présent rapport
Centrales d'enrobage	Centrales d'enrobage
Plateformes de concassage / broyage	Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage
Plateformes de regroupement ou de tri	<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie professionnelle privée • Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation • Installations de tri sans transformation de DND • Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP
Installations de recyclage matière	<ul style="list-style-type: none"> • Autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) • Installations de tri avec transformation de DND • Installations de transformations spécifiques de DND (ex : transformation déchets de plâtre uniquement)
Carrières	Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état
Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Classification « PRPGD »	Classification utilisée dans le présent rapport
Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)	Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

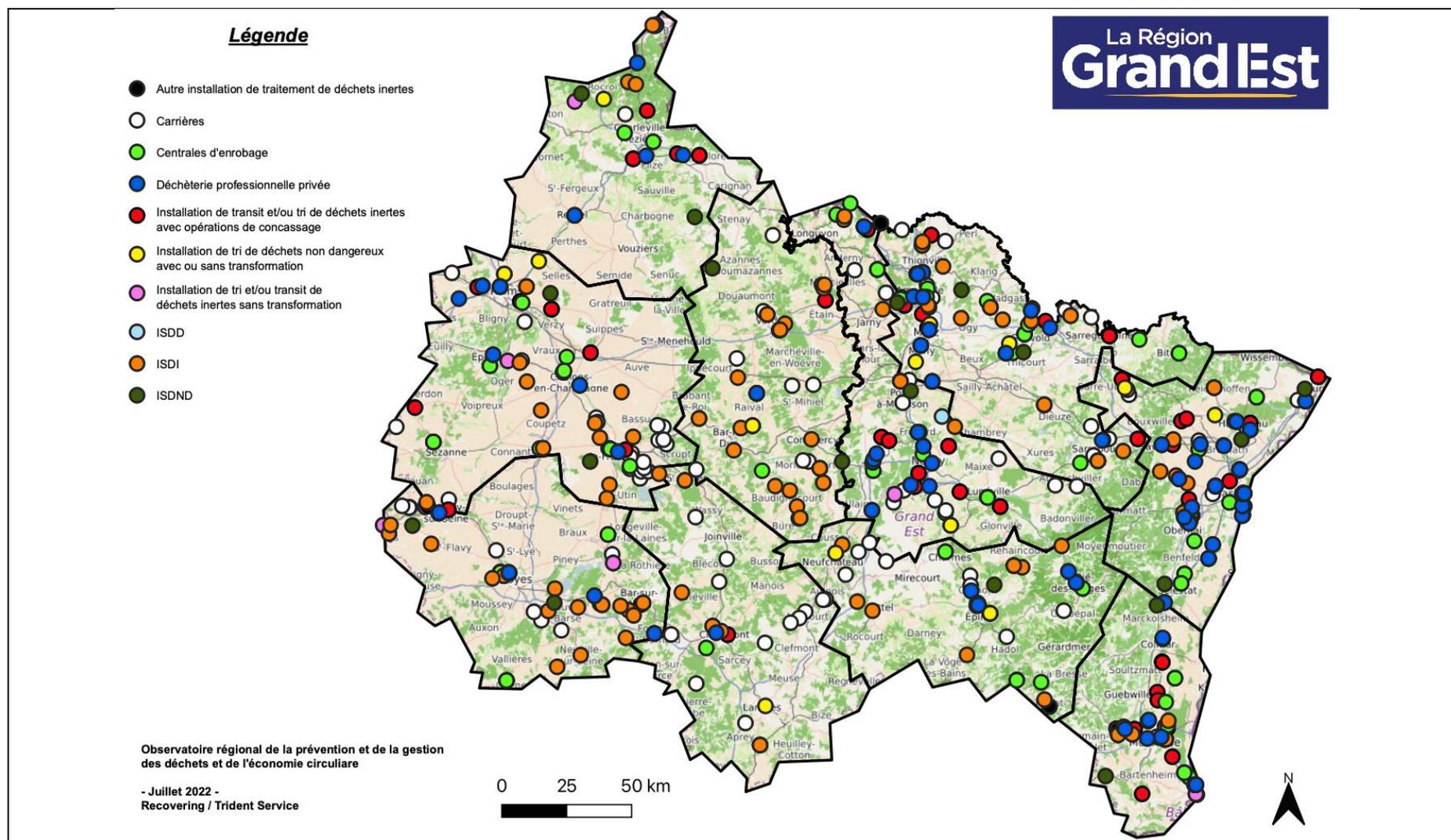
Cela ne modifie pas en soit de façon importante les types de cartes ni les données. Cette terminologie vise néanmoins à apporter des nuances concernant les activités des installations qui sont importantes dans le cadre d'analyses de maillage d'équipements par la Région.

3.1.2.2. Cartographie des installations

Les cartes ci-après présentent les installations de gestion de déchets du BTP, selon la classification définie précédemment (cf. tableau précédent, paragraphe 3.1.2.1.).

3.1.2.2.1. Ensemble des installations ayant une activité de gestion de déchets du BTP identifiées en Région Grand Est

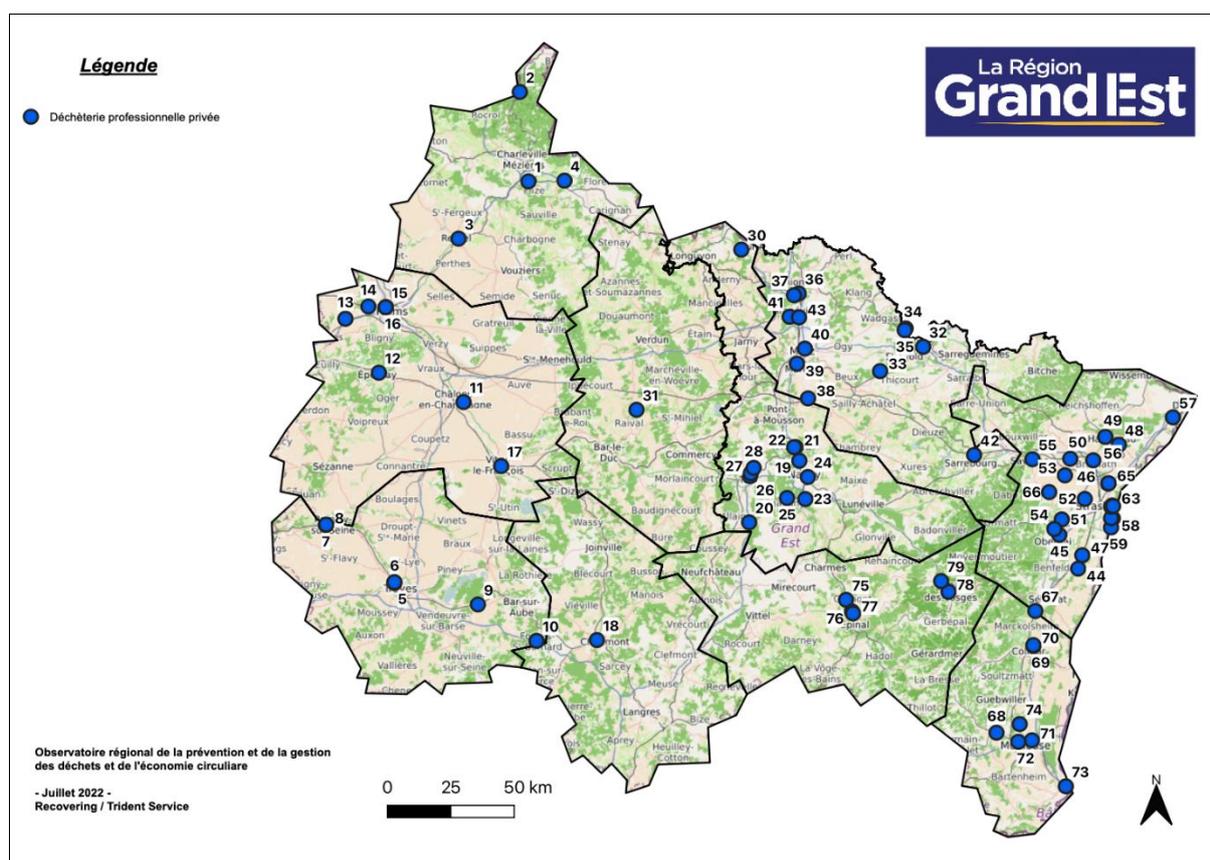
Figure 26 : Carte des installations ayant une activité de gestion des déchets du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est



3.1.2.2. Déchèteries professionnelles privées adossées ou non à des installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP

La carte ci-après localise les déchèteries professionnelles privées adossées ou non à des installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 27 : Carte des déchèteries professionnelles privées identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

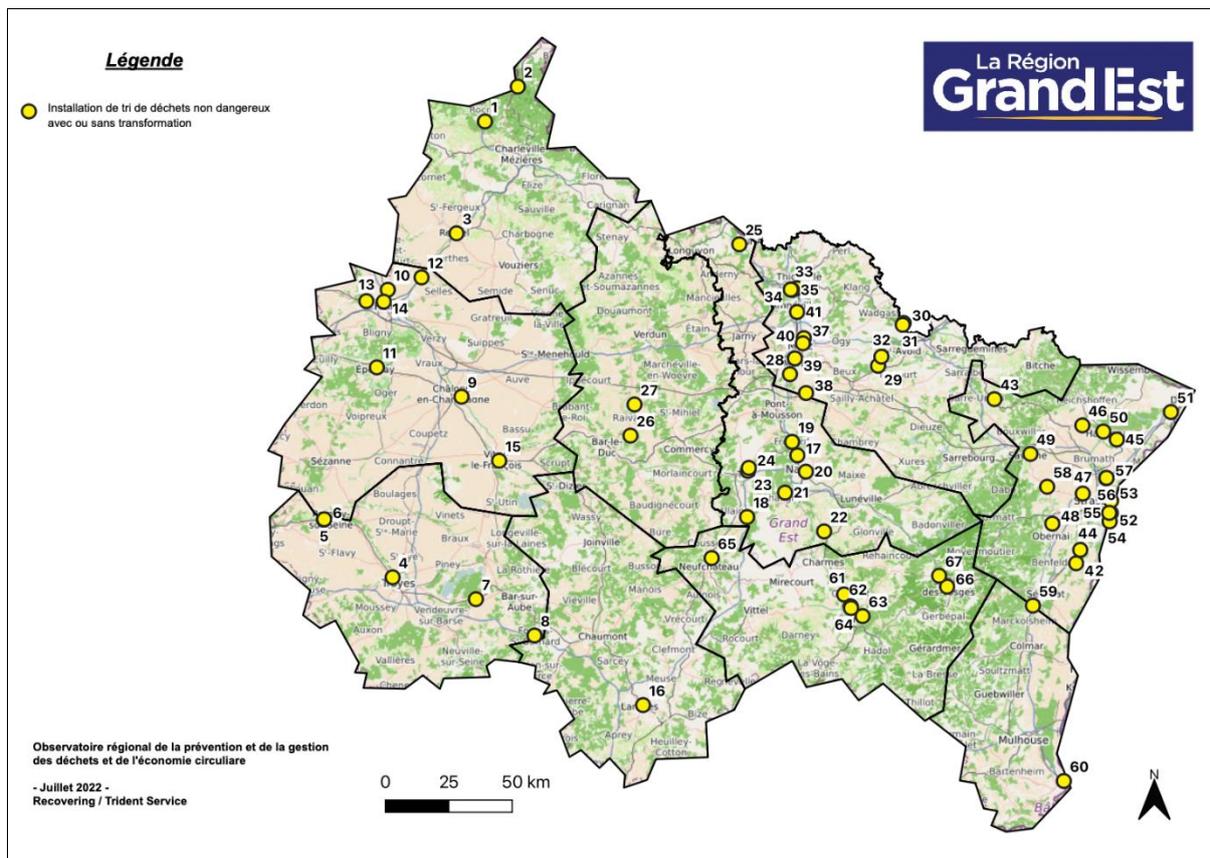


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.3. Installations de tri de déchets non dangereux avec ou sans transformation

La carte ci-après localise les installations de tri de déchets non dangereux avec ou sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 28 : Installations de tri de DND avec ou sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

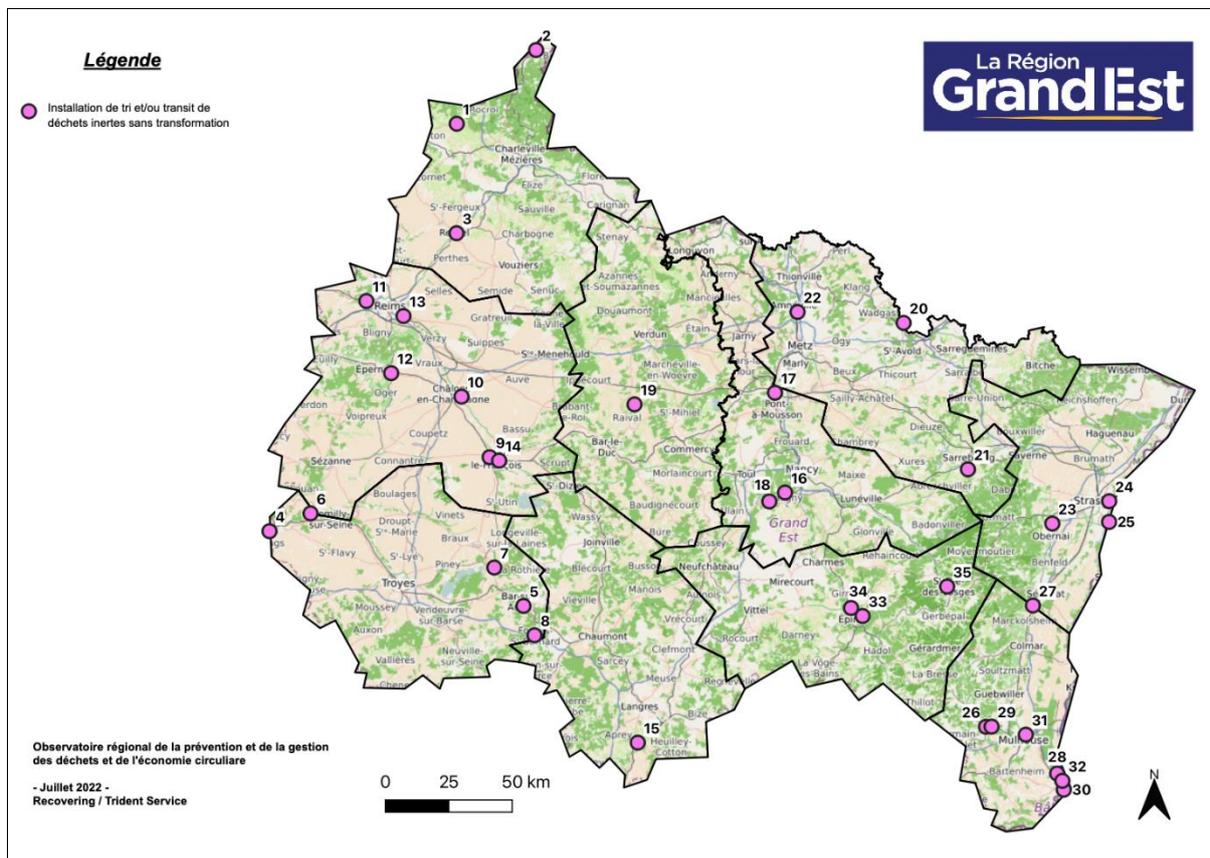


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.2.4. Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation

La carte ci-après localise les installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 29 : Carte des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

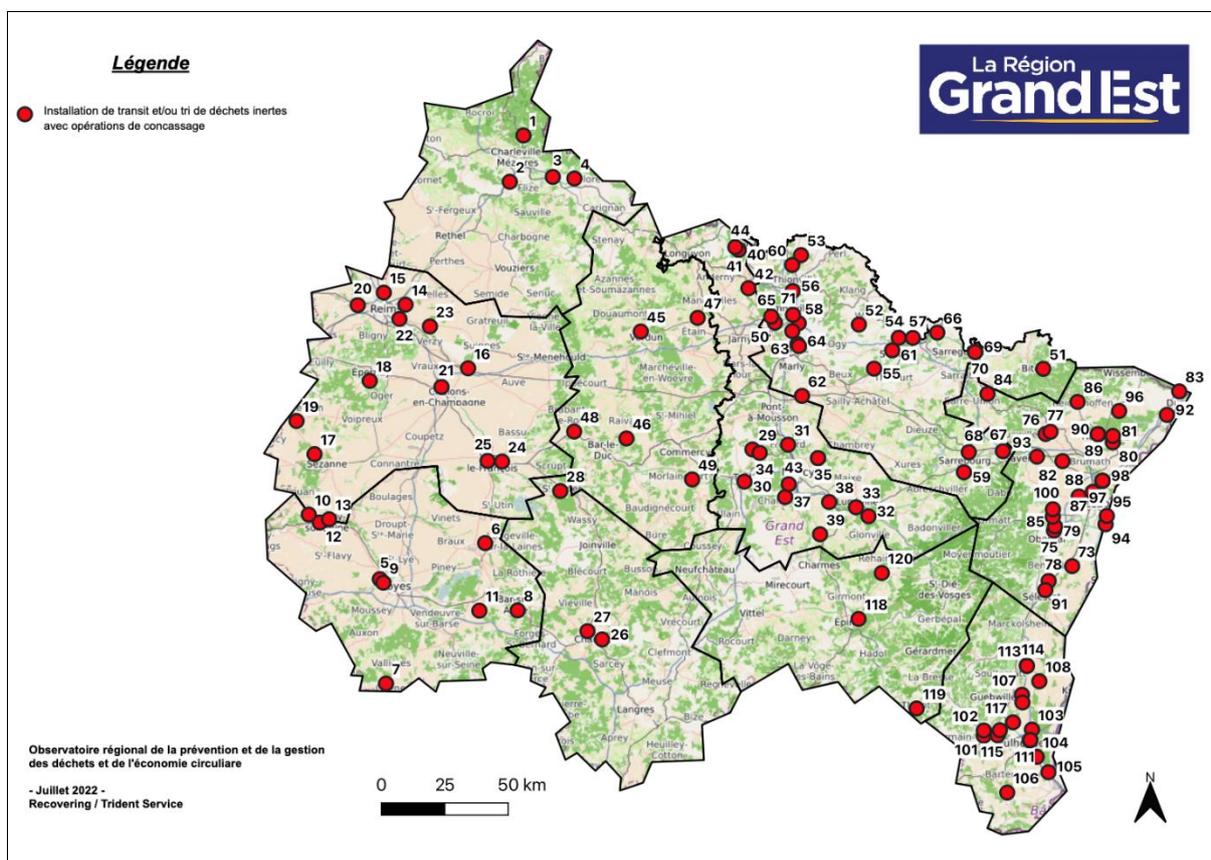


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.2.5. Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres)

La carte ci-après localise les installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres), identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 30 : Carte des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

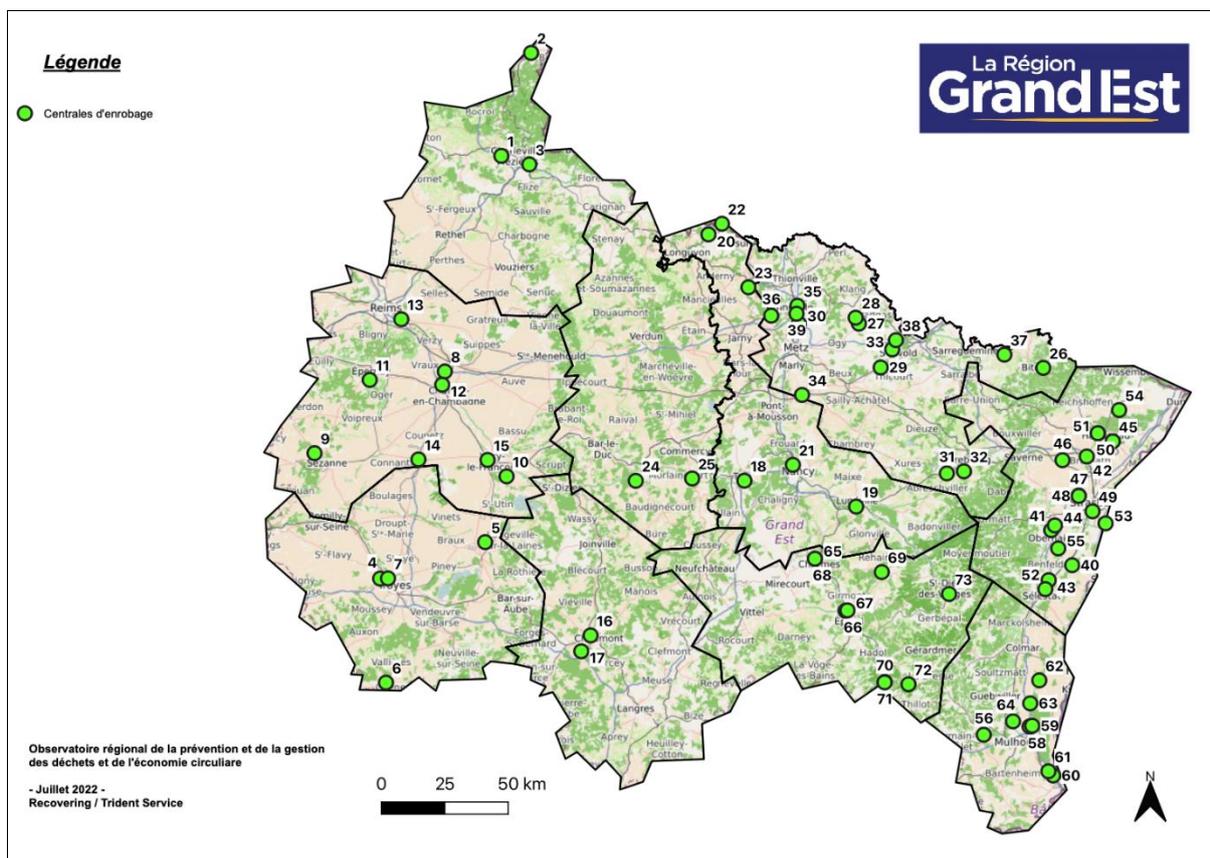


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.2.6. Centrales d'enrobage

La carte ci-après localise les de centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 31 : Carte des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

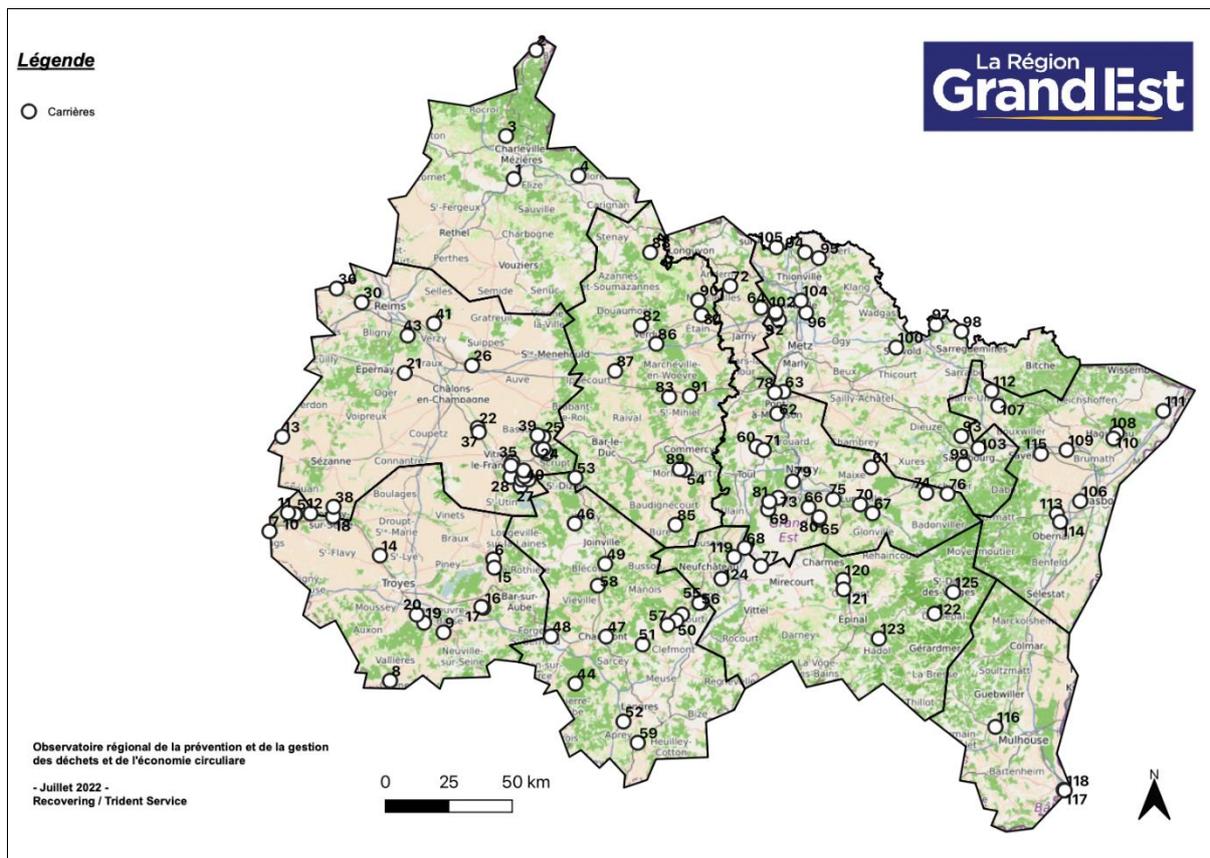


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.2.7. Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état

La carte ci-après localise les carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 32 : Carte des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

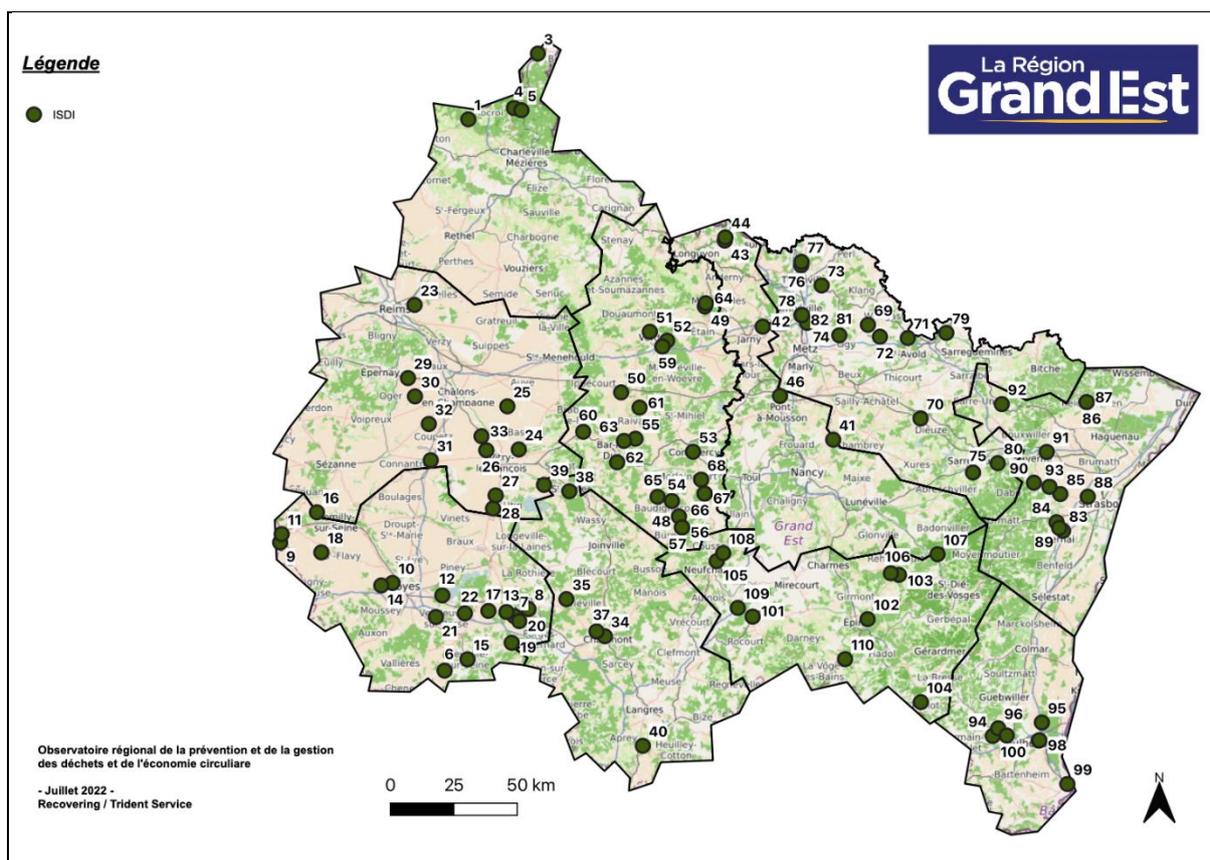


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.2.8. Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

La carte ci-après localise les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est, en activité en 2020.

Figure 33 : Carte des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

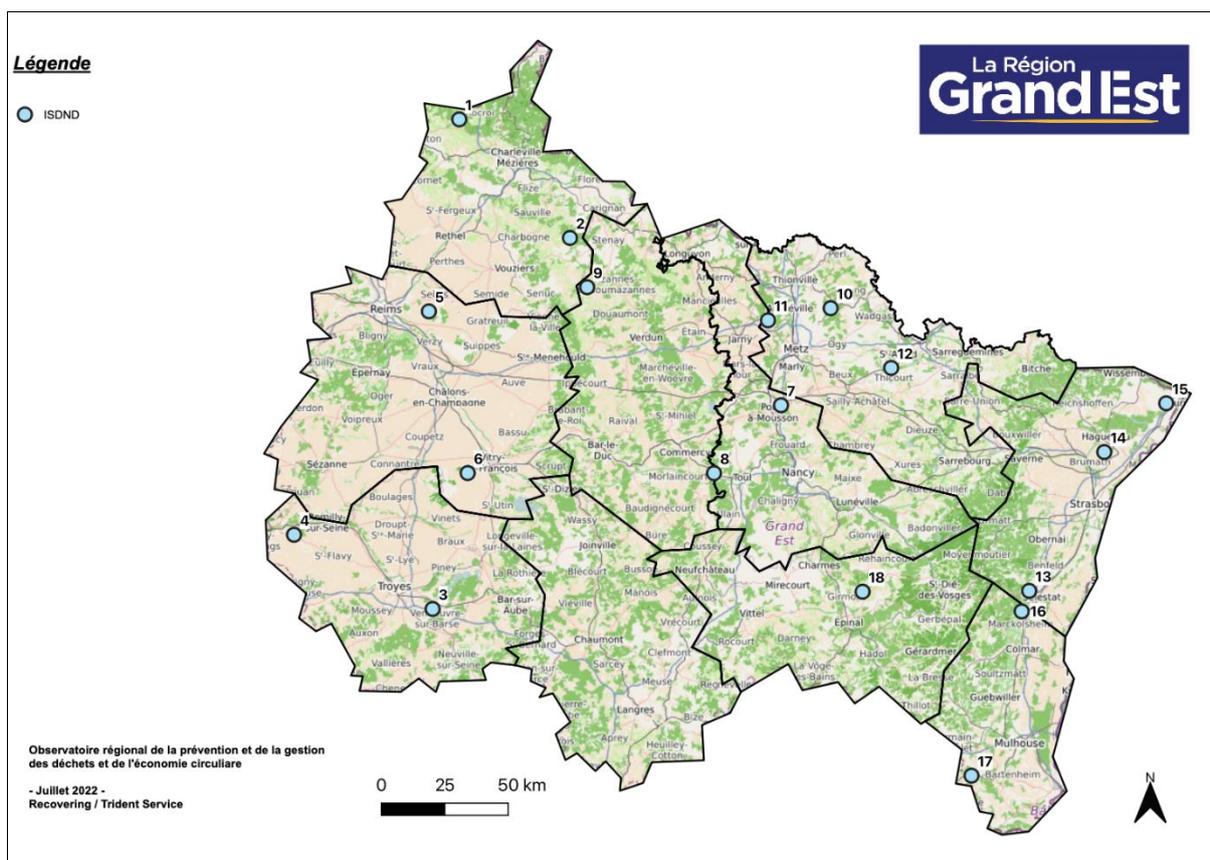


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.2.9. Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

La carte ci-après localise les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 34 : Carte des ISDND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

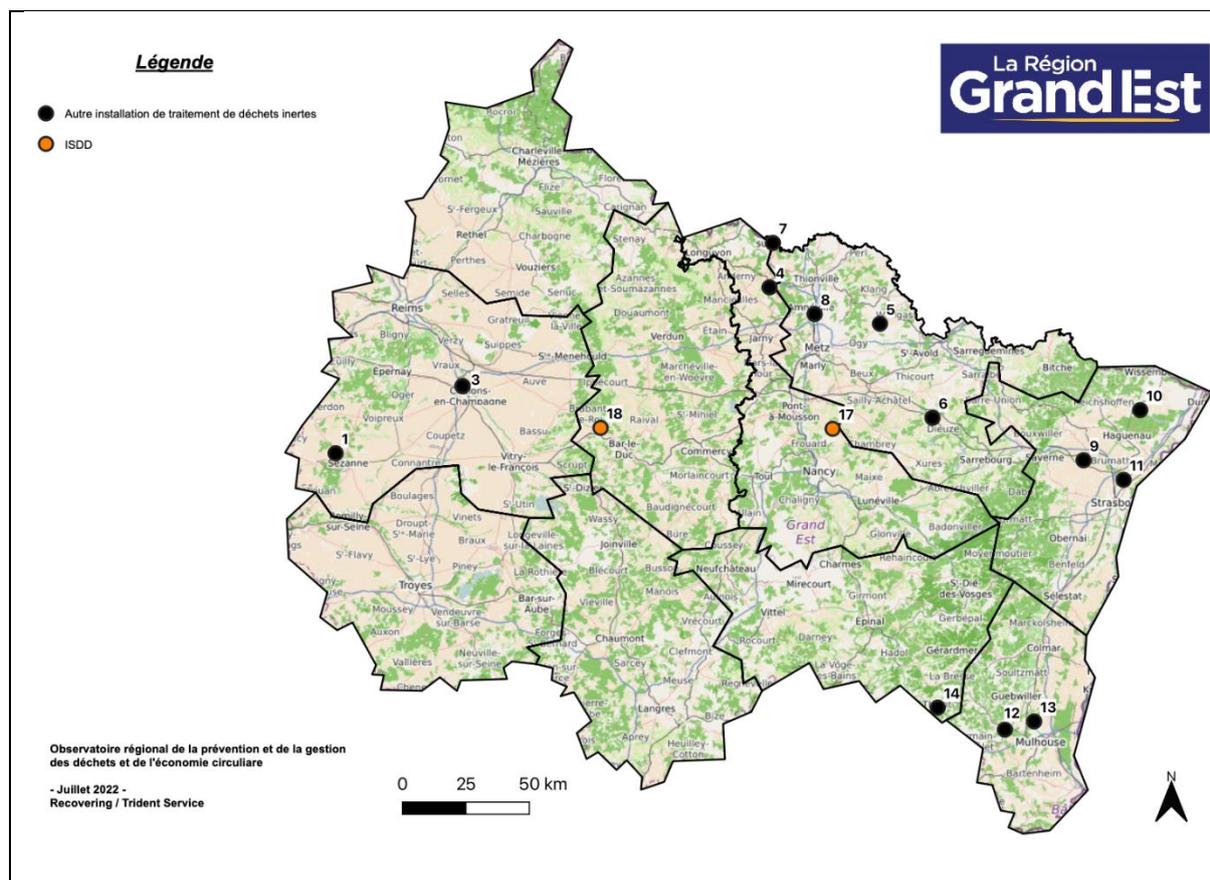


Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.1.2.2.10. Installations de traitement de déchets dangereux du BTP

La carte ci-après localise les installations de traitement de déchets dangereux du BTP (ISDD et autre installations de traitement des déchets dangereux) identifiées dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est.

Figure 35: Carte des installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est



Remarque : les installations sont listées en partie 6 du présent document.

3.2. Recensement des plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Région Grand-Est

Les plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Région Grand-Est ont été recensés à partir de deux sources de données :

- <http://materiauxreemploi.com/carte-acteurs-filiere-reemploi>
- <https://opalis.eu/fr/revendeurs/carte>

Remarque : ce recensement a été fait en 2021. Certaines plateformes n'étaient donc pas nécessairement ouvertes en 2020.

Le tableau ci-après indique les acteurs du réemploi en Région Grand-Est ainsi que leurs activités (vente, démolition, démontage sélectif, ...) et les types de matériaux revendus.

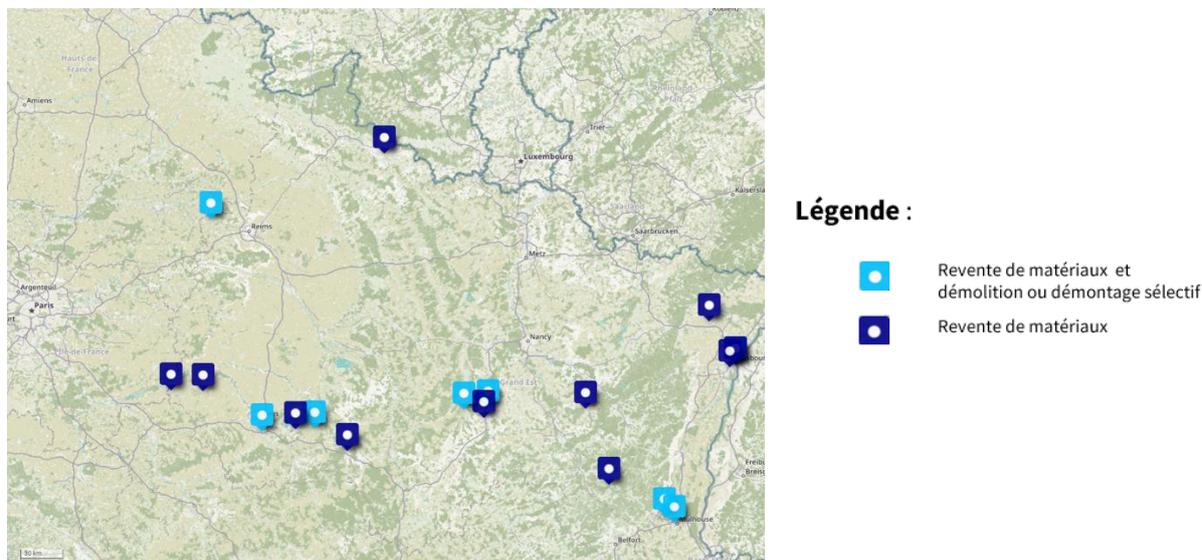
Tableau 25 : Acteurs du réemploi en Région Grand-Est, leurs activités et les matériaux revendus

Nom	Adresse	Code postal	Ville	Département	Activités	Type de matériaux
Au Vieux Temps ou Monsieur Fabrice Muller	2 Rue de Bazeilles	08200	Sedan	8	Revente de matériaux	Bois de construction, parquets et lambris
Shop and mat	24 rue Georges cuvier	10300	Sainte Savine	10	Revente de matériaux (e-commerce) Marketplace	Matériaux venant d'entreprises du bâtiment
LD Démolition	8 route de Dijon	10800	Buchères	10	Curage-démolition Revente de matériaux	Matériaux anciens
SK Démolition	12 Bis route D619	10140	Magny-Fouchard	10	Revente de matériaux anciens Démontage sélectif	Matériaux anciens
Renaissance Concepts	26, Route de Dijon	10310	Ville-sous-la-Ferté	10	Revente de matériaux	Dallage en pierre, bois de construction, tuiles, ardoises et couvre-murs, carrelages, parquets et lambris, cheminées, antiquités architecturales, briques, éléments en pierre naturelle, escaliers, portes,
Matériaux anciens Dusepulchre	Grand Rue	10140	La Villeneuve-au-Chêne	10	Revente de matériaux	Matériaux anciens
Aube Matériaux Anciens	9 Rue de la Forge	10100	Saint-Martin-de-Bossenay	10	Revente de matériaux	Matériaux anciens
Escaliers Lachaux	Moulin de Chiennat	10400	Gumery	10	Revente de matériaux	Escaliers anciens
ACTIS	1 rue du Moulin	51170	Courlandon	51	Démontage sélectif Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens et d'occasion
BOMA - Les BONnes Matières	13 rue du Marechal Lefebvre	67100	Strasbourg	67	Bureau d'études AMO Diagnostic ressource Sensibilisation Revente de matériaux	Matériaux du bâtiment
Brenner Cédric	9 rue des Moutons	67270	Alteckendorf	67	Revente de matériaux	Bois de construction, tuiles et ardoises

Nom	Adresse	Code postal	Ville	Département	Activités	Type de matériaux
La brocante du Bâtiment (entreprise DRS)	2 rue de la Minoterie	67000	Strasbourg	67	Revente de matériaux Démolition	Tous matériaux (portes en bois, cadres de fenêtres, volets,...), ancien mobilier, pièces en ferronnerie
PREMYS Agence Ferrari	9 rue de l'Industrie	68310	Wittelsheim	68	Démontage sélectif Revente de matériaux	Matériaux d'occasion : Bois de construction, structure acier, équipements techniques
L'Art et la Matière	57 rue des Brodeuses	68200	Mulhouse	68	Démontage sélectif Revente de matériaux	Bois, métal, tissu et fil, papier et carton, matières plastiques, objets insolites pour créatifs, bricoleurs, associations, éducateurs
Les Matériaux d'Autrefois	400 route de Langres	88300	Neufchâteau	88	Démolition Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens : dallage en pierre, parquets et lambris
Entreprise Durand	2 rue Pierre de Coubertin	88170	Châtenois	88	Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens : dallage en pierre, bois de construction, parquets et lambris
Hubert Gérard	ZI Le Clauset	88170	Rainville	88	Démontage sélectif Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens : dallage en pierre, bois de construction, éléments en pierre naturelle
SARL Perrin	17 route de Morbieux	88290	Saulxures-sur-Moselotte	88	Revente de fer et métaux d'occasion.	Fer et métaux
Marcel Ferry	51 rue des Abbés Matisse et Marion	88700	Rambervillers	88	Revente de matériaux	Parquets et lambris, portes, fenêtres, cheminées

Par ailleurs, l'association ReMise est une association pour la valorisation du réemploi de matériaux de construction en Lorraine, qui proposent notamment un catalogue en ligne de matériaux disponibles au réemploi.

Figure 36: Acteurs du réemploi des produits et matériaux en Région Grand-Est – Source : RECOVERING à partir de source multiples



3.3. Bilan du contenu des différentes enquêtes

3.3.1. Quantités de déchets accueillis et traités par les installations de la Région Grand Est

Les déchets du BTP de par leurs natures différentes, leurs tonnages respectifs, et les caractéristiques des chantiers de provenance (démolition/curage/construction) suivent des **circuits de collecte variés** et ont des **exutoires finaux souvent distincts**.

Certains lots de déchets partent des chantiers directement à l'exutoire final alors que d'autres passent par des plateformes intermédiaires pour faire l'objet d'un éventuel traitement qui peut être à l'origine de nouvelles fractions de déchets.

Cette **rupture de charge intermédiaire peut induire des erreurs dans l'estimation des tonnages notamment par double comptage**. Il convient de bien hiérarchiser les étapes de la chaîne de valeur de la filière de traitement afin de minimiser ce type de biais. **Dans le présent rapport, il a été choisi de ne pas aborder séparément la collecte (déchets accueillis sur les installations) et le traitement. Le choix a été fait de faire un focus sur les exutoires finaux et de préciser l'origine de flux si cela est possible – ce qui n'est pas toujours le cas – sans faire des hypothèses qui présenteraient un certain degré d'incertitude.**

Dans le présent chapitre, un focus sur le réemploi est présenté, bien qu'il ne s'agisse pas de déchets mais de matériaux qui ne transitent pas pour la très grande majorité sur des plateformes de gestion de déchets.

3.3.1.1. Déchets inertes

Par rapport au tonnage de déchets inertes produits considéré, **il a été fait le choix de retenir le tonnage produit estimé issu des extrapolations réalisées dans le cadre des enquêtes à destinations des entreprises de Travaux Publics (TP) et Bâtiment (y compris démolition)** (cf. méthodologie de calcul en partie 2 du présent rapport).

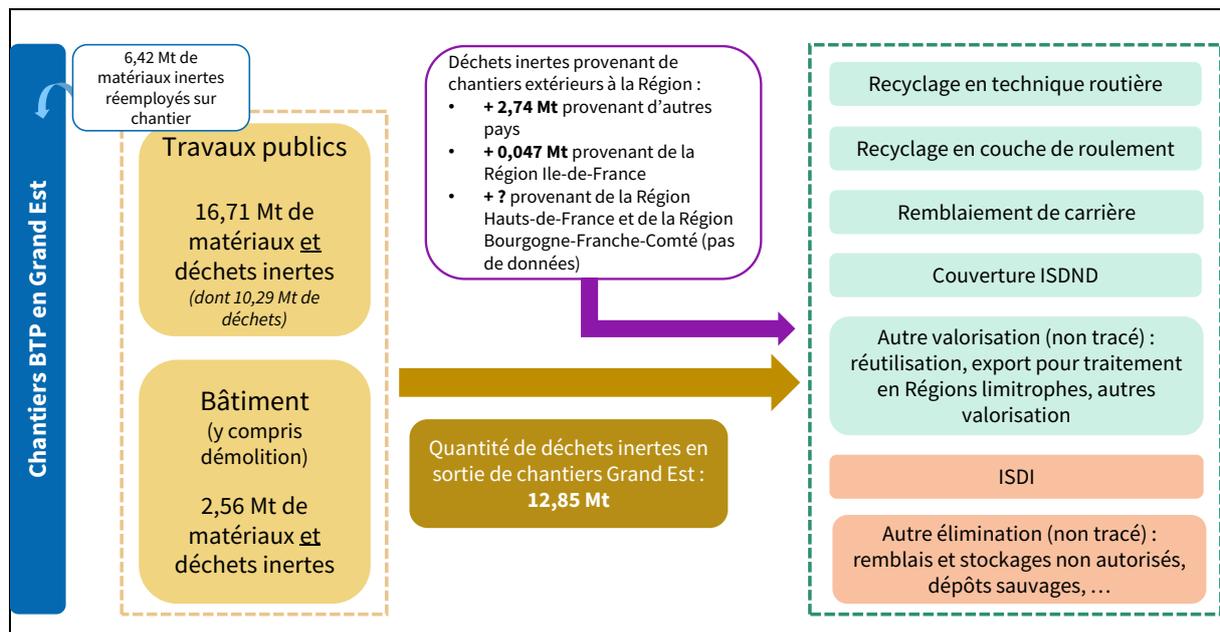
Les hypothèses de tonnages sont de 10,29 millions de tonnes de déchets inertes (hors réemploi) provenant des Travaux Publics et 2,56 millions de tonnes de déchets inertes provenant de travaux « Bâtiment » (construction, rénovation et démolition).

De plus la spécificité des circuits de collecte des déchets inertes réside dans le **fort taux de réemploi réalisé des matériaux inertes provenant de chantiers TP et l'absence de passage sur une plateforme intermédiaire de collecte pour des tonnages importants** (les déchets sortant du chantier peuvent être directement transportés vers leur exutoire final).

N.B. : le réemploi des matériaux inertes issus des TP est abordé précédemment dans le rapport. Seul le traitement de déchets est considéré dans la présente partie.

Le synoptique ci-après synthétise les différents types d'exutoires de traitement étudiés ci-après.

Figure 37 : Synoptique de la gestion des déchets inertes étudié dans les parties suivantes du rapport



3.3.1.1.1.

Focus sur les plateformes de concassage de béton et matériaux rocheux

Plusieurs types de déchets inertes peuvent être concassés en vue d'un recyclage : béton, tuiles, briques, céramiques et même verre. Le concassage peut aboutir à différentes granulométries (sable, gravillon, 0-31,5, 0-40, 40-80) majoritairement utilisées en technique routière (y compris la part de granulats recyclés dans les centrales d'enrobés). Plusieurs qualités sont produites, de la grave mixte à la grave béton, cette dernière étant la plus courante. Les granulats recyclés peuvent être produits sur des installations fixes ou sur des installations mobiles. Ces dernières ne sont la plupart du temps pas déclarées (et pour la plupart non soumises à la réglementation ICPE).

Cas des plateformes ICPE :

107 plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ont été identifiées et enquêtées dans le cadre de l'Observatoire 2020. En moyenne, le taux de retour des questionnaires pour cette typologie d'installations a été de 29% avec 31 installations ayant répondu. **Les installations ayant répondu ont déclaré avoir concassé en 2020 un tonnage de 816 475 tonnes.**

Tableau 26 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2020, par département et tonnages déclarés

Département	Nombre de plateformes de concassage	Nombre de plateformes ayant indiqué le tonnage de déchets inertes concassés en 2020	% de plateformes ayant répondu	Tonnage 2020 réel déclaré par les plateformes de concassage ayant répondu
Ardennes - 08	4	1	1%	25 000 t
Aube - 10	9	2	2%	25 009 t
Marne - 51	11	0	0%	0 t
Haute - Marne - 52	3	1	1%	5 000 t
Meurthe-et-Moselle - 54	12	2	2%	27 000 t
Meuse - 55	5	2	2%	13 000 t
Moselle - 57	21	5	5%	98 400 t
Bas-Rhin - 67	24	13	12%	552 798 t
Haut-Rhin - 68	15	5	5%	70 268 t
Vosges - 88	3	0	0%	0 t
Total	107	31	29%	816 475 t

Certaines installations avaient déclaré un tonnage de déchets de béton et matériaux concassés en 2019, mais n'ont pas répondu à l'enquête 2020. Le tableau ci-après synthétise les tonnages déclarés par les installations concernées, pour chaque département.

Tableau 27 : Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2019 mais pas en 2020, par département et tonnages déclarés

Département	Nombre d'installation ICPE ayant déclaré un tonnage en 2019 et pas en 2020	Tonnage 2020 réel déclaré par les installations ICPE en 2019 et pas en 2020
Ardennes - 08	0	0 t
Aube - 10	2	8 500 t
Marne - 51	4	83 734 t
Haute - Marne - 52	1	5 000 t
Meurthe-et-Moselle - 54	4	85 047 t
Meuse - 55	2	4 300 t
Moselle - 57	6	152 300 t
Bas-Rhin - 67	8	505 770 t
Haut-Rhin - 68	4	127 293 t
Vosges - 88	2	8 000 t
Total	33	979 944 t

43 plateformes n'ont ni répondu à l'enquête 2019, ni à l'enquête 2020. Parmi ces plateformes, certaines traitent des quantités importantes de béton ou de matériaux rocheux. Afin de tenir compte de ce tonnage, **il est considéré que les 43 plateformes représentent un échantillon similaire à celui des plateformes ayant répondu. Elles produisent ainsi théoriquement 28 000 tonnes chacune en moyenne, ce qui représente un tonnage total supplémentaire estimé à 1 207 000 tonnes de matériaux concassés à partir de déchets inertes du BTP.**

En définitive, en sommant les tonnages déclarés au réel en 2020, les tonnages déclarés au réel en 2019, et les 1 207 000 tonnes supplémentaires estimées par extrapolation, le tonnage de béton et matériaux rocheux concassés est estimé à 3 003 400 tonnes. En 2019, ce tonnage était estimé à 2 515 500 tonnes.

Cas des plateformes non ICPE :

Le tableau ci-après synthétise le nombre de plateformes, qui ne sont pas des ICPE, ayant déclaré un tonnage de déchets de béton et matériaux rocheux concassés en 2019 ou en 2020. Il s'agit en majorité d'entreprises de TP équipées d'un concasseur mobile, utilisé sur chantier ou sur des sites avoisinants.

Tableau 28 : Entreprises ayant déclaré faire du concassage sur des plateformes qui ne sont pas des ICPE, en 2019 ou en 2020

Département	Nombre d'entreprises ayant déclaré faire du concassage sur des plateformes qui ne sont pas des ICPE, en 2018, en 2019 ou 2020	Tonnage déclaré	Commentaires
Ardennes (08)			
Aube (10)			1 entreprise signalée par un EPCI
Marne (51)			1 entreprise signalée par un EPCI
Haute-Marne (52)			
Meurthe et Moselle (54)			5 entreprises signalées par un EPCI
Meuse (55)	2 ayant déclaré en 2019	21 500 t déclarées en 2019	5 entreprises signalées par un EPCI
Moselle (57)	2 ayant déclaré en 2019 1 ayant déclaré en 2019	30 000 t déclarées en 2019 6 500 t déclarées en 2020	2 entreprises signalées par un EPCI
Bas-Rhin (67)	1 ayant déclaré en 2019	11 500 t déclarées en 2019	2 entreprises signalées par un EPCI
Haut-Rhin (68)			2 entreprises signalées par un EPCI
Vosges (88)	5 ayant déclaré en 2018 1 ayant déclaré en 2020	40 000 t déclarées en 2018 38 500t déclarées en 2020	Entreprises contactées dans le cadre de l'Observation 2018, en lien avec l'étude portée par le GIP Valodaé
Total	12	148 000 T	

Sur 12 entreprises ayant répondu, le tonnage total concassé déclaré en 2018, 2019 ou en 2020 est de 148 000 tonnes. Il est ainsi fait l'hypothèse d'un tonnage moyen concassé par entreprise concernée, de l'ordre de 12 300 t.

Le nombre d'entreprises concernées n'est pas connu précisément. Il est fait l'hypothèse de 6 entreprises par département (même hypothèse qu'en 2019), ce qui représenterait 60 entreprises sur l'ensemble de la Région Grand Est, soit un tonnage de 738 000 t.

Le tonnage retenu est de 738 000 t. Pour rappel, en 2019, le tonnage retenu avait été estimé à 618 000 t/an.

3.3.1.1.2. Focus sur les déchèteries de collectivité

Le service public de gestion des déchets collecte des déchets inertes du BTP produits par des particuliers, et éventuellement par des artisans du BTP. La base SINOE indique les quantités de déchets inertes suivantes collectées en déchèterie de collectivité, par département pour l'année 2019 et pour l'année 2020 :

Tableau 29 : Quantité de déchets inertes du BTP collectés par le service public en 2019 et en 2020, par département – Source : SINOE

Département	Tonnage 2019 de déchets inertes du BTP collectés par le service public (en tonnes)	Tonnage 2020 de déchets inertes du BTP collectés par le service public (en tonnes)
Ardennes – 08	11 766 t	13 863 t
Aube – 10	13 424 t	13 818 t
Marne – 51	23 156 t	22 562 t
Haute-Marne – 52	10 522 t	10 138 t
Meurthe-et-Moselle – 54	29 808 t	18 960 t
Meuse – 55	6 122 t	5 597 t
Moselle – 57	58 853 t	53 264 t
Bas-Rhin – 67	46 801 t	44 756 t
Haut-Rhin – 68	43 357 t	42 011 t
Vosges – 88	18 992 t	16 112 t
TOTAL	262 800 t	241 083 t

Le tonnage total est de 241 083 tonnes de déchets inertes du BTP (« déblais et gravats ») collectés par le service public.

La qualité des déchets inertes est souvent dégradée, l'ensemble des flux inertes étant mis en mélange, ce qui ne permet pas de recycler ces déchets dont l'exutoire est pour la quasi-totalité du gisement la mise en ISDI ou plus rarement, si la qualité le permet, l'utilisation en remblaiement de carrière ou, encore plus rarement, la valorisation en recyclage (concassage puis utilisation en technique routière).

3.3.1.1.3. Focus sur les centrales d'enrobage

A l'échelle nationale, le taux de réintroduction des agrégats d'enrobés dans les enrobés bitumineux, hors enrobés à l'émulsion, était de 19% en 2020 (17% en 2019) selon Routes de France.

89 plateformes ont été identifiées et interrogées dans le cadre de l'Observation des déchets du BTP, concernant leur activité de recyclage de fraisât. 13 plateformes ont répondu avoir recyclé un total de 272 273 tonnes de déchets d'enrobés. 76 plateformes n'ont pas indiqué de tonnage mais il semble qu'une partie de ces plateformes n'avaient pas d'activité de recyclage de déchets d'enrobés en 2020.

Tableau 30 : Nombre de plateformes ayant déclaré des tonnages d'agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication d'enrobés

Département	Nombre de plateformes faisant du traitement d'enrobés	Nombre de plateformes ayant indiqué réintégrer des déchets d'enrobés dans la fabrication de nouveaux enrobés	Nombre de plateformes ayant indiqué le tonnage d'enrobés réintégré dans la fabrication d'enrobés en 2020	% Plateformes ayant indiqué un tonnage	Tonnage réel déclaré par les plateformes ayant répondu	Tonnage retenu après échange avec l'UNICEM
Ardennes (08)	3	1	1	33%	11000 t	38000 t
Aube (10)	6	0	0	0%	0 t	34000 t
Marne (51)	9	0	0	0%	0 t	55000 t
Haute-Marne (52)	3	1	1	33%	13000 t	13000 t
Meurthe et Moselle (54)	13	1	1	8%	20107 t	69107 t
Meuse (55)	3	0	0	0%	0 t	18000 t
Moselle (57)	17	2	2	12%	63172 t	119172 t
Bas-Rhin (67)	17	6	6	35%	143500 t	143500 t
Haut-Rhin (68)	9	0	0	0%	0 t	27000 t
Vosges (88)	9	2	2	22%	21494 t	25494 t
Total	89	13	13	14%	272 273 t	542 273 t

Pour affiner cela, la liste a été soumise au moins pour le territoire de l'ancienne région Lorraine à l'UNICEM, qui a apporté des compléments d'informations.

En définitive, le tonnage d'agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication d'agrégats d'enrobés en Région Grand Est en 2020 est estimé à au moins 542 273 t.

Il est estimé que les plateformes n'ayant pas répondu recyclent un tonnage très faible de déchets d'enrobés.

Il est décidé de retenir un tonnage de 542 300 tonnes de déchets d'enrobés recyclés sur des centrales d'enrobage, sans extrapoler le tonnage qui concerne les centrales n'ayant pas répondu.

3.3.1.1.4.

Utilisation en aménagement ou recouvrement journalier des ISDND

Les déchets inertes peuvent être utilisés comme matériau de recouvrement des Déchets Non Dangereux réceptionnés dans les ISDND (recouvrement journalier) et pour réaliser des aménagements des casiers.

Les ISDND ont été enquêtées dans le cadre du Lot 1 de l'Observatoire. 15 installations ont répondu à l'enquête, sur les 18 interrogées. Les tonnages déclarés sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 31 : Tonnage de déchets inertes déclaré par les ISDND de la Région comme ayant été utilisés en recouvrement journalier ou pour leur aménagement en 2020

Département	Tonnage réel déclaré en 2020
Ardennes - 08	8619 t
Aube - 10	18 032 t
Marne - 51	18102 t
Haute - Marne - 52	0 t
Meurthe-et-Moselle - 54	7 501 t
Meuse - 55	9 986 t
Moselle - 57	37 957 t
Bas-Rhin - 67	25 626 t
Haut-Rhin - 68	34 000 t
Vosges - 88	11 869 t
Total	171 691 t

N.B. : Pour ce type d'opération, il n'est pas pertinent de réaliser une extrapolation, les tonnages accueillis pouvant être très variables d'une ISDND à une autre.

Le tonnage total de déchets inertes retenu comme ayant fait l'objet d'une valorisation en ISDND en 2020 est d'environ 171 700 tonnes.

En 2018, 17 installations avaient répondu et déclaré avoir recours à des déchets inertes pour un total de 189 500 tonnes.

3.2.1.1.5

Focus sur le réaménagement de carrières

La valorisation en réaménagement de carrières (remblaiement) constitue en France la part prépondérante du traitement des tonnages des déchets inertes. Cet exutoire est considéré comme une valorisation contrairement au stockage en ISDI car relatif à une obligation de remise en état du site de la carrière après exploitation. Le remblaiement peut se faire pendant l'exploitation ainsi qu'au terme de l'exploitation. La capacité de remblaiement disponible est donc liée à l'extraction des matériaux et varie en fonction de ses modalités d'exécution.

En Région Grand Est, après analyse de la liste par la DREAL pour 2019, 125 carrières autorisées à accueillir des déchets inertes en remblai dans le cadre de leur remise en état, ont été recensées.

34 installations sur les 125 interrogées ont répondu à l'enquête soit un taux de retour de 27%. Le tonnage déclaré a été de 2 263 905 tonnes. La consultation de la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP a permis d'obtenir les données pour un tonnage de 42 autres carrières pour un tonnage de 2 582 023 tonnes. **Au total ce sont 4 845 928 tonnes qui ont été déclarées via ces deux sources.**

Tableau 32 : Nombre de carrières ayant répondu à l'enquête de l'Observatoire 2020 ou déclaré les tonnages sur la Base de Données du Registre des Émissions Polluantes BDREP par département et tonnages déclarés

Département	Nombre de carrières répertoriées	Nombre de carrières ayant indiqué le tonnage réceptionné en 2020	% de carrières ayant répondu	Tonnage 2020 réel déclaré par les carrières ayant répondu	Nombre de carrières données IREP (parmi celles n'ayant pas répondu)	Tonnage 2020 carrières données IREP (parmi celles n'ayant pas répondu)
Ardennes - 08	4	3	2%	123 973 t	1	9 100 t
Aube - 10	16	4	3%	102 852 t	8	236 206 t
Marne - 51	23	7	6%	191 400 t	4	101 860 t
Haute - Marne - 52	16	2	2%	51 600 t	3	48 405 t
Meurthe-et-Moselle - 54	23	4	3%	752 638 t	8	665 034 t
Meuse - 55	10	2	2%	500 t	3	28 848 t
Moselle - 57	13	6	5%	873 593 t	6	896 668 t
Bas-Rhin - 67	10	1	1%	80 000 t	6	275 790 t
Haut-Rhin - 68	3	0	0%	0 t	2	302 625 t
Vosges - 88	7	5	4%	87 349 t	1	17 487 t
Total	125	34	27%	2 263 905 t	42	2 582 023 t

L'extrapolation à partir des données collectées pourrait être faite en considérant les 76 installations (installations ayant répondu à l'enquête + installations ayant déclaré leurs tonnages sur la BDREP) comme étant un échantillon représentatif et en le rapportant au nombre total d'installations à l'instar des ISDI. Néanmoins le remblaiement est une opération plus contraignante techniquement qu'une ISDI : **il est fait le choix de ne pas extrapoler et de considérer que ces 49 carrières restantes n'ont quasiment pas accueilli de déchets en remblais.**

En tenant compte de cette quantité, le tonnage total de déchets inertes valorisés en remblaiement de carrière est estimé à environ 4 846 000 tonnes d'inertes en remblaiement de carrière.

Dans le cadre de l'Observatoire 2019, le tonnage valorisé en réaménagement de carrière avait été estimé à 4,36 millions de tonnes.

3.3.1.1.5. Focus sur les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Au total 105 ISDI, privées ou communales, ont été identifiées sur le territoire de la Région Grand Est et enquêtées dans le cadre de l'Observation des déchets du BTP 2020. Sur ces 105 ISDI, 74 sont privées, parmi lesquelles 24 ont répondu à l'enquête soit un taux de 39%. Sur les 34 ISDI communales, seules 3 ont répondu à l'enquête 2020. Le tableau ci-après compile les tonnages collectés dans les 27 ISDI dont les tonnages sont connus en 2020.

Tableau 33 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête par département et tonnages déclarés en 2020

Département	Nombre d'ISDI répertoriées		Nombre d'ISDI ayant indiqué le tonnage réceptionné en 2020			Tonnage 2020 réel déclaré par les ISDI ayant répondu
	Total	Privées uniquement (hors communes)	Total	Privées uniquement (hors communes)	Taux de réponse des ISDI privées	
Ardennes - 08	3	2	2	2	100%	116 682 t
Aube - 10	14	3	2	2	67%	84 604 t
Marne - 51	12	3	1	1	33%	6 000 t
Haute - Marne - 52	6	5	0	0	0%	0 t
Meurthe-et-Moselle - 54	7	7	2	2	29%	72 158 t
Meuse - 55	21	19	3	3	16%	21 100 t
Moselle - 57	14	14	8	8	57%	526 520 t
Bas-Rhin - 67	11	10	2	2	20%	98 911 t
Haut-Rhin - 68	7	7	3	3	43%	256 057 t
Vosges - 88	10	4	4	1	25%	17 372 t
Total	105	74	27	24	39%	1 199 404 t

Le tonnage déclaré par les exploitants d'ISDI, dans le cadre de l'enquête 2020, s'élève donc à 1 199 404 tonnes.

Par ailleurs, 16 ISDI avaient répondu à l'enquête 2019 mais n'ont pas répondu à l'enquête 2020. Les tonnages déclarés par les ISDI concernées sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 34 : Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête 2019 et pas à l'enquête 2020, et tonnages déclarés comme ayant été réceptionnés en ISDI en 2019

Département	Nombre d'ISDI ayant déclaré un tonnage en 2019 et pas en 2020	Tonnage réel déclaré par les ISDI ayant répondu en 2019 et pas en 2020
Ardennes - 08	0	0 T
Aube - 10	2	6 T
Marne - 51	2	38 070 T
Haute - Marne - 52	0	0 T
Meurthe-et-Moselle - 54	3	31 307 T
Meuse - 55	3	86 470 T
Moselle - 57	3	383 014 T
Bas-Rhin - 67	2	100 687 T
Haut-Rhin - 68	0	0 T
Vosges - 88	1	1 373 T
Total	16	640 927 T

En plus des 1 199 404 t déclarées en 2020, il est proposé de retenir ces 640 927 t déclarées en 2019, en faisant l'hypothèse que les tonnages déclarés en 2019 sont sensiblement les mêmes que ceux accueillis en 2020.

En ce qui concerne les ISDI n'ayant pas répondu à l'enquête 2020, ni à l'enquête 2019, il est proposé de retenir la même méthodologie d'extrapolation qu'en 2019 :

- le tonnage accueilli sur les ISDI communales est considéré comme marginal. Il n'est pas fait d'extrapolation pour les 26 ISDI communales concernées,
- sur les 33 ISDI privées, l'approche est la suivante :
 - Pour 1 ISDI autorisée courant 2020, il est fait l'hypothèse d'un tonnage réceptionné faible. Il est donc décidé de ne pas réaliser d'extrapolation pour cette installation.
 - pour les 20 ISDI dont la capacité maximale est connue, il est fait l'hypothèse d'un taux de remplissage de 70% (par rapport à la capacité maximale), soit $0,7 \times 561\,440$ tonnes = **393 008 tonnes**
 - pour les 12 ISDI restantes, il est fait l'hypothèse qu'elles sont en moyenne similaires aux 27 autres en termes d'échantillon. Le tonnage accueilli est ainsi estimé à **235 800 tonnes** (8 733 tonnes de déchets inertes accueillis par ISDI en moyenne, ce qui constitue une hypothèse prudente).

En totalité, le tonnage de déchets inertes stockés en ISDI en 2020 peut être estimé à 1 199 404 + 640 927 + 393 008 + 235 800 t, soit environ 2 469 000 tonnes.

Pour rappel, le tonnage avait été estimé à 1 941 550 tonnes en 2019.

3.3.1.1.6. Focus sur les autres valorisations d'inertes/ destination inconnue

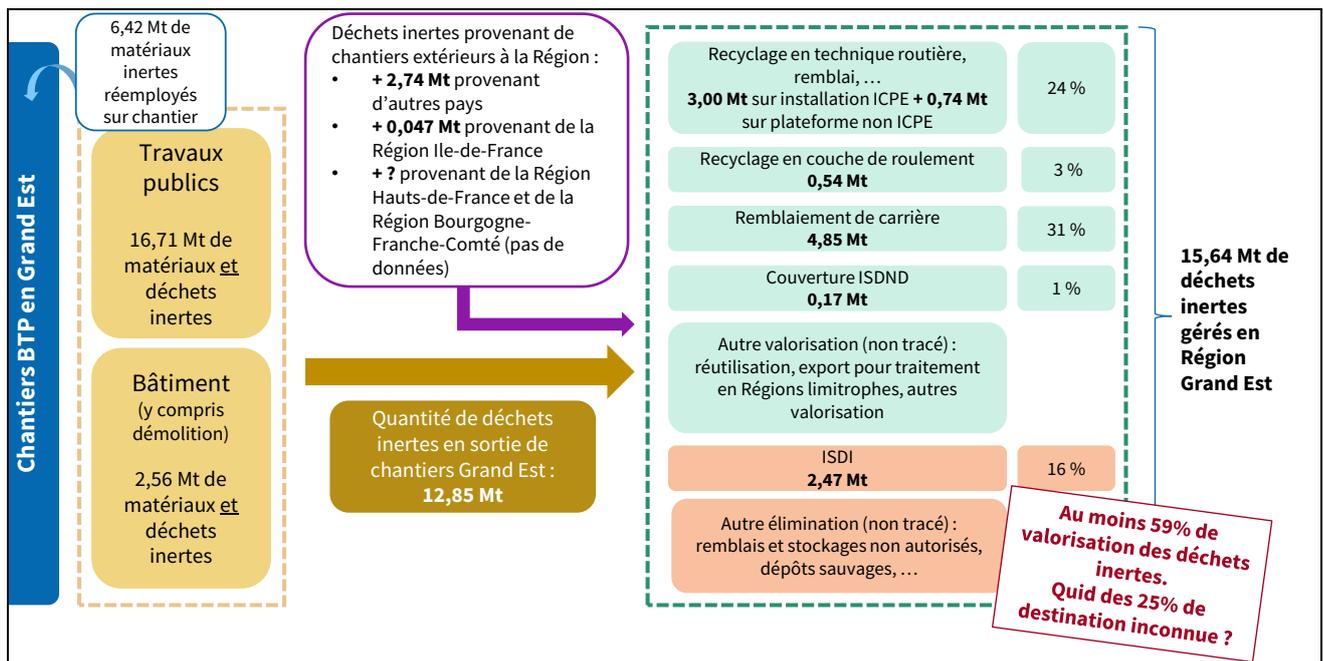
A priori, les autres exutoires des déchets inertes produits sur le territoire de la Région Grand Est en 2020 sont les suivants :

- **Réutilisation sur chantier après traitement** : dans le cadre de l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP, 6 entreprises représentant 0,7% de l'effectif salarié des entreprises de TP en Région, ont déclaré un tonnage de déchets inertes réutilisés sur chantier après traitement. Le tonnage réel déclaré est de 71 402 t. Il n'est pas extrapolé eu égard à la faible représentativité de l'échantillon.
- **Stockage temporaire sur un terrain de l'entreprise en vue d'une utilisation ultérieure** : Dans le cadre de l'enquête 2020 à destination des entreprises de TP, aucune entreprise n'a déclaré un tonnage de déchets stocké sur un terrain en vue d'une utilisation ultérieure. Pour mémoire dans le cadre de l'enquête 2019, le tonnage réel déclaré était de 57 000 t.
- **Utilisation par un agriculteur, sur son exploitation** : 2 entreprises de TP, représentant 1,3% de l'effectif salarié, ont déclaré un tonnage total de 11 000 t. Ce tonnage n'est pas extrapolé eu égard à la faible représentativité de l'échantillon.
- **Traitement sur d'autres régions limitrophes** (hors exports dans un autre pays).
- **Autres utilisations, réglementaires ou non** : exhaussements de sol, aménagement divers, dépôts sauvages, ... : 2 entreprises de TP, représentant 0,7% de l'effectif salarié, ont déclaré un tonnage total de 36 920 t de déchets a priori utilisés pour des aménagements (merlons, création de plateforme chez des agriculteurs, ...). Ce tonnage n'est pas extrapolé eu égard à la faible représentativité de l'échantillon.

3.3.1.1.7. Conclusion concernant les déchets inertes

La figure ci-après synthétise les quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2020.

Figure 38 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2020, sans ventilation des tonnages « autres destinations »

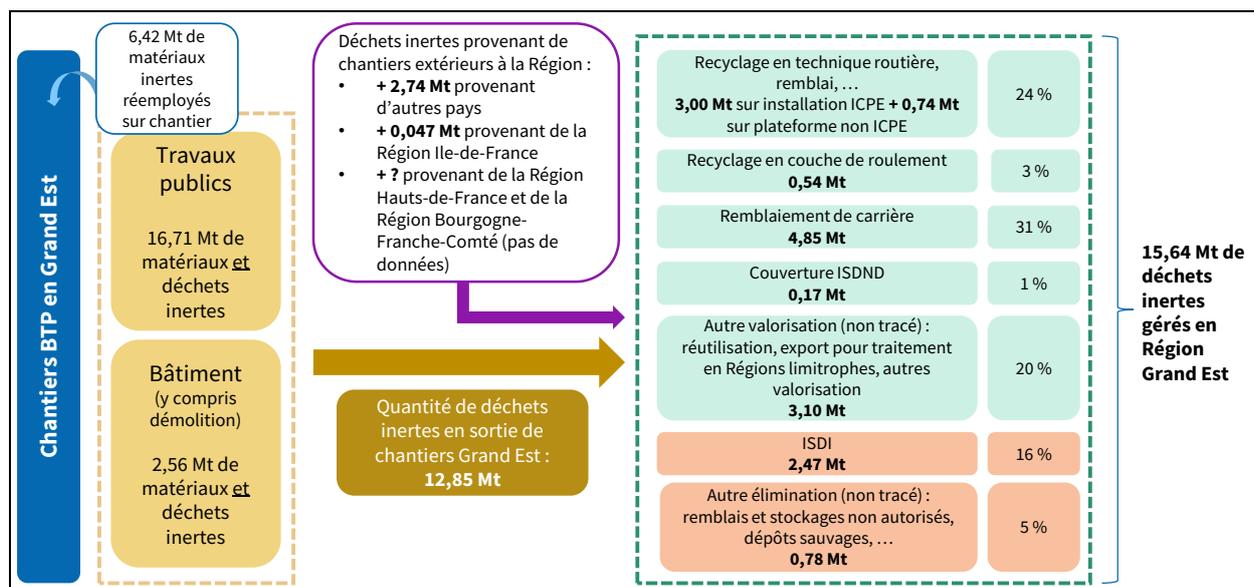


En 2020, il est estimé qu'au moins 59% des déchets inertes traités sur le territoire de la Région Grand Est, ont fait l'objet d'une valorisation matière. Pour 25% des déchets, la destination n'est pas connue. Il peut s'agir :

- D'une surestimation du tonnage de déchets estimé produit en Région Grand Est en 2020 ;
- De déchets ayant été traités sur des régions limitrophes, en France ;
- De déchets stockés temporairement sur le terrain d'une entreprise de TP par exemple et en attente d'utilisation sur un chantier ;
- De déchets utilisés pour des aménagements autorisés (mais non identifiés car pas d'installation ICPE), ;
- De déchets gérés de manière non réglementaire (dépôts sauvages, exhaussements de sol non autorisés, ...).

En 2019 il avait été fait l'hypothèse que 80% du tonnage de déchets envoyés vers une destination inconnue, a fait l'objet d'une valorisation, soit 3,1 Mt en ramenant cela au tonnage 2020. Afin de fiabiliser les données, il a été décidé en COPIL de conserver la même clé de répartition qu'en 2019 pour les déchets inertes envoyés vers d'autres exutoires de valorisation (mais mal tracés) ou une destination inconnue. Le synoptique de la gestion des déchets inertes est le suivant.

Figure 39 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2020, après ventilation des tonnages « autres destinations »



Avec cette hypothèse, le taux de valorisation matière des déchets inertes du BTP est estimé à 80%.

Le taux de valorisation qui avait été estimé en 2019 était de 81%.

Pour rappel, le PRPGD fixe un objectif de valorisation matière de 79% du tonnage de déchets inertes du BTP en 2025, et de 80% en 2031. En 2016, ce taux était estimé à 78% dans le PRPGD.

3.3.1.2. Déchets non inertes non dangereux (DND)

Les déchets non dangereux du BTP sont toujours très difficiles à évaluer. La raison principale est qu'ils sont de même nature que la plupart des déchets issus d'autres activités économiques et qu'ils transitent sur les mêmes plateformes. Seuls le plâtre, les fenêtres intègres, ou encore certains isolants sont des matériaux spécifiques au BTP. Or, l'organisation documentaire en place sur ces plateformes de tri et/ou de transformation ne mentionne que rarement le secteur d'activité de provenance et quand elles le font, les extractions de données sont souvent difficiles à faire, à moins d'être doté d'un logiciel le permettant. Les DND du BTP sont dans de très rares cas majoritaires sur une plateforme de tri de première rupture de charge : ils ne représentent généralement qu'un faible pourcentage (5 à 10% du tonnage), ce qui reflète la proportion des DND du BTP dans les DND des activités économiques.

A contrario des déchets inertes, très peu de lots de déchets non dangereux partent des chantiers directement à l'exutoire final. Ce peut être le cas pour les gros chantiers de démolition mais la majorité des DND passent par des plateformes intermédiaires (déchèteries professionnelles, déchèteries de collectivité, plateforme diverses de tri et de transformation de DND) pour y faire l'objet d'un éventuel traitement qui peut être à l'origine de nouvelles fractions de déchets qui seront envoyées vers les exutoires finaux.

Par contre à l'instar des déchets inertes, cette rupture de charge intermédiaire peut induire des erreurs dans l'estimation des tonnages notamment par double comptage et il convient de bien hiérarchiser les étapes de la chaîne de valeur de la filière de traitement afin de minimiser ce type de biais.

Dans le présent rapport, il a été choisi de ne pas aborder séparément la collecte/réception (déchets accueillis sur les installations) et le traitement. Etant donné que certains déchets du BTP sont « noyés »

dans la masse des déchets de même nature provenant des autres secteurs d'activité, il a été porté un **soin particulier à identifier les tonnages concernant les exutoires finaux**.

3.2.1.2.1 Focus sur les métaux

Les déchets métalliques du BTP sont issus de l'utilisation de multiples produits très variés. On peut citer les structures métalliques telles les poteaux, charpentes et treillis mais aussi les bardages, toitures ou encore les portes, fenêtres et volets mais aussi les câbles électriques. L'acier domine mais les autres métaux tel l'aluminium, le plomb ou encore le cuivre sont bien représentés. Le tonnage est mal connu, aucune étude sectorielle n'ayant été réalisée.

La filière de recyclage des métaux fonctionne depuis très longtemps eu égard à la valeur économique des matériaux.

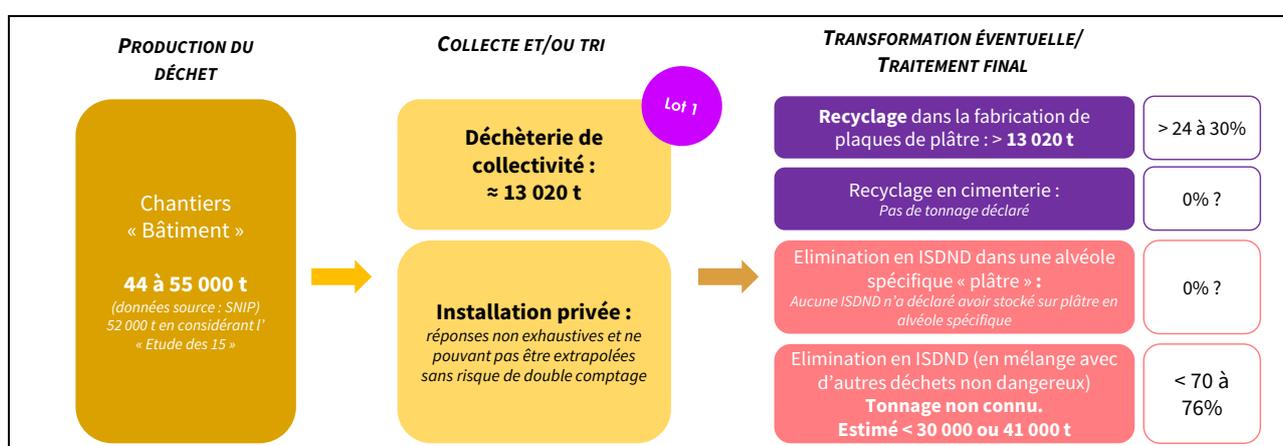
Dans le Grand Est, la collecte est réalisée par de multiples plateformes, spécialisées ou non spécialisées (qui ne réalisent dans ce cas que du transit et qui confient leurs déchets métalliques à des spécialistes). La part des métaux du BTP traités est impossible à évaluer étant donné qu'ils sont mélangés avec des déchets métalliques provenant d'autres secteurs d'activités. Il est retenu un taux de recyclage estimé à 95% du tonnage produit.

3.2.1.2.2 Focus sur le plâtre

Cette filière concerne le recyclage des plaques et des carreaux de plâtre ainsi que les complexes de doublages et une partie des poudres et enduits. Le plâtre est utilisé à plus de 95% dans des applications BTP.

La figure ci-après synthétise la production et la gestion des déchets de plâtre estimée sur le territoire de la Région Grand Est en 2020 :

Figure 40: Synoptique de la production et de la gestion des déchets de plâtre produits en Région Grand Est en 2020



La région comporte de nombreux collecteurs agréés par les fabricants de plaques de plâtre qui acheminent les déchets de plâtre vers les ateliers de recyclage.

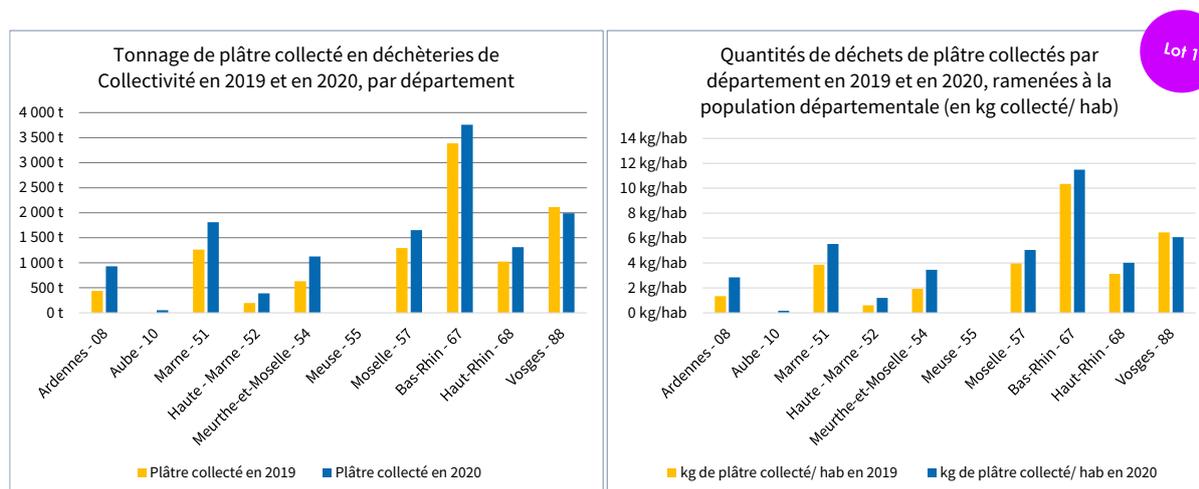
Avec la mise en place de la REP PMCB, à l'exception de l'un d'entre eux tous les fabricants refusent de diffuser leurs chiffres de quantités de plâtre réintégré dans le processus de fabrication. Les données recueillies manquant d'exhaustivité, les valeurs obtenues pour 2020 ne sont pas significatives mais permettent tout-de-même, avec les chiffres de la collecte en déchèterie, d'estimer qu'au moins 24 à 30% de déchets de plâtre (en fonction du tonnage produit considéré) ont été recyclés.

Pour rappel, dans le cadre de l'Observation 2019, il avait été estimé un taux de valorisation des déchets de plâtre compris entre 53 et 66% du tonnage (56% en considérant les ratios de production issus de l'Etude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace de la gestion des déchets

du bâtiment dans le cadre d'une Economie Circulaire - Mai 2019), en fonction de la référence de tonnage retenu. Le tonnage de base était néanmoins à considérer prudemment, eu égard au spectre très large de déchets de plâtre qu'accepte la société Ritleng Revalorisations.

Les taux de collecte des déchets de plâtre en déchèteries de collectivité se sont améliorés en 2020 par rapport à 2019 mis à part dans le département des Vosges. Ces déchets étaient très peu, voire pas, collectés sur les déchèteries de Collectivité de la Meuse et de l'Aube en 2020.

Figure 41 : comparaison de la collecte des déchets de plâtre sur les déchèteries de collectivité de la Région Grand Est en 2019 et 2020



3.2.1.2.3

Focus sur le bois

Cette filière concerne deux types majoritaires de bois : le bois A ou bois brut (palettes, tourets, cagettes...) et le Bois B légèrement adjuvanté qui peut contenir une partie de Bois A. Le tonnage issu du BTP est difficile à identifier car le bois a un usage multisectoriel.

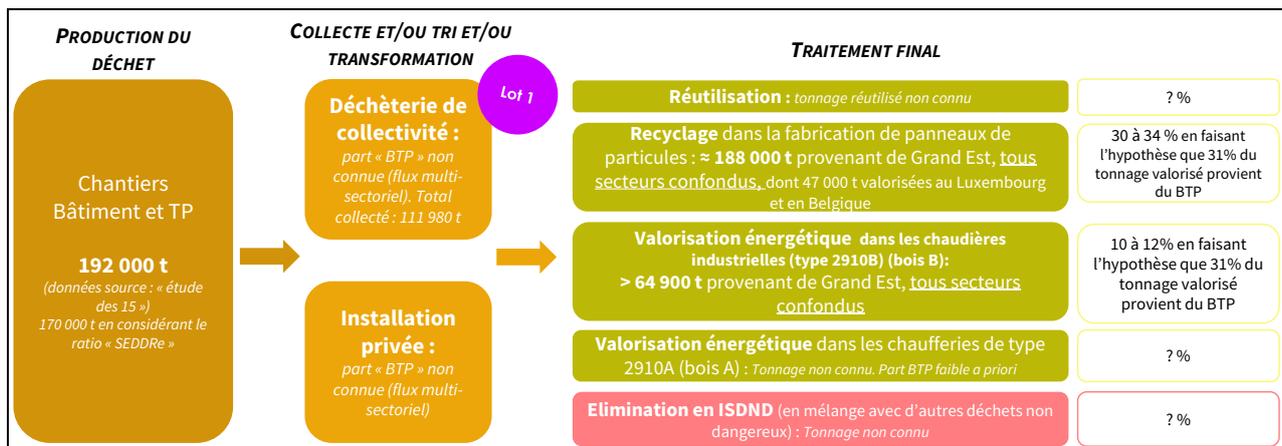
La valorisation première du Bois A est la valorisation énergétique dans les chaufferies de type 2910A. Le Bois B peut aussi se valoriser énergétiquement dans des chaudières industrielles (2910B) mais se recycle surtout dans la fabrication de panneaux de particules.

La collecte se fait au travers d'un réseau de collecteurs dont certains effectuent aussi la transformation. Plusieurs exutoires de valorisation sont envisageables chez les fabricants de panneaux et les papetiers soit pour des besoins de matière soit pour produire l'énergie nécessaire à leur process de fabrication.

La figure ci-après synthétise la production et la gestion des déchets de bois du BTP estimée sur le territoire de la Région Grand Est en 2020.

N.B. : il n'est pas possible de connaître la proportion de bois issus du BTP traité par tel ou tel mode de traitement, par rapport au bois provenant d'autres secteurs d'activités. Dans la figure ci-après, il est fait l'hypothèse que 31% des tonnages valorisés sont issus du secteur du BTP.

Figure 42 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de bois issus du BTP produits en Région Grand Est en 2020



3.2.1.2.4

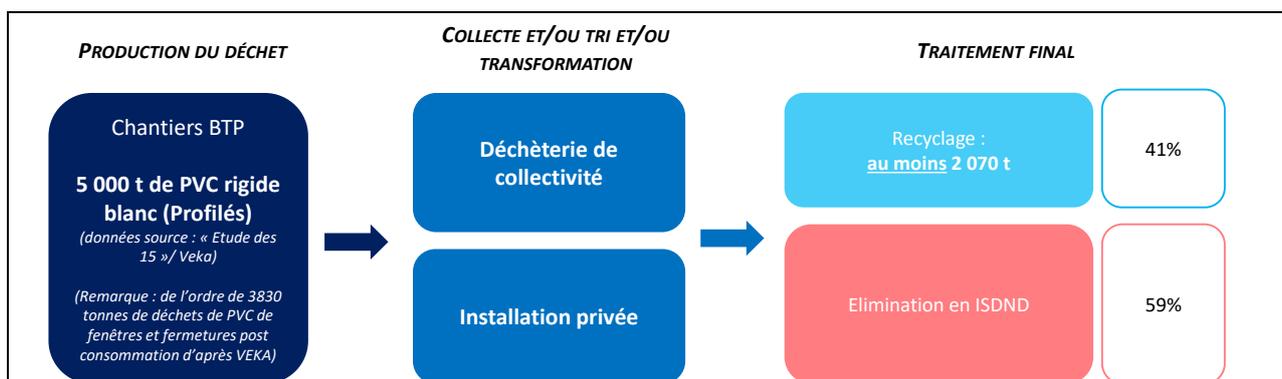
Focus sur le PVC Profilé Rigide Blanc

Cette filière concerne le recyclage des profilés des fenêtres en PVC mais aussi des volets roulants ou battants ainsi que les clôtures de jardin. La proportion de PVC dans les plastiques utilisés avoisine les 70%. Le PVC ne se valorise que d'un point de vue matière contrairement aux autres plastiques qui peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique.

La collecte du PVC fin de vie est assurée par un réseau de collecteurs de déchets privé, par les déchèteries de collectivités avec la collecte des huisseries en fin de vie, mais aussi en direct par un transformateur localisé dans le département de l'Aube.

Le recyclage se fait principalement dans la fabrication de profilés. En 2020, il est estimé qu'au moins 2 070 tonnes de déchets de PVC rigide blanc issues de la région Grand Est ont été recyclées, ce qui représente 41% du tonnage de déchets produits estimé, soit une légère amélioration du taux de recyclage par rapport à 2019 (40%).

Figure 43 : Synoptique de la production et de la gestion des déchets de PVC rigide blanc produits en Région Grand Est en 2020



3.2.1.2.5 Focus sur les déchets de fenêtres et portes vitrées

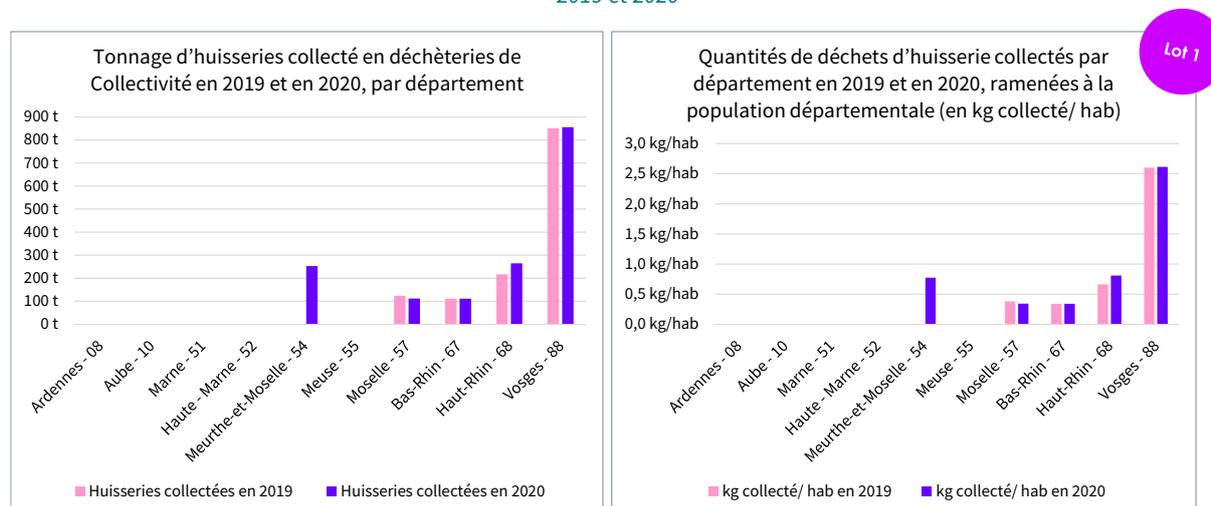
Les gisements considérés sont ceux provenant de la dépose des fenêtres et porte fenêtres dans le cadre d'une démolition ou d'une rénovation. La valorisation de ces éléments nécessite un démantèlement des différents éléments constitutifs par type de matériau. L'opération de séparation peut se faire dans des ateliers dédiés ou par simple grappinage à l'aide d'une pelleteuse.

Le gisement de verre plat provient de la dépose des anciennes huisseries et, dans une bien moindre mesure, des cloisons séparatives. Les tonnages provenant du mobilier ne sont pas comptabilisés dans la partie BTP.

En 2020, au moins 2 700 tonnes d'huisseries ont été collectées, démantelées et les éléments constitutifs revalorisés, dont au moins 1 600 collectées via les déchèteries de collectivité. Cela représente un taux de valorisation de l'ordre de 13,5% a minima. Néanmoins, les données ne sont pas exhaustives ; ce taux est donc à considérer comme un taux a minima.

Les taux de collecte des déchets d'huisseries en déchèteries de collectivité se sont légèrement améliorés en 2020 par rapport à 2019, essentiellement avec la collecte séparée de ces types de déchets sur certaines déchèteries de Meurthe-et-Moselle. En 2020, aucune déchèterie de collectivité des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse ne collectait séparément ces types de flux.

Figure 44 : comparaison de la collecte des déchets d'huisseries sur les déchèteries de collectivité de la Région Grand Est en 2019 et 2020



3.2.1.2.6 Conclusion sur les déchets non dangereux

L'estimation des déchets non dangereux du BTP, produits en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est, n'a pu être réalisée de manière fiable.

Il a été choisi d'adopter une approche basée sur l'identification des tonnages de déchets captés par les installations de transformation de déchets en vue de leur valorisation, ou bien directement les exutoires finaux de valorisation matière ou énergétique. Le focus sur les exutoires finaux permet d'avoir une estimation de la valorisation pour certains flux. D'autres flux nécessitent des hypothèses qui sont basées sur l'existence de filière ou non (disponible en région Grand Est) pour certains déchets ou encore sur les pratiques notamment en matière de tri.

Nota Bene : Dans le contexte actuel de la mise en place de la REP PMCB, certains exutoires finaux n'ont pas souhaité, pour des raisons stratégiques transmettre à l'observatoire leurs données pour l'année 2020. Dans tous les cas, les entreprises ayant répondu souhaitent rester anonymes.

Tableau 35 : Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés estimés en Région Centre-Val de Loire en 2020, par typologie

Nature des déchets non inertes non dangereux	TOTAL estimé produit en Grand Est	Valorisation (tonnage au moins valorisé)	Elimination (ou valorisation mais non connu dans le cadre de l'Observatoire)	Hypothèses de valorisation
Métaux ferreux et non ferreux triés et en mélange	260 000 t	247 000 t	13 000 t	Hypothèse 95%
Bois brut ou traité avec des substances non dangereuses (palettes, bois A, bois B, etc.)	192 000 t	76 403 t	115 597 t	Chiffres exutoires finaux et Hyp 31% de ce qui est valorisé provient du BTP
Déchets végétaux (souches, etc.)	52 000 t	52 000 t	0 t	Hypothèse 100%
Matières plastiques	50 000 t	7 498 t	42 502 t	Chiffres exutoires finaux PVC + 10% reste des plastiques
Plâtre	52 000 t	13 020 t	38 980 t	Chiffres exutoires finaux
Laines minérales, isolants PSE, isolants PU	24 000 t	0 t	24 000 t	Hypothèse 0%
Cartons <u>triés à la source</u>	21 400 t	21 400 t	0 t	Hypothèse 100% (cartons triés à la source --> recyclés)
Autres types de déchets non inertes non dangereux, triés ou en mélange	418 600 t	41 860 t	376 740 t	Hypothèse 10% des flux hors cartons triés à la source, valorisés
Total des déchets non inertes non dangereux	1 070 000 t	459 181 t 43%	610 819 t 57%	

Le taux de valorisation (matière et énergétique) de déchets non dangereux (non inertes) du BTP produits sur le territoire de la Région Grand Est en 2020 est estimé à au moins 43% du tonnage. Il s'agit néanmoins comme un taux à considérer comme « a minima » étant donné qu'une partie des exutoires finaux de valorisation n'a pas répondu.

Pour rappel en 2019, ce taux était estimé à 47%.

3.3.1.3. Déchets dangereux

N.B. : sauf mention contraire, les paragraphes de cette partie viennent du lot n°5 d'Observation des déchets, qui porte spécifiquement sur l'Observation des déchets dangereux. A date de rédaction du présent document, le travail d'Observation des déchets dangereux est en cours de finalisation. Ces données pourraient donc être amenées à être modifiées d'ici quelques mois.

3.3.1.3.1. Focus sur les terres polluées

Par hypothèse, l'ensemble des terres polluées sont issues du BTP.

Les déchets entrants dans le périmètre du présent focus appartiennent aux codes suivants :

Code déchets	Description
17 05 03*	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses

Les terres polluées (ou terres souillées) sont les terres excavées lors de la dépollution des sites pollués. Elles sont donc considérées comme déchets dangereux et vont faire l'objet d'un traitement destiné à réduire, éliminer, neutraliser, immobiliser ou isoler leurs éléments polluants sur site ou dans un centre de traitement extérieur. Ces terres peuvent aussi être utilisées en tant que remblais et donc subir une valorisation matière.

Ces terres ont subi l'introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances (hydrocarbures, métaux lourds, ...) ou de préparations susceptibles de contribuer ou de causer un danger pour la santé humaine, ou pour l'environnement.

Plusieurs devenir sont possibles :

- Valorisation matière : remblais, ... ;
- Traitements :
 - Traitement par stabilisation ;
 - Biotraitement ;
 - Traitement physico-chimique ;
 - Désorption thermique ;
 - Incinération et co-incinération ;
 - Mise en stockage.

En France, un inventaire des sites et sols pollués est conduit depuis 1994. Une base de données nationale est issue de cet inventaire : la base de données « BASOL ».

La liste des sites pollués ou potentiellement pollués n'a pu être extraite pour l'année 2020, la liste présentée ci-dessous est une extraction à date (juin 2022). 1121 sites sont recensés dans la Région Grand Est (11,22% des sites nationaux) :

Figure 45 - Répartition départementale des sites pollués ou potentiellement pollués en Grand-Est - Source : Lot 5, Observation 2020 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

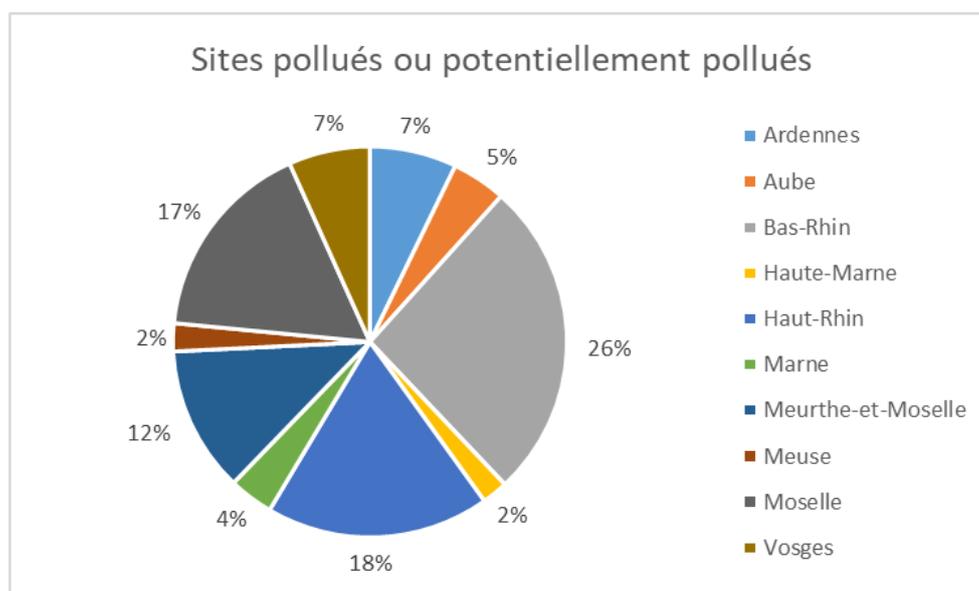


Tableau 36 : Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Département	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2020	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2019	Nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en 2015	Taux d'évolution 2019-2020
Ardennes	80	75	89	+ 6,67%
Aube	50	47	58	+ 6,38%
Bas Rhin	296	248	242	+ 19,35%
Haute Marne	24	23	21	+ 4,35%
Haut Rhin	206	195	191	+ 5,64%
Marne	41	41	46	0%
Meurthe et Moselle	135	113	112	+ 19,47%
Meuse	26	25	25	+ 4,00%
Moselle	188	187	179	+ 0,53%
Vosges	75	75	75	0%
TOTAL	1121	1024	1038	+ 9,47%

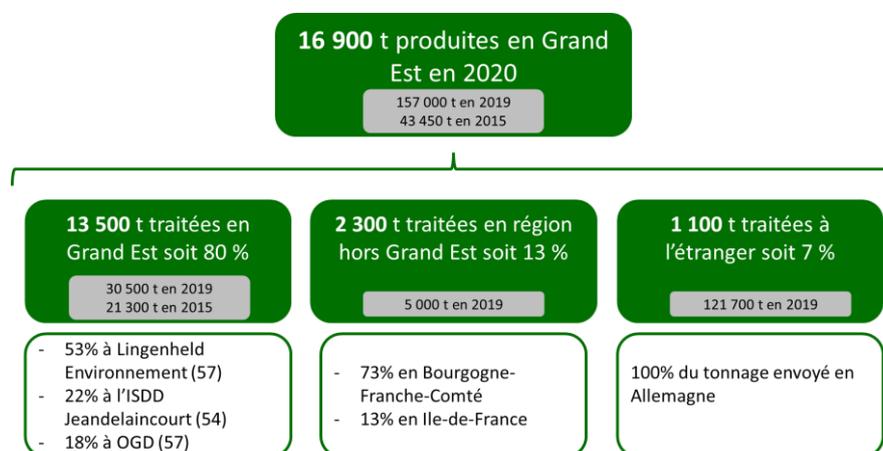
Gisement des terres polluées

En 2020, 16 898 tonnes de terres polluées ont été produites en Région Grand-Est d'après les bases IREP et du PNTTD. Ces tonnes ont été traitées :

- A 80% en Grand-Est soit environ 13 500 tonnes ;
- A 7% à l'étranger soit environ 1 100 tonnes (à 93% aux Pays-Bas soit 112 000 tonnes) ;
- A 13% hors Grand Est soit environ 2 300 tonnes (dont 73% en Bourgogne-Franche-Comté).

En 2019, le gisement de terres polluées était évalué à 157 000 tonnes (43 450 tonnes en 2015). Cet écart est notamment dû au fait que les quantités de terres polluées produites diffèrent en fonction des chantiers annuels, mais surtout aux différents confinements qui ont eu lieu pendant la crise sanitaire et qui ont entraîné un arrêt de l'activité.

Figure 46 : Diagramme des tonnages de terres polluées produites en Grand Est - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP



La répartition du gisement Régional par département est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 37 : Quantité de terres polluées produites par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Département	Quantité produite (en tonnes)
Ardennes (08)	0 t
Aube (10)	3 t
Marne (51)	584 t
Haute Marne (52)	1706 t
Meurthe et Moselle (54)	914 t
Meuse (55)	0 t
Moselle (57)	10584 t
Bas-Rhin (67)	1931 t
Haut-Rhin (68)	224 t
Vosges (88)	952 t
TOTAL Région Grand Est	16 898 t

Analyse :

En 2020, la quantité de terres polluées produites dans la Région Est a diminué de 140 000 tonnes (- 89%) par rapport à 2019. Cette forte diminution de la quantité produite peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord la crise sanitaire liée au Covid-19 et les différents confinements qui en ont découlés ont entraîné un arrêt de l'activité à plusieurs reprises en 2020. De plus, la quantité produite dépend également des chantiers. Le chantier de dépollution du SEITH, qui avait produit en 2019 111 600 t de terres polluées, s'est achevé fin 2019. Cela explique donc l'écart majeur entre 2019 et 2020.

Installations de traitement des terres polluées dans la Région Grand Est

En 2020, hors opérations de transit, 41 026 tonnes de terres polluées ont été traitées sur les installations de traitement du Grand-Est (source : IREP 2019 – PNTTD). 7 installations de traitement ont traité des terres polluées en 2020 :

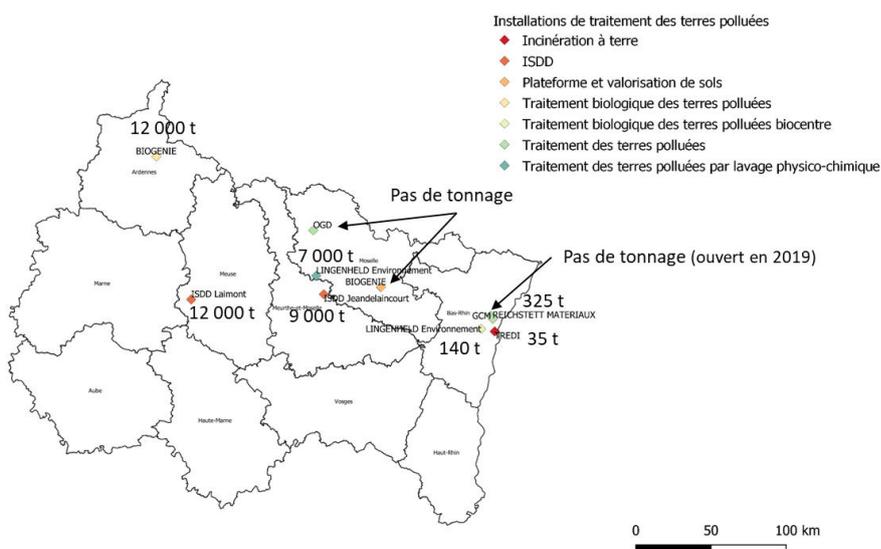
Tableau 38 : Tonnages traités et capacités des installations - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Installation	Commune	Dé p	Tonnage traité	Capacité (t/an)	Source
LINGENHELD Environnement	Oberschaefolsheim	67	142 t	105 000	IREP
BIOGENIE	Chalandry	8	12 215 t	NC	PNTTD (provenance Luxembourg)
REICHSTETT MATERIAUX	Vendenheim	67	326 t	60 000	IREP
ISDD Jeandelaincourt	Jeandelaincourt	54	8 726 t	80 000	IREP
ISDD Laimont	Laimont	55	12 362 t	35 000	IREP
LINGENHELD Environnement	Louvigny	57	7 219 t	80 000	IREP
TREDI	Strasbourg	67	36 t	52 000	IREP
GCM	Vendenheim	67	0 t	30 000	
OGD	Talange	57	0 t	30 000	
BIOGENIE	Bourgaltroff	57	0 t	60 000	
TERRAG France SAS	Mutzig	67	0 t	NC	
TOTAL			41 026 t		

La carte ci-dessous présente l'implantation des installations de traitement des terres polluées et précise le type de traitement par installation.

Figure 47 : Cartographie des installations de traitement des terres polluées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Installations de traitement des terres polluées



Source : IREP 2019
Réalisation : Trident Service

Analyse : Depuis 2015, la Région Grand Est compte de nouvelles installations de traitement des terres polluées :

- Biogénie à Chalandry-Elaire (08)
- GCM à Vendenheim (67) dont l'exploitation a débuté en janvier 2020
- Reichstett Matériaux à Vendenheim (67)
- Biogénie à Bourgaltruff (57) dont l'instruction est toujours en cours
- OGD à Talange (57)

En 2020, aucune nouvelle installation n'a été recensée. De plus, toutes les installations n'ont pas reçu des tonnages en raison de la faible production de terres polluées sur l'année 2020.

Terres polluées produites en Grand Est et traitées hors Grand Est (en France)

Tableau 39 - Installations de traitement de terres polluées sollicitées par la Région en 2020 - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Installations de traitement par Région	Tonnage traité en provenance du GE en 2020
AUVERGNE-RHONE-ALPES	70 t
GRS VALTECH	68 t
TREDI	2 t
BFC	1 655 t
ISDD de Vaivre	1 645 t
SETEO	10 t
ILE-DE-FRANCE	534 t
ISDD Villeparisis - SUEZ	10 t
TRIADIS	0,02 t
VALORTERRE	524 t
PAYS-DE-LA-LOIRE	15 t
Séché Eco-Industries Changé	15 t
TOTAL	2 274 t

73% du gisement de terres polluées produits en Grand Est et non traité dans la Région, est dirigé est vers la Bourgogne-Franche-Comté, et plus particulièrement vers l'ISDD de Vaivre (70).

Terres polluées produites hors Grand Est en France et traitées en Grand Est :

Tableau 40 - Installations du Grand Est sollicitées par les autres Régions pour le traitement des terres polluées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Installations de traitement et Région de provenance des terres polluées	Tonnage traité en Grand Est, produit hors Grand Est en 2020
ISDD Jeandelaincourt (54)	5 723 t
Ile-de-France	5 723 t
ISDD Laimont (55)	12 321 t

Installations de traitement et Région de provenance des terres polluées	Tonnage traité en Grand Est, produit hors Grand Est en 2020
Hauts-de-France	1 417 t
Ile-de-France	10 883 t
Centre	18 t
Occitanie	3 t
REICHSTETT MATERIAUX (67)	150 t
BFC	150 t
TOTAL	18 194 t

Les opérations de regroupement préalablement à l'une des opérations de valorisation ne sont pas comptabilisés dans les flux, celles-ci correspondent à des flux de transit.

91% des flux importés des autres Régions françaises proviennent de la Région Ile-de-France, pour laquelle les terres polluées sont traitées sur l'ISDD de Laimont (60%) et sur l'ISDD de Jeandelaincourt (31%).

3.3.1.3.2. Focus sur l'amiante

Gisement des déchets amiantés

Selon la base IREP « Eliminateur » 2020, complétée par des données quantitatives émanant d'installations de stockage ne déclarant pas dans la base IREP, les quantités d'amiante produites dans la Région Grand Est s'élèvent à minima à **16 600 t** en 2020, soit environ 9 300 tonnes de moins par rapport à 2019. Cette diminution du tonnage de déchets amiantés s'explique par la crise sanitaire liée au Covid-19 et aux arrêts d'activités pendant les confinements.

Ce gisement est constitué des déchets suivants :

- Patins de frein contenant de l'amiante (code « déchet » : 16 01 11*) : 0,1 % ;
- Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre (code « déchet » : 16 02 12*) : 3,9 % ;
- Matériaux d'isolation contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 01* et 17 06 03*) : 17,0 % ;
- Matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*) : 78,8 %.
- Terres contenant des substances amiantées (code « déchets » : 17 05 03* Terres et cailloux contenant des substances dangereuses, où la proportion de terres amiantées a été identifiée) : 0,2 %

Les exploitants en charge du traitement des déchets amiantés ont été contacté par le biais d'un questionnaire afin de collecter les quantités traitées par code déchets et particulièrement la quantité de terres amiantées.

Collecte des déchets amiantés sur la Région Grand Est

Différents modes de collecte de l'amiante sont présents sur le territoire de la Région Grand Est.

Collecte en déchèteries publiques

Les déchèteries publiques accueillant des déchets d'amiante lié représentent **6%** des déchèteries publiques du Grand Est qui étaient au nombre de 464 pour l'année 2020, selon l'outil SINOE®. Il est à noter que la répartition de ces déchèteries n'est pas homogène selon les départements du territoire.

Tableau 41 : Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Département	Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié			Pourcentage de déchèteries publiques acceptant l'amiante lié en 2020	Ratio de déchèteries publiques pour 100 000 hab.		
	2015	2019	2020		2015	2019	2020
8	1	0	0	0%	0,4	0	0
10	0	0	0	0%	0	0	0
51	4	1	2	3%	0,7	0,2	0,4
52	0	0	0	0%	0	0	0
54	0	0	0	0%	0	0	0
55	1	0	0	0%	0,5	0	0
57	0	1	0	0%	0	0,1	0
67	8	11	10	16%	0,7	1	0,9
68	1	1	1	2%	0,1	0,1	0,1
88	7	13	10	26%	1,9	3,6	2,7
TOTAL	22 (6% des déchèteries publiques)	27 (6% des déchèteries publiques)	23	5%	0,4	0,5	0,4

On constate que les déchèteries acceptant l'amiante lié sont en majorité situées dans les départements 88 et 67. Dans les départements 08, 10, 52, 54, 55 et 57 aucune déchèterie n'accepte l'amiante lié. Les tonnages varient de 1 à 40 tonnes environ.

Des collectes ponctuelles sont effectuées en déchèterie, lorsqu'il s'agit de ce type de collecte, nous les avons affectés aux collectes ponctuelles et non aux tonnages des déchèteries.

La répartition des tonnages collectés en 2020 par département est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 42 : Tonnage d'amiante lié par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

N° Dept	Tonnage d'amiante lié collecté en 2019 en déchèteries publiques
51	38,76
67	52,53
68	9,1
88	169,57
Total	269,96

ANALYSE : En 2020, le nombre de déchèteries acceptant de l'amiante a évolué car le décompte des déchèteries a été effectué différemment (affectation des collectes ponctuelles des déchèteries aux tonnages des collectes ponctuelles).

Parmi ces 23 déchèteries publiques, 10 d'entre elles se trouvent dans le département des Vosges, proposant ainsi près de 3 déchèteries pour 100 000 habitants.

Le Bas-Rhin est également bien doté grâce à ses 10 déchèteries publiques, soit l'équivalent de 0,9 déchèterie pour 100 000 habitants.

Cependant, les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ne disposent d'aucune déchèterie acceptant l'amiante.

Collecte ponctuelle de l'amiante lié

Certaines collectivités mettent en place des collectes d'amiante lié ponctuelles.

Collecte hors déchèteries par le service public :

- Sivom de la Région Mulhousienne (68) par l'exploitant Sogea Est BTP 253 tonnes);
- Smictom Nord Alsace (67) par l'exploitant Suez RV Nord Est (65 tonnes);
- Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (35 tonnes)

Collecte en déchèterie :

- Collecte ponctuelle de la Communauté de communes du Pays Rhéna (67) grâce à une convention avec le SMITOM de Haguenau-Saverne (67) : 5,48 tonnes ;
- Communauté de communes de la Région de Rambervillers : 12 tonnes
- Communauté de communes du Pays de Montmédy (55) : 5 tonnes (un minimum de 10 inscriptions permet une collecte)
- Communauté de communes des Hautes Vosges (88) : 64,87 tonnes
- Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (88) : 57,5 tonnes
- Le SDED 52 organise des collectes ponctuelles chaque année, cependant en 2020 aucune collecte n'a eu lieu.

Ces collectes ponctuelles représentent en 2020 **440,35 tonnes**, soit un tonnage dans le même ordre de grandeur que celui relatif aux collectes en déchèteries publiques.

ANALYSE : Le tonnage collecté par le biais des collectes ponctuelles a augmenté de 335 tonnes en 2020 par rapport à 2015.

Collecte en déchèteries professionnelles :

La Région Grand Est est desservie par une trentaine de déchèteries professionnelles, interrogées par le biais de l'enquête ITOM pour les données des années 2019 et 2020. Au total, 16 déchèteries professionnelles ont répondu à l'enquête (hors installation hors champ d'enquête). Le questionnaire à destination des déchèteries professionnelles permet de savoir si l'installation accepte ou non les déchets amiantés et de préciser les quantités collectées. L'enquête 2019-2020 est la première année où les déchèteries sont interrogées.

Parmi ces 16 réponses, 5 déchèteries professionnelles ont indiqué accepter les déchets amiantés.

Le détail des tonnages collectés en 2020 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 43 : Tonnage collecté par déchèterie - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Nom déchèterie	Exploitant	Commune	Département	Tonnage 2020	Destination de traitement
Déchèterie de Beine-Nauroy	VEOLIA	Beine-Nauroy	51	0 t	ISDND de Beine - Nauroy
Déchèterie pro ARCAVI	ARCAVI	Chalandry-Elaire	08	118 t	ISDND d'Eteignières (ARCAVI)
Déchèterie pro de Colmar	SUEZ RV NORD EST	Colmar	68	73 t	ISDND de Vaivre (70) - SUEZ
Déchèterie pro de Strasbourg	SUEZ RV NORD EST	Strasbourg	67	NC	ISDND de Rosheim (67) - VEOLIA
Déchèterie pro d'Oberschaeffolsheim	LINGENHELD Environnement	Oberschaeffolsheim	67	39 t	ISDND Saint Louis (57) - Lingenheld Environnement
TOTAL				230 t	

NB : La déchèterie professionnelle de Strasbourg accepte uniquement les déchets amiantés des habitants de l'Eurométropole.

ANALYSE : La présence des 5 déchèteries a permis de collecter 230 tonnes de déchets amiantés en 2020 auprès des professionnels. Cependant une grande majorité des déchèteries professionnelles présentes sur la Région Grand Est ont indiqué dans les questionnaires de l'enquête ne pas accepter les déchets amiantés. 4 des 5 déchèteries professionnelles mentionnées précédemment disposent d'une installation de stockage de déchets amiantés.

Apport direct sur l'installation de traitement :

L'ISDND de Weitbruch du SMITOM de Haguenau Saverne située sur le département 67, équipée de 2 casiers spécialisés amiante lié, autorise le dépôt d'amiante par les particuliers et professionnels. Le rapport d'activité 2020, ne précise pas le tonnage correspondant aux apports directs (particuliers ou artisans). Les apports directs doivent arriver filmés ou en big-bags.

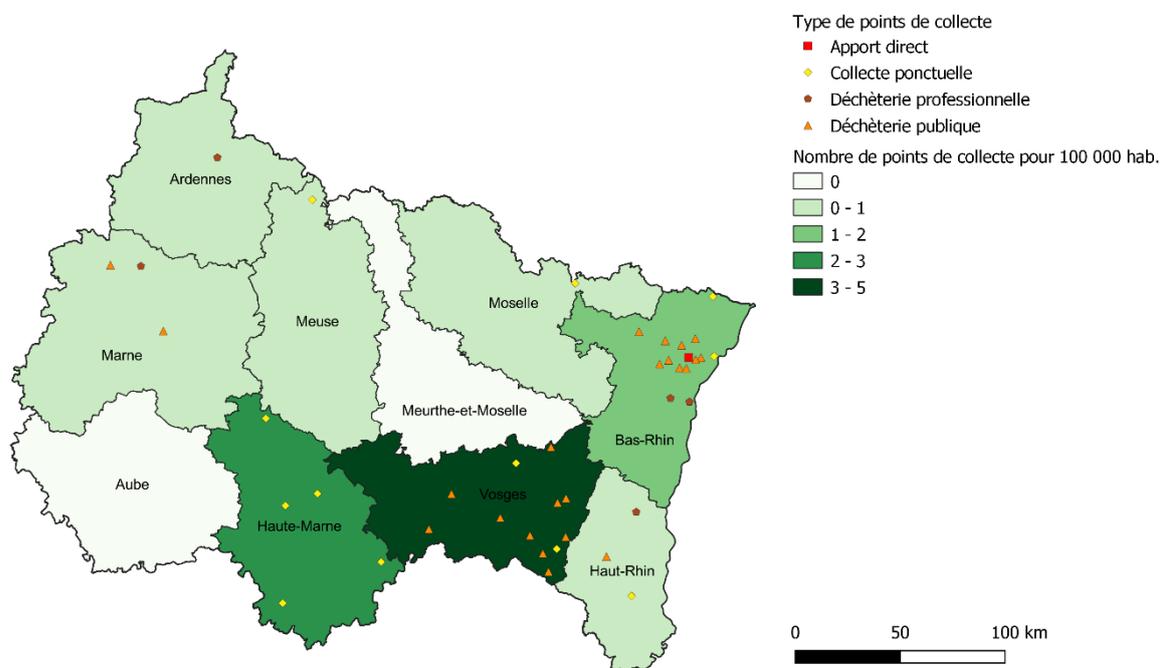
L'installation a également reçu les apports en provenance de déchèteries : 39 tonnes.

L'apport direct des déchets amiantés est autorisé sur l'installation de ARCAVI qui est aussi une déchèterie professionnelle.

La carte ci-après présente les installations de collecte des déchets amiantés (issue de l'exploitation SINOE) :

Figure 48 : Maillage des installations de collecte des déchets amiantés - Source : Lot 5, Observation 2020 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Maillage des points de collecte des déchets amiantés en Région Grand Est



Les tonnages d'amiante lié collectés en 2020 et les ratios par habitants sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 44: Tonnage d'amiante collectée, quantité et ratio par habitant - Source : Lot 5, Observation 2020 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

N° Dept	Tonnage d'amiante lié collecté en 2020	Quantité collectée par hab. en kg/hab. (population départementale INSEE 2020)	Points de collecte de l'amiante	Ratio de points de collecte pour 100 000 hab. en 2019
08	118	0,44	2	0,7
10	0	0	0	0
51	52	0,09	3	0,5
52	0	0	5	2,9
54	0,4	0	0	0
55	5	0,03	1	0,5
57	0	0	1	0,1
67	284	0,25	15	1,3
68	345	0,45	3	0,4
88	318	0,9	12	3,3
TOTAL	1 122 tonnes	0,2 kg/hab.	42	0,8

ANALYSE : Au total, en 2020, la Région Grand Est comptait 42 points de collecte qui ont permis de collecter 1 122 tonnes de déchets amiantés.

27 de ces points de collecte correspondent à des déchèteries publiques et se trouvent en majorité sur les départements des Vosges et du Bas-Rhin. Ce sont les départements les mieux dotés en points de collecte, respectivement 12 et 15 points. Ces 2 départements ainsi que le Haut-Rhin, ont collecté plus de 84% du gisement global (soit 946 tonnes sur 1 122 tonnes). La présence d'installations acceptant les apports directs ou organisant des collectes ponctuelles ont également été une source de collecte de déchets amiantés : sur les Ardennes avec l'exploitant ARCAVI, sur le Bas-Rhin avec l'exploitant Lingenheld Environnement et sur la Haute-Marne avec l'exploitant Eurogranulats.

Des lacunes en proposition de points de collecte sont observables sur les départements de l'Aube et la Meurthe-et-Moselle.

Solutions proposées par les EPCI ne disposant pas d'un moyen de collecte d'amiante :

Dans le cas où les EPCI ne prennent pas en charge la collecte de l'amiante, les particuliers sont renvoyés vers des professionnels.

Les principaux professionnels cités par les EPCI sont les suivants :

- ALSADIS – Cernay Environnement à Cernay (68) : les collectes sont envoyées sur Lingenheld Environnement à Saint Louis (57)
- BARUCH & FISH à Rosheim (67)
- AMIANTEKO à Bergheim (68)
- AMIANTE & CO à Toul (54) : formation, mise à disposition de matériel de collecte, transports des déchets et traçabilité.
- MASSON et FILS (10) pour les usagers de l'Aube (apport direct en installation)
- TP2D à Custines (54)
- VIELLARD SAS à Bazancourt (51)
- DRAFFTE à Sainte-Marie-aux-Chênes (57)
- VALO à Florange (57)

Afin de compléter la connaissance sur les pratiques des usagers concernant la collecte des déchets amiantés, pour les données 2020, les entreprises citées précédemment ont été contactées. Ces informations seront précisées dans le rapport sur les déchets dangereux.

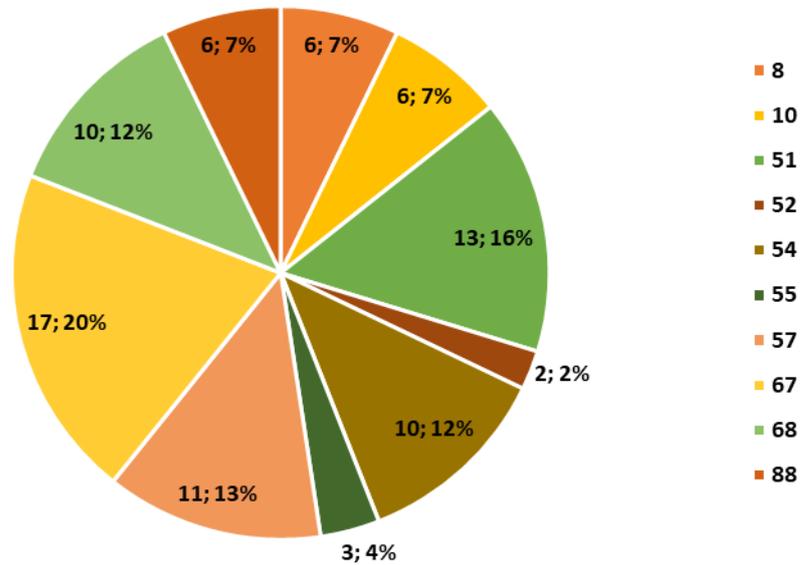
Entreprises de désamiantage :

Les entreprises de désamiantage doivent être agréées car soumises à une réglementation très stricte. Les 2 principales certifications AFNOR et QUALIBAT permettent de connaître ces entreprises dans la Région Grand Est. La certification délivrée par Global Certification permet aussi de connaître les entreprises certifiées en Région Grand Est. 84 entreprises sont présentes sur la Région et assez uniformément réparties entre les départements, la Marne et le Bas-Rhin en tête. On note à nouveau une faiblesse du maillage pour les départements 52 et 55.

Le diagramme ci-après présente le nombre d'entreprises de désamiantage agréées par département.

Figure 49 : Nombre d'entreprises de désamiantage agréées par département - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

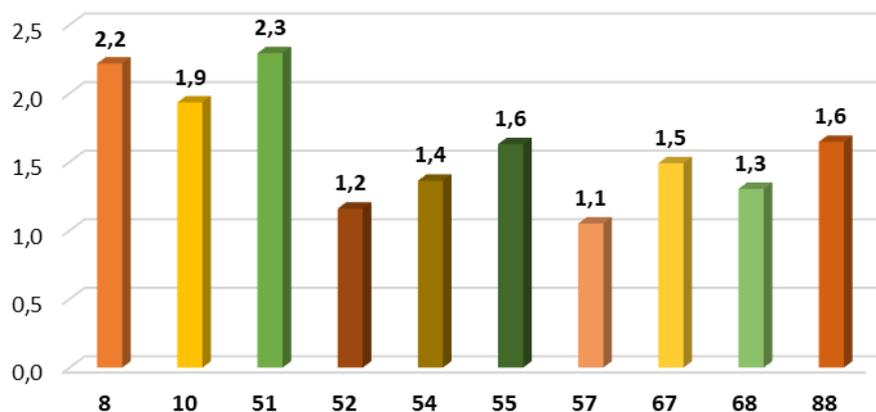
Nombre d'entreprises de désamiantage par département agréées par l'AFNOR, QUALIBAT et Global Certification



Le nombre d'entreprises de désamiantages disponibles par département pour un ratio de 100 000 habitants est présenté dans le graphe ci-dessous :

Figure 50 : Nombre d'entreprises de désamiantages pour 100 000 habitants - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Nombre d'entreprises de désamiantage par département pour 100 000 hab.



Installations de traitement de déchets amiantés de la Région Grand Est

Déchets d'amiante produits et traités en Grand Est :

D'après la base BDREP Eliminateur 2020, 14 493 tonnes de déchets amiantés produites sur la Région ont été déclarées traitées par les installations de traitement du Grand-Est. En excluant, les opérations de regroupement, le gisement provenant du Grand Est réellement traité s'élève à 14 181 tonnes.

D'après la liste des installations de traitement des déchets amiantés fournie par la DREAL, on constate que certaines installations n'ont pas déclaré de tonnages de déchets amiantés pour l'année 2020 dans GEREP, il s'agit des mêmes installations que pour l'année 2019. Des questionnaires ont été envoyés aux installations concernées afin de fiabiliser le gisement produit et traité dans la région.

Le tableau ci-après établit la liste des installations de traitement des déchets amiantés et les tonnages traités en provenance du Grand-Est en 2015, 2019 et 2020 (hors opération de regroupement ou transit) :

Tableau 45 - Quantités de déchets amiantés en provenance du Grand Est traités sur les installations de la Région - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (hors terres amiantées)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2019	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2020
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	1 503 t	8 600 t	3 819 t
SARL MASSON & FILS	10	CHENNEGY	466 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 10)	940 t (tonnage uniquement en provenance du dept. 51)	
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	/	80 t	71 t
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 173 t	3 015 t	1 258 t
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	168 t	Pas de tonnage en 2019	Pas de tonnage en 2020
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	799 t	4 249 t	1 414 t
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	4 380 t	3 745 t	4 655 t
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTORN	886 t	1 454 t	2 354 t
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTROFF	4 492 t	Pas de donnée	
TTM Environnement	57	CREHANGE	/	145 t	0 t
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	908 t	429 t	131 t

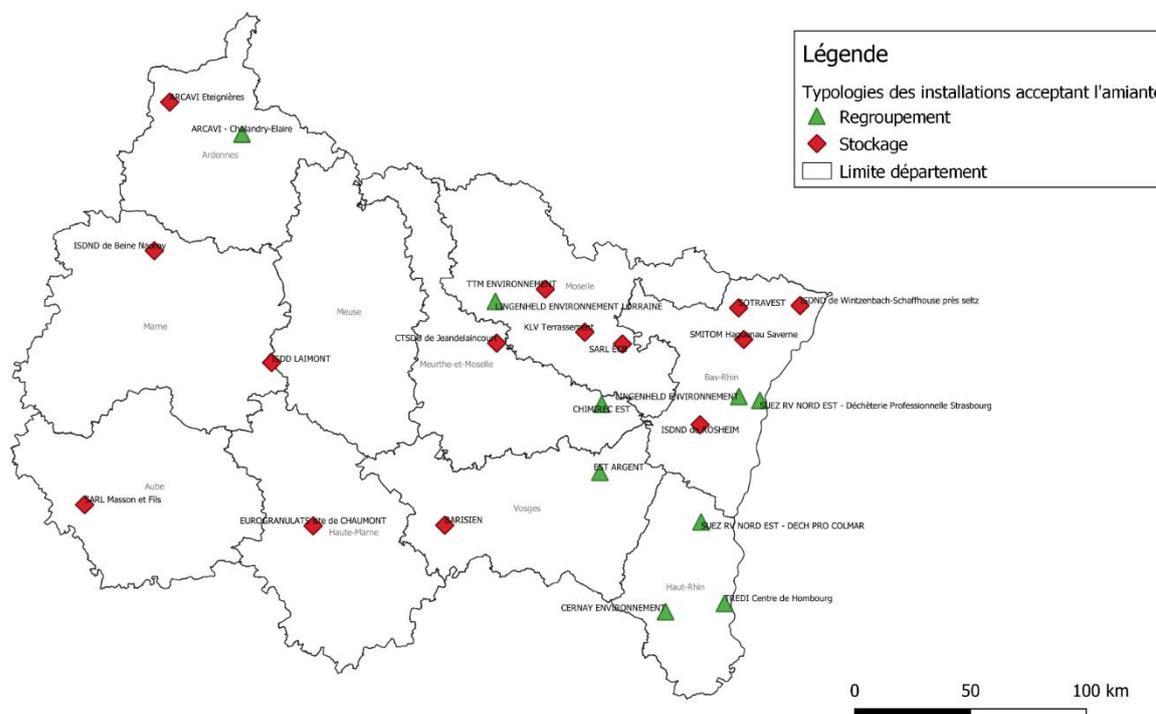
Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (hors terres amiantées)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2019	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2020
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	64 t	77 t	65 t
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	169 t	170 t	143 t
SOTRAVEST	67	NIEDERBRON	/	60 t	45 t
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	VAUDONCOURT	2 840 t	950 t	310 t
TOTAL			20 848 t	23 912 t	14 265 t

En 2015, ce gisement ne prenait pas en compte les terres amiantées mais seulement les déchets identifiés selon les codes 16 01 11* / 16 02 12* / 17 06 01* / 17 06 05*, à la différence des données 2019 et 2020.

La carte ci-après présente les installations acceptant l'amiante présentes sur le territoire de la Région, elle précise la typologie de l'installation (stockage ou regroupement) :

Figure 51 - Carte des installations de traitement et regroupement des déchets amiantés dans le Grand Est - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Installations de traitement et de regroupement des déchets amiantés de la région Grand-Est

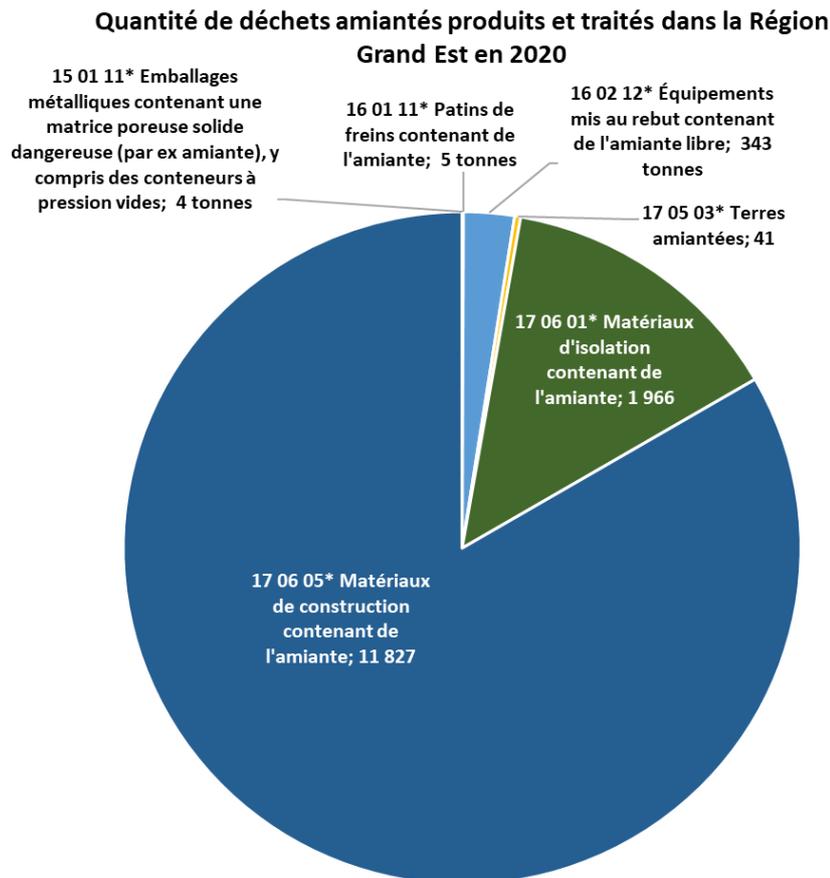


Répartition du tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est :

Tableau 46 : Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand-Est en 2015, 2019 et 2020 - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

CODE DECHETS	Dénomination	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2015 (en tonnes)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2019 (en tonnes)	Tonnage d'amiante réceptionné en provenance du Grand Est en 2020 (en tonnes)
15 01 11*	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par ex amiante), y compris des conteneurs à pression vides	NC	19	4
16 01 11*	Patins de freins contenant de l'amiante	0,5	13	5
16 02 12*	Équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre	294	194	343
17 05 03*	Terres amiantées	NC	4 392	41
17 06 01*	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	1 078	409	1 966
17 06 05*	Matériaux de construction contenant de l'amiante	17 021	18 904	11 827
TOTAL		18 400	23 931	14 186

Figure 52 : Graphique des quantités de déchets amiantés produites et traitées dans la Région Grand Est en 2020 (en tonnes)
 - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP



ANALYSE : En 2020 le gisement de déchets amiantés (hors terres amiantées) contient près de 10 000 tonnes de moins par rapport à 2019.

Une diminution globale des tonnages des différents déchets peut être observée, liée à la crise sanitaire due au Covid-19 et aux différents confinements entraînant un arrêt de l'activité.

Le flux majoritaire concerne les matériaux de construction contenant de l'amiante comme en 2015 et 2019, il représente 83% du gisement produit.

Déchets d'amiante produits en Grand Est et traités hors Grand Est :

2 429 tonnes de déchets amiantés produits dans le Grand-Est ont été envoyés pour traitement ou regroupement hors de la Région.

Tableau 47 : Installations ayant réceptionné des déchets d'amiante en provenance du Grand-Est - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Installations de traitement par Région	Tonnage réceptionné en provenance du GE en 2020	Pourcentage du gisement total (traitement GE exclus)	Pourcentage du gisement total (traitement GE inclus)
BFC	2 004 t	82%	11,8%
ISDD de Vaivre	1 710 t		
ISDD de Drambon	38 t		
ISDND de Drambon	256 t		
ARA	61 t	3%	0,4%
TREDI Saint Vulbas	61 t		
HDF	16 t	1%	0,1%
ISDND Hersin Coupigny	10 t		
BAUDELET	6 t		
IDF	190 t	8%	1,1%
Routière de l'Est Parisien - Site de Claye-Souilly	121 t		
SUEZ RR IWS MINERALS France - ISDD Villeparisis	13 t		
VEOLIA - ISDND Guitrancourt	39 t		
Tersen Etablissement Picheta	16 t		
Nouvelle-Aquitaine	112 t	5%	0,7%
INERTAM	112 t		
Occitanie	1 t	0,04%	0,01%
Pyrénées Service Industrie	1 t		
PDL	45 t	2%	0,3%
Séché Eco-Industries Changé	43 t		
SEDA	2 t		
Normandie	0,06 t	0,002%	0,0004%
SERAF	0,06 t		
TOTAL	2 429 t	100%	14,3%

52% des exports concernent la typologie de déchets 17 06 05* (matériaux de construction contenant de l'amiante) et 29% des exports concernent la typologie 17 06 03* (matériaux d'isolation contenant de l'amiante).

L'ISDD de Vaivre est de plus en plus sollicité concernant le traitement de déchets amiantés suite à la fermeture de l'ISDND de Vaudoncourt (88).

Bilan des installations de traitement des déchets amiantés :

Le tableau ci-dessous présente le tonnage total d'amianté traité en 2020 sur chacune des installations (toutes provenances). En 2015, seules les quantités de déchets amiantés en provenance de la Région Grand Est et traitées sur ses installations avaient été recensées.

Tableau 48 : Tonnage total de déchets amiantés traités par installation - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amianté traité		Capacité technique (en t/an)	Commentaires
			2019	2020		
ISDND D'ETEIGNIERES / ARCAVI	8	ETEIGNIERES	8 599 t	3 819 t	10 000 (pour l'amianté)	
SARL MASSON & FILS	10	CHENNEGY	2 847 t	NC	1 500 (pour l'amianté)	Données 2018. Demande de passage à 5 000 t/an
ISDND BEINE NAUROY / VEOLIA	51	BEINE NAUROY	80 t	71 t	NC	
EUROGRANULAT Chaumont	52	CHAUMONT	4 687 t	2 867 t	5 000 (pour l'amianté)	Fermeture programmée en 2022
ISDND DE LESMENIL / SUEZ ENVIRONNEMENT	54	LESMENILS	Pas de tonnage en 2019	Pas de tonnage en 2020	30 000 (pour l'amianté)	Projet création d'un nouveau casier spécifique à l'amianté lié
ISDD DE JEANDELAINCOURT / SUEZ RR IWS MINERALS	54	JEANDELAINCOURT	1 047 t	1 988 t	200 000 (pour les déchets dangereux)	
ISDD DE LAIMONT / SUEZ RR IWS MINERALS	55	LAIMONT	23 206 t	30 586 t	35 000 (de déchets dangereux en moyenne par an)	Dépôt d'un dossier AP en cours pour zone de chalandise et tonnage
ENVIRONNEMENT CARRIERES BECK SARL	57	BETTBORN	1 454 t	2 354 t	17 000 (pour l'amianté)	425 000 tonnes sur 25 ans
KLV TERRASSEMENT	57	BOURGALTR OFF	3 190 t	3 240 t	NC	Tonnage en provenance de l'étranger uniquement
TTM Environnement	57	CREHANGE	145 t	0 t	NC	
ISDND DE ROSHEIM / VEOLIA	67	ROSHEIM	429 t	131 t	700 (pour l'amianté)	
ISDND WINTZENBACH / SMICTOM DU NORD DU BAS RHIN	67	WINTZENBACH	77 t	65 t	NC	
ISDND DE WEITBRUCH / SMITOM HAGUENAU SAVERNE	67	WEITBRUCH	170 t	143 t	10 000	

Site et exploitant	Dept	Ville	Tonnage d'amiante traité		Capacité technique (en t/an)	Commentaires
			2019	2020		
SOTRAVEST	67	NIEDERBRO N	60 t	45 t	5 000 (pour l'amiante)	
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	67	SAINT-LOUIS	90 t	0 t	15 000 (pour l'amiante)	
ISDND DE VAUDONCOURT / BARISIEN	88	VAUDONCOURT	6 136 t	1 463 t	10 000 (pour l'amiante)	Fermeture de l'installation en 2020
TOTAL			54 813 t	46 772 t		

*L'ISDD de Laimont est spécialisée dans le traitement de l'amiante. En 2020, 73% des tonnages reçus contenaient de l'amiante (30 691 tonnes sur 41 989 tonnes de déchets dangereux traités) et 26% des tonnages reçus étaient des terres polluées (11 007 tonnes). Les « Terres et cailloux contenant des substances dangereuses » traitées sur l'ISDD contiennent majoritairement de l'amiante, ainsi que les « Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses ».

Parallèlement aux apports de la Région, l'installation a également traité des déchets dangereux en provenance des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. Les Hauts-de-France ne possédant pas d'ISDD, l'installation la plus proche est par conséquent l'ISDD de Laimont. De par sa position dans le département de la Meuse, l'installation est également la troisième installation la plus proche pour traiter les déchets dangereux amiantés produits en Ile-de-France. Un porté-à-connaissance a été déposé afin de modifier la zone de chalandise de l'ISDD.

La société Eurogranulats (67) souhaite exploiter une ISDND couplée à une ISDI sur la commune de **Semoutiers-Montsaon** (52) sur le modèle du site qu'elle exploite actuellement à Chaumont, dont la fermeture est programmée en 2022. Ce dernier est autorisé pour le stockage de déchets inertes du B.T.P et de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Les quantités de déchets qui pourraient être admises chaque année sur le site de Semoutiers-Montsaon seraient, dans le cas d'un avis positif de la part de la DREAL :

- Déchets inertes : 25 000 t/an (maximum 50 000 t/an) ;
- Déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes : 10 000 t/an (maximum 15 000 t/an).

Cette installation pourrait accueillir une partie des déchets amiantés provenant de la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui ne dispose en 2022 que de 2 installations traitant l'amiante : ISDND de Drambon et l'ISDD de Vavre (capacité moyenne 40 000 t/an dont stockage amiante).

- La société Masson et Fils (Chenegy, Aube) souhaite également augmenter sa capacité technique et étendre sa zone de chalandise.
- La société Carrières Champenoises (Jully sur Sarce, Aube) souhaite également pouvoir diversifier ses gisements et réceptionner des déchets amiantés.
- L'entreprise BECK réhabilite la friche de l'aciérie de Talange pour y établir des activités de stockage et de recyclage. Le site prévoit d'installer un laboratoire de recherche baptisé **NEUTRAVAL** dont le but est de travailler à la mise au point de techniques de traitement des déchets amiantés.

ANALYSE : En 2020, environ 8 000 tonnes de moins de déchets amiantés ont été produites et traitées sur la Région Grand Est en comparaison avec 2019. Cette diminution de la production et du traitement s'explique par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Avec la fermeture de l'ISDND de Vaudoncourt en 2020, d'autres installations devraient prendre le relais.

3.2.1 Focus sur les échanges transfrontaliers de déchets (entre Régions / entre Pays)

3.2.2.1 Les transferts inter-régions

Les échanges nationaux ne concernent que principalement 4 régions : Ile-de-France, Bourgogne Franche-Comté, Hauts-de-France et plus marginalement Centre-Val-de-Loire. En effet en ce qui concerne le transport des déchets inertes (DI) ou déchets non dangereux non inertes (DND) en première rupture de charge, la gestion de ces déchets répond à des logiques de proximité (maximum de 30 km) à l'exception du cas de fret retour en livraison de matériaux ou transport fluvial. Par contre le transport de déchets non dangereux non inertes (DND) et déchets dangereux (DD) après massification, peut se faire sur plusieurs centaines de kilomètres.

En ce qui concerne les transferts de déchets depuis des régions limitrophes, vers la région Grand Est :

- Les données collectées pour la **région Ile-de-France** concernent les transferts de déchets inertes issus des travaux du Grand Paris Express. D'après les données communiquées par la Société du Grand Paris, la région Grand Est a accueilli 47 470 tonnes de déchets inertes, valorisés en remblaiement de carrière, dans le département de l'Aube et 8 920 de déblais terreux dangereux éliminés en ISDD dans la Meuse.
- En ce qui concerne la **région Bourgogne-Franche-Comté et la Région Hauts de France**, aucune donnée concernant les déchets transférés vers la région Grand Est n'a pu être collectée pour l'année 2020.

Focus sur les flux inter-Régions de déchets d'amiante :

- 27 274 tonnes de déchets amiantés ont été importées en 2020 sur les installations de traitement et regroupement de la Région Grand Est depuis les autres Régions françaises, dont 44 tonnes pour regroupement.
- 45% de ce gisement importé correspond à la typologie de déchets 17 05 03* (terres amiantées reçues sur l'ISDD de Laimont) et 36% du gisement importé correspond à la typologie de déchets 17 06 05* (matériaux de construction contenant de l'amiante).
- 9 716 tonnes de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante ont été importées dans la Région tandis que 1 264 tonnes de cette même typologie de déchets produite dans la Région ont été exportées.
- 6 installations ont réceptionné ces importations de déchets amiantés :
 - L'ISDD de Laimont (55) pour environ 25 542 tonnes ;
 - L'ISDD de Jeandelaincourt (54) pour environ 574 tonnes ;
 - L'ISDND de Vaudoncourt (Barisien) (88) pour environ 1 154 tonnes ;
 - TREDI Hombourg (68) pour environ 3 tonnes (pour regroupement) ;
 - Centre de transfert Saint-Brice-Courcelles (SUEZ) (51) pour environ 1 tonne.

3.2.2.2 Les transferts transfrontaliers

Les données concernant les imports/ exports de déchets disponibles ont été fournies par le PNTTD⁹. Les chiffres présentés ci-après correspondent à la rubrique 17 des codes européens de déchets : « *DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)* ». D'autres déchets produits par le secteur du BTP mais mis en mélange avec des déchets du même type provenant d'autres secteurs d'activités ont pu être importés et exportés sous un code de déchet n'appartenant pas à la rubrique 17. Il n'est alors pas possible de connaître la part provenant du BTP. Les déchets concernés ne sont alors pas pris en compte ci-après.

3.2.2.2.1 Déchets importés en Région Grand Est depuis d'autres pays

Au total, il est estimé que 2,78 Mt de déchets du BTP ont été importés en région Grand Est depuis d'autres pays en 2020, dont 2,74 Mt de déchets inertes.

La répartition est la suivante :

- 2 743 419 t de déchets inertes, qui provenaient du Luxembourg (73%), de la Suisse (15%) et de l'Allemagne (12%), ont été valorisés à 96% en région Grand Est ;
- 878 t de DND, qui provenaient du Luxembourg, ont été valorisés à 100% ;
- 39 207 t de DD, qui provenaient du Luxembourg (51,6%), de l'Allemagne (47,9%) et de l'Italie (0,5%), ont été valorisés à 77%.

Le tonnage de déchets importés est plus élevé en 2020 qu'en 2019 (2,32 Mt) et qu'en 2016 (1,8 Mt d'après le PRPGD).

Le tableau ci-après donne le détail des mouvements de flux importés d'autres pays vers la Région Grand Est en 2020.

Tableau 49 : Quantités déclarées de déchets du BTP importés en Région Grand Est en 2020

Catégorie de déchet	Typologie de déchet	Pays d'expédition	Code de traitement	Quantités (en tonnes)
Déchets inertes	Béton	LU (Luxembourg)	R5	17 731
	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06	CH (Confédération Helvétique)	R5	3 258
		DE (Allemagne)	R5	175 182
		LU (Luxembourg)	R5	55 088
	Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01	DE (Allemagne)	R5	1 988
	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	CH (Confédération Helvétique)	R5, D1	406 885
		DE (Allemagne)	R5	143 161

⁹ Autorité compétente française pour les transferts transfrontaliers de déchets en export, import et transit

Catégorie de déchet	Typologie de déchet	Pays d'expédition	Code de traitement	Quantités (en tonnes)
		LU (Luxembourg)	R5	1 931 547
	Ballasts de voie autre que ceux visés à la rubrique 17 05 07	DE (Allemagne)	R5	8 580
Déchets non dangereux	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02, 17 09 03	LU (Luxembourg)	R5, R3, R4, R1, R12	878
Déchets dangereux	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	LU (Luxembourg)	D8	1 010
	Mélanges bitumineux contenant du goudron	DE (Allemagne)	R5	17 928
	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses	LU (Luxembourg)	R5, D13, D5, D1	15 028
	Matériaux de construction contenant de l'amiante	IT (Italie)	D1	192
		DE (Allemagne)	D5	852
LU (Luxembourg)		D1, D5	4 197	

Focus sur les importations de terres polluées (source : Observatoire des déchets dangereux en Région Grand Est) :

En ce qui concerne plus spécifiquement les terres polluées, en 2020, 15 028 tonnes de terres polluées produites à l'étranger ont été traitées en Région Grand Est sur 2 installations de traitement :

Tableau 50 : Installations de traitement des terres polluées importées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Nom de l'installation de traitement	Département de l'installation	Pays du producteur	Tonnage importé
BIOGENIE EUROPE	Ardennes (8)	Luxembourg	12 215 t
OGD Talange	Moselle (57)	Luxembourg	2 813 t (6 704 t d'après IREP)
TOTAL			15 028 t (18 919 t d'après IREP)

N.B. : Les tonnages arrivant sur l'installation OGD à Talange sont déclaré en opération de regroupement.

Focus sur les importations de déchets d'amiante (source : Observatoire des déchets dangereux en Région Grand Est) :

Concernant les déchets amiantés, seuls les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*) ont fait l'objet d'importation.

Le tableau ci-après présente les importations dans la Région Grand Est de déchets amiantées en 2020 selon les données transmises par le PNTTD.

Les importations de déchets amiantés depuis les pays étrangers représentent 5 241 tonnes soit 11% du gisement total traité sur la Région Grand Est, dont 3% ont été produits par ECOTEC SARL au Luxembourg et 2,5% ont été produits par JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A au Luxembourg.

Tableau 51 : Quantités, provenance et installations de traitement des déchets amiantés importés - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Nom du producteur	Commune du producteur	Pays du producteur	Installation de traitement	Commune de l'installation	Code déchets	Quantités importées (en tonnes)
JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A	BETTEMBOURG	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROF F	17 06 05 *	1 137,71
HEIN Déchets SARL	BECH KLEINMACHER	Luxembourg	KLV Environnement	BOURGALTROF F	17 06 05 *	679,02
CONTAINERDIENST ENGEL GmbH	ILLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROF F	17 06 05 *	817,1
MWM	VÖLKLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROF F	17 06 05 *	571,28
REMONDIS GmbH	DILLINGEN	Allemagne	KLV Environnement	BOURGALTROF F	17 06 05 *	34,52
ECOTEC SARL	BASCHARAGE	Luxembourg	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	1 397,84
JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A	BETTEMBOURG	Luxembourg	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	19,44
SEAM SARL	MISINTO	Italie	EUROGRANULATS SAS - ISDND de Chaumont	CHAUMONT	17 06 05 *	192,42
ARCELORMITAL Luxembourg	ESCH SUR ALZETTE	Luxembourg	SUEZ RR IWS MINERALS France – ISDD de Laimont	LAIMONT	17 06 05*	391,88

Les données du PNTTD permettent d'obtenir des informations partielles sur les quantités entrantes sur l'installation KLV Terrassement, pour laquelle aucune donnée n'était disponible dans GEREPE 2020. L'installation a été sollicitée par l'envoi d'un questionnaire afin de collecter les données sur les quantités d'amiante traitées.

3.2.2.2

Déchets exportés depuis la Région Grand Est vers d'autres pays

Au total il est estimé que 76 600 tonnes de déchets du BTP ont été exportés depuis la région Grand Est vers d'autres pays en 2020.

La répartition est la suivante :

- 6 917 t de déchets inertes valorisés, traités en Belgique (65%) et en Allemagne (35%).
- 46 951 t de DND exportés en vue d'une valorisation au Luxembourg (86%) et en Belgique (14%).
- 22 761 t de DD exportés, en Belgique (53%), aux Pays-Bas (28%), et en Allemagne (19%), ont été valorisés à 99,9%.

53% des exportations en 2020 concernent le bois exporté au Luxembourg.

Le tableau ci-après donne le détail des mouvements de flux exportés de la région Grand Est vers d'autres pays en 2020.

Tableau 52 : Quantités déclarées de déchets du BTP exportés en Région Grand Est en 2020

Catégorie de déchet	Typologie de déchet	Pays d'expédition	Code de traitement	Quantités (en tonnes)
Déchets inertes	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	BE (Belgique)	R5	978
		DE (Allemagne)	R5, R11	2 412
	Boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05	BE (Belgique)	R1, R12	3 528
Déchets non dangereux	Bois	LU (Luxembourg)	R3	40 538
		BE (Belgique)	R5	6 413
Déchets dangereux	Bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	BE (Belgique)	R1, R12	12 014
		DE (Allemagne)	R1, R12	3 146
	Mélanges bitumineux contenant du goudron	NL (Pays-Bas)	R5	6 475
	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses	DE (Allemagne)	R5, D1, D13	1 125

En ce qui concerne plus spécifiquement les terres polluées, en 2020, 1 125 tonnes de terres polluées produites dans la Région Grand Est ont été envoyées pour traitement à l'étranger.

100% des flux ont été traités en Allemagne.

Ci-dessous, le détail des exports :

Tableau 53 : Installations de traitement des terres polluées exportées - Source : Lot 5, Observation 2019 des Déchets Dangereux (DD) et des filières REP

Nom du producteur	Département du producteur	Nom de l'installation de traitement	Pays de l'éliminateur	Tonnage exporté
TERRAG France	Moselle (57)	BOWESA GmbH	Allemagne	42 t
Remex Ressources Minérales	Bas-Rhin (67)	ARGE BSA	Allemagne	1 061 t
		REMONDIS Industries Service GmbH	Allemagne	23 t
TOTAL				1 125 t

3.4. Synthèse des réponses des installations aux questions posées concernant la connaissance de la Loi AGECE¹⁰, la future « REP Bâtiment » les freins et leviers à une meilleure valorisation des déchets du BTP et la zone de chalandise des déchets entrants sur les installations

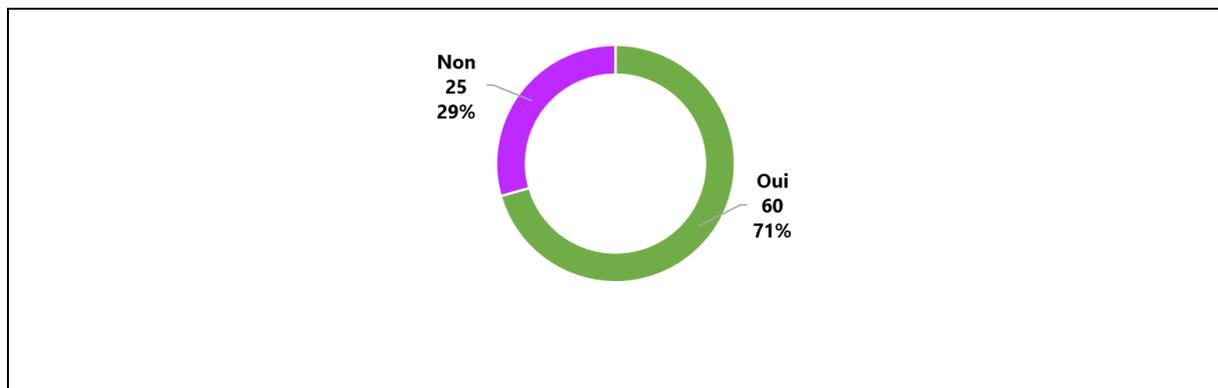
Plusieurs questions ont été posées dans le cadre de l'enquête à destination des installations concernant leur connaissance des évolutions réglementaires récentes et en cours, concernant les freins et les leviers qu'elles identifient à une meilleure valorisation des déchets du BTP en région Grand Est, et concernant la zone de chalandise des déchets, inertes, non dangereux et dangereux, entrants sur les installations. Les synthèses des réponses est présentée ci-après.

3.4.1 Synthèse des réponses concernant la connaissance de la Loi AGECE

Il a été posé la question suivante concernant la Loi AGECE¹¹ : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGECE », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ».

71% des 85 installations ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».

Figure 53: Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la Loi « AGECE »



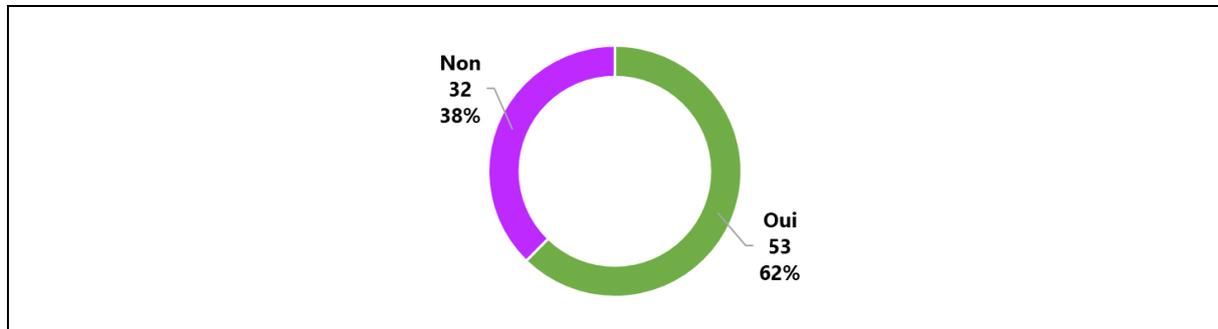
Il a également été demandé aux installations si elles souhaitent obtenir des informations supplémentaires concernant cette loi et le décret d'application à venir concernant l'obligation de tri.

¹⁰ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

¹¹ Article 74 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

62% des 85 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué être intéressées pour obtenir plus d'informations.

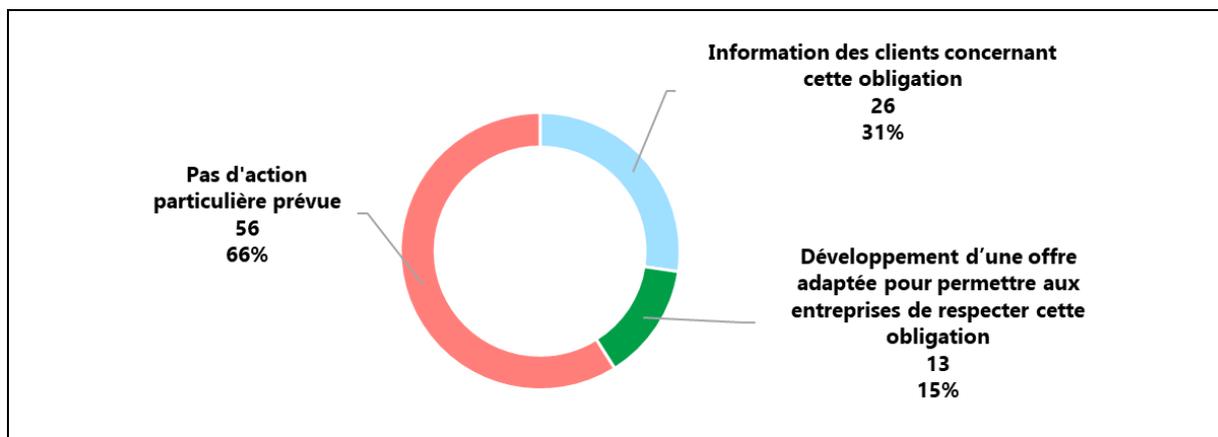
Figure 54: Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la Loi « AGECE », ou non



Enfin, il a été demandé aux installations si elles prévoyaient de mettre en place des actions spécifiques à destination des entreprises de BTP suite à cette obligation.

66% des 85 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué ne pas avoir prévu la mise en place d'actions particulières.

Figure 55: Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les actions prévues suite à cette obligation

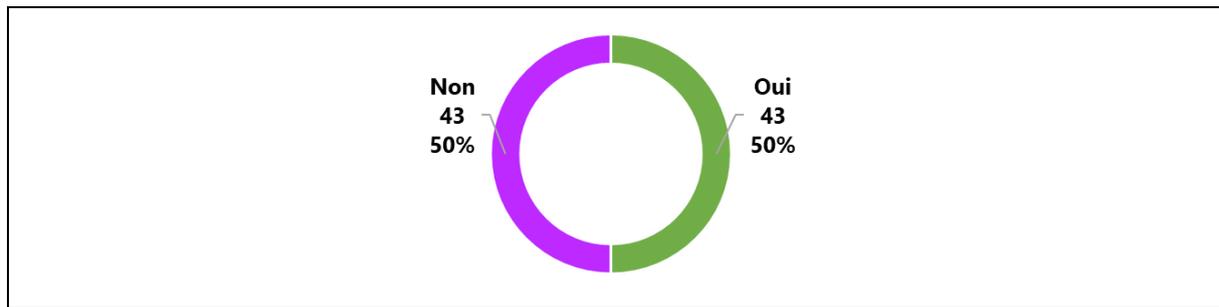


3.4.2 Synthèse des réponses concernant la connaissance de la future REP « Bâtiment »

Il a été posé la question suivante aux installations enquêtées : « Avez-vous connaissance de la création, par la même loi, à partir du 1er janvier 2022 d'un dispositif de reprise gratuite des déchets du bâtiment lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée, basé sur la responsabilité élargie du producteur (REP) ou un système équivalent ? ».

50% des 86 installations ayant répondu à cette question, ont répondu « non ».

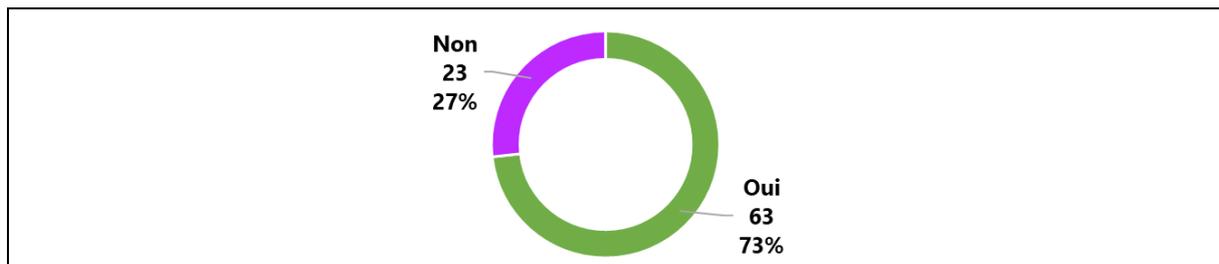
Figure 56 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la connaissance de la création d'une REP « Bâtiment »



Il a également été demandé aux installations si elles souhaitaient obtenir des informations supplémentaires à ce sujet.

73% des 86 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué être intéressées pour obtenir plus d'informations.

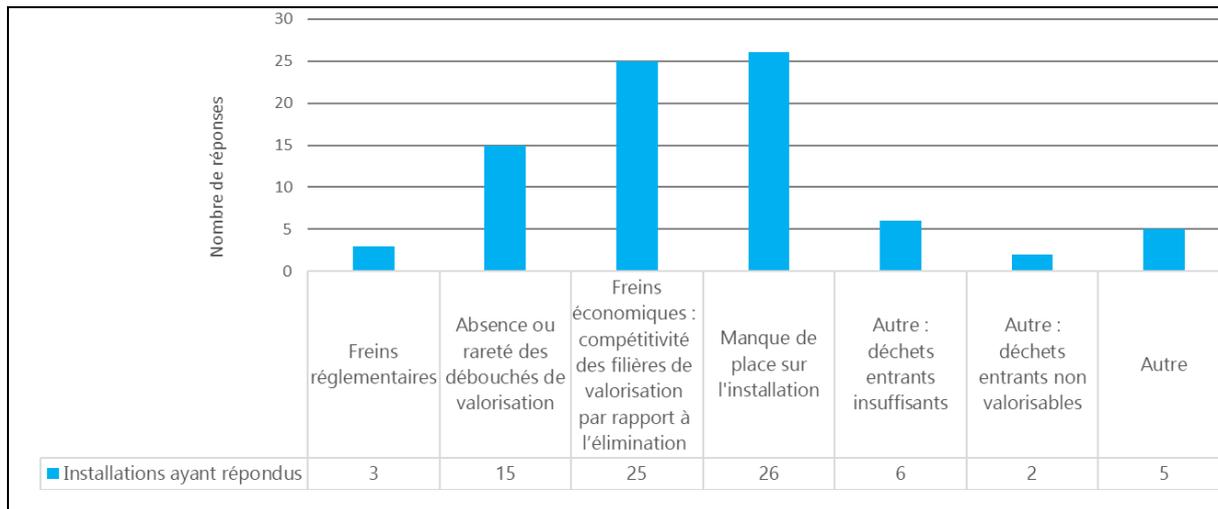
Figure 57 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant le souhait d'obtenir plus d'informations concernant la future « REP Bâtiment »



3.4.3 Synthèse des réponses aux questions posées concernant les freins et les leviers à une meilleure valorisation des déchets du BTP

Il a été demandé aux installations d'indiquer quels étaient les obstacles / freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur plateforme, qu'elles identifiaient. Les réponses sont synthétisées sur la figure ci-après.

Figure 58 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant les freins à une meilleure valorisation des déchets du BTP sur plateforme



N.B. : les réponses les plus citées sont celles qui étaient proposées dans le questionnaire.

N.B. : une installation pouvait indiquer plusieurs freins.

Les filières citées par les répondant concernant l'absence ou la rareté des débouchés de valorisation, sont les suivantes :

- Plastiques ;
- Laine de verre ;
- Laine de roche ;
- CSR ;
- Gravats concassés.

Sur la figure précédente, la catégorie « autre » concerne les autres réponses apportées, qui ont été citées seulement une fois. Il s'agit des freins suivants :

- Eloignement de l'installation avec les bassins de déconstruction ;
- Personnel ;
- Clauses techniques imposées par les clients;
- Compatibilité de l'outil industriel ;
- Autre.

Il a également été demandé aux installations d'identifier les leviers pour une meilleure valorisation des déchets du BTP. Les leviers sont les suivants :

- Les déchets inertes proviennent uniquement de la Région Grand Est
- La volonté des citoyens
- Le retour d'expérience face aux clients
- Renforcer le rôle du maître d'ouvrage
- Lever certains freins réglementaires et simplifier les procédures d'acceptation
- Sensibiliser au tri les producteurs de déchets et les entreprises
- Réduire les décharges non agréées
- Les filières de recyclage des déchets dangereux sont à l'extérieur de la Région Grand Est
- Modifier l'outil industriel

3.4.4 Synthèse des réponses des installations concernant la zone de chalandise des déchets entrants sur les installations

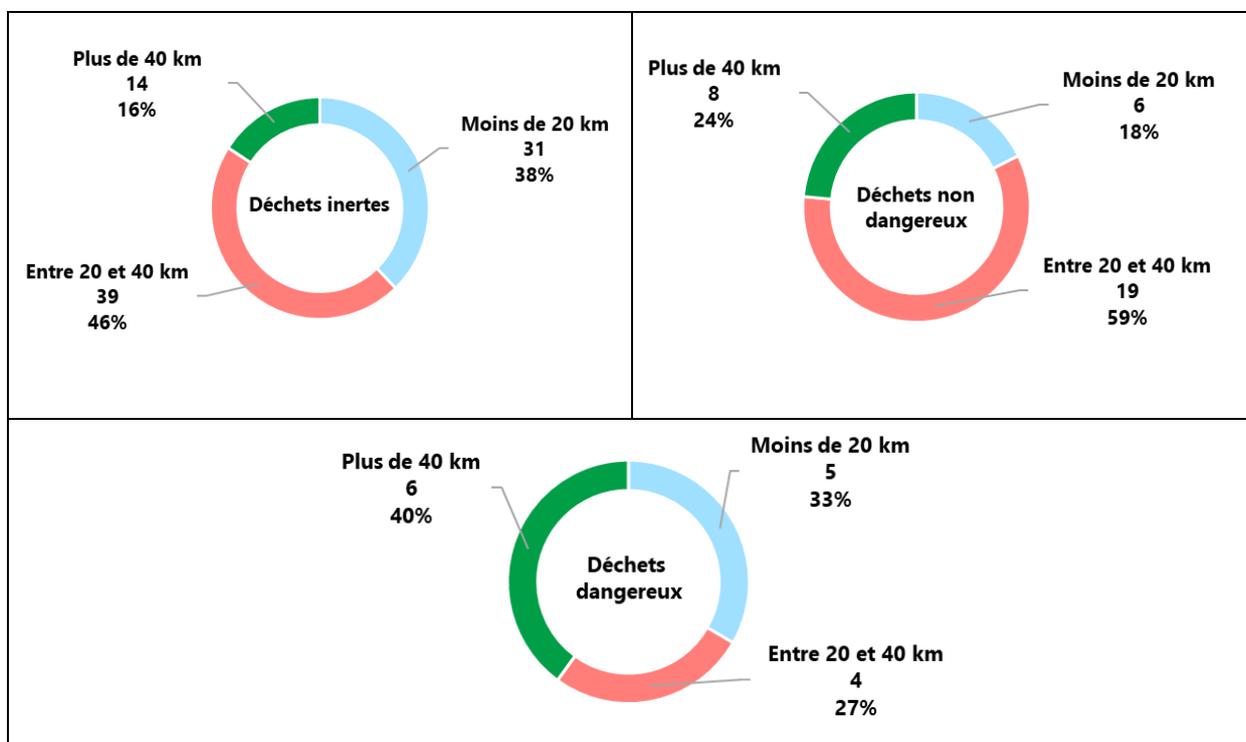
Il a été posé la question suivante concernant la zone de chalandise des installations pour les déchets, inertes, non dangereux et dangereux, entrants: « Quelle est en moyenne votre zone de chalandise, pour les déchets entrants sur votre installation ? »

46% des 82 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone entre 20 et 40 km pour les déchets inertes entrants.

59% des 34 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone entre 20 et 40 km pour les déchets non dangereux entrants.

40% des 15 installations ayant répondu à cette question, ont indiqué une zone supérieure à 40 km pour les déchets dangereux entrants.

Figure 59 : Synthèse des réponses obtenues de la part des installations concernant la zone de chalandise de leurs déchets inertes, non dangereux et dangereux, entrants

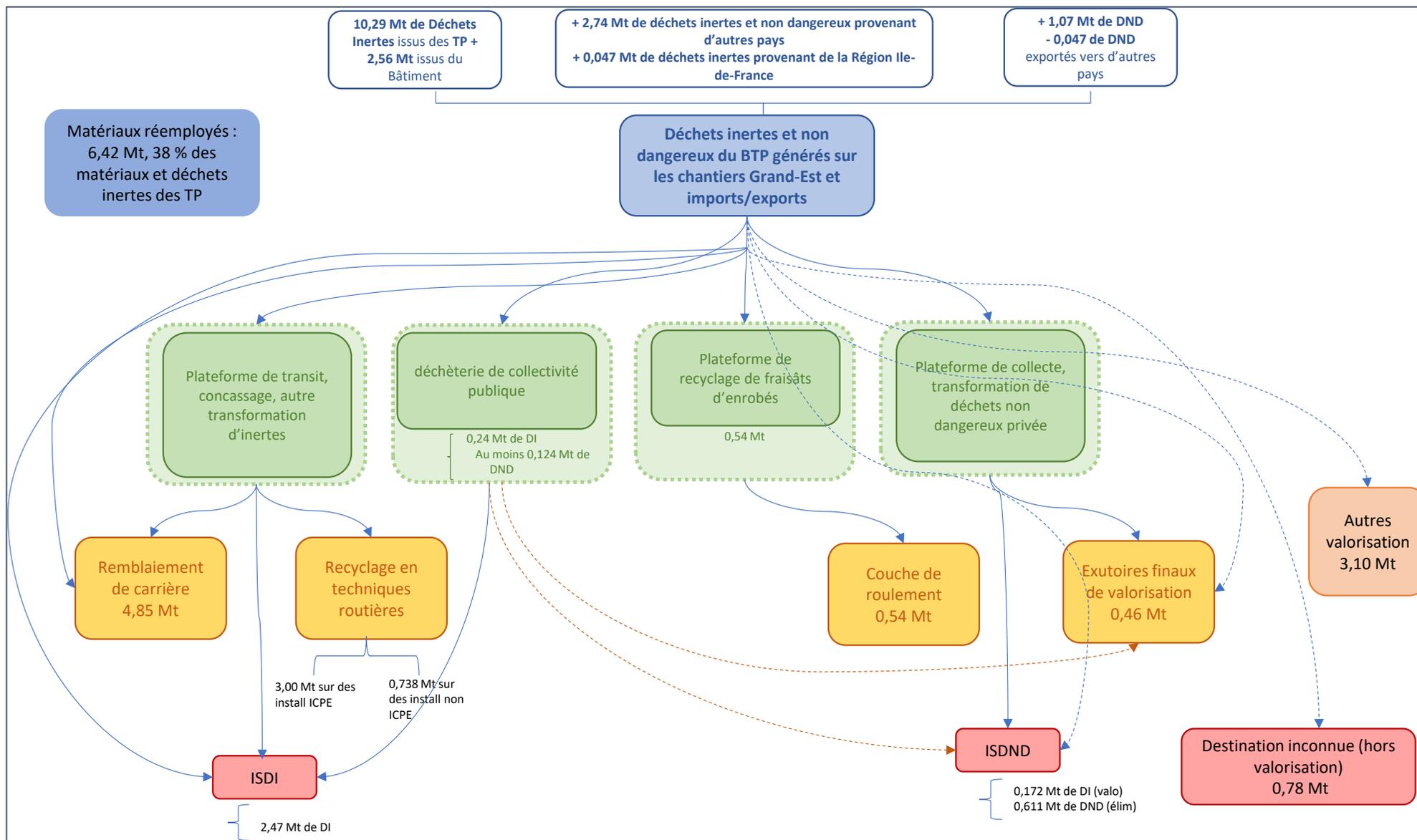


4 Synoptique des déchets inertes et non dangereux (non inertes) du BTP produits et/ou traités sur le territoire de la Région Grand Est

Le schéma ci-après synthétise les quantités de déchets inertes et non dangereux (non inertes) produits, importés et exportés de la Région Grand Est, ainsi que les circuits de collecte et de traitement des déchets, pour l'année 2020.

Le tonnage total de déchets inertes et non dangereux non inertes, produits et/ou importés et traités sur le territoire de la région Grand Est est estimé à 16,66 millions de tonnes, dont 12,86 auraient fait l'objet d'une valorisation (matière ou énergétique) et 3,86 millions de tonnes une élimination.

Le taux de valorisation (matière et énergétique) des déchets inertes et non dangereux non inertes est ainsi estimé à 77% du tonnage. Ce taux est estimé à 80% en ce qui concerne les déchets inertes seuls, et 43% en ce qui concerne les déchets non dangereux non inertes.



5 Indicateurs de suivi du SRADEET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADEET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Tableau 54 : Suivi des indicateurs du SRADEET

Règles SRADEET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
		Population INSEE	5 548 955	5 550 389	5 543 407	5 546 553	-	-
R13 : Réduire la production de déchets	SRADEET	Nombre d'entreprises du BTP déclarant réaliser le tri « 5 flux » (enquête observatoire)	Obligation de tri « 5 flux » entrée en vigueur en juillet 2016	Les entreprises de BTP n'ont pas été enquêtées sur cet aspect en 2018	Question posée dans l'enquête 2019 : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGEC », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ». 67% des 45 entreprises de Bâtiment (y compris démolition) ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ». 55% des 31 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».	Question posée dans l'enquête 2020 : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGEC », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ». 93% des 15 entreprises de Bâtiment (hors démolition) ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ». 88% des 42 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ». 71% des 85 installations ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».	-	-
R12 à R15	IT-Déchets	Chiffre d'affaire du BTP	11,87 milliards d'euros	13,4 milliards d'euros	13,697 milliards d'euros	3,125 milliards d'euros pour les TP CA Bâtiment non disponible à date	-	-
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et	IT-Déchets	Taux de valorisation matière des déchets du BTP	52%	Non calculable suivant la méthodologie stricto sensu de la LTECV (distinction valorisation matière versus valorisation énergétique qui ne peut pas être faite pour les DND. Distinction des déblais terreux par rapport aux autres typologies de déchets inertes ne peut pas être faite non plus ; données pas assez détaillées dans les réponses aux enquêtes)			Objectif 2020 : * 70% de valorisation	-

Règles SRADEET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
organique des déchets		(Taux de valorisation globale (tous déchets) selon approche LTECV)					matière des déchets du BTP * 65% de valorisation des DND non inertes Objectifs 2025 : 78% de valorisation, dont 79% pour les déchets inertes et 70% pour les DND	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Taux de recyclage des terres et matériaux meubles (déchet inertes)	Taux de réutilisation et de recyclage des terres et matériaux meubles de 21% en 2016	Ne peut pas être suivi dans le cadre des Observatoires 2018, 2019 et 2020 (données collectées par assez précises. Extrapolations qui comporteraient trop de biais)			Objectif 2025 : amélioration de la réutilisation et du recyclage des terres et matériaux meubles : 35 % en 2025, soit + 770 000 tonnes pour les terres et matériaux meubles par rapport au scénario 2025 « laisser faire »	--
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Taux de recyclage des déchets inertes	Taux de réutilisation et de recyclage des mélanges de déchets inertes de 25% en 2016	17% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2018 (taux de recyclage des déchets inertes triés et/ou en mélange)	26% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2019 (taux de recyclage des déchets inertes triés et/ou en mélange)	27% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2020 (taux de recyclage des déchets inertes triés et/ou en mélange)	Objectif 2025 : amélioration de la réutilisation et du recyclage des mélanges de déchets inertes à 50% en 2025 en améliorant le tri sur chantier + 300 000 tonnes pour les graves, les enrobés et les bétons par rapport au	-

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
							scénario 2025 « laisser faire », Réutilisation ou recyclage systématique des déchets de béton et d'enrobés qui sont triés en amont sur chantier.	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% en masse des matériaux utilisés par l'Etat et les collectivités pour les chantiers de construction routiers issus de la réutilisation ou du recyclage des déchets du BTP	Non connu en 2016	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2018 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2019 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2020 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Objectif 2020 : 60 % en masse des matériaux utilisés par l'État et les collectivités pour les chantiers de construction routiers devront être issus de la réutilisation ou du recyclage de déchets du BTP en 2020.	-
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRGD (Objectifs LOI AGECE)	Tonnage en détails des ressources secondaires mobilisables (quantité réutilisées/recyclés et quantités remblayées en carrières: DI (terres et matériaux meubles, graves et matériaux rocheux, bétons, déchets d'enrobés, mélange de déchets inertes)	* Quantités réutilisées et recyclées : 5,36 Mt * Quantités remblayées en carrière : 3,62 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 8,98 Mt	* Quantités recyclées : 2,81 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités remblayées en carrière : 4,63 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 7,44 Mt	* Quantités recyclées : 3,83 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités remblayées en carrière : 4,36 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 8,19 Mt	* Quantités recyclées : 4,28 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités remblayées en carrière : 4,85 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 9,13 Mt	Objectifs 2025 : * Quantités réutilisées et recyclées : 6,04 Mt Quantités remblayées en carrière : 2,61 Mt	Objectif atteignable en tendance. (Attention néanmoins : une partie importante de déchets inertes estimés produits fait l'objet d'une destination qui n'est pas connue. De plus les objectifs fixés dans le SRADDET l'ont été sur la base de méthodologies d'évaluation différentes, qui peuvent impacter

Règles SRADEET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
								l'estimation des tonnages produits et traités)
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRGD (Objectifs LOI AGEC)	Tonnage en détails des ressources secondaires mobilisables autres : mâchefers des usines d'incinération, laitiers, sables de fonderie, cendres volantes, sédiments de draguages	Quantité de mâchefers estimée mobilisable en région Grand Est (moyenne sur plusieurs années) : ≈ 122 000 tonnes	Non suivi en 2018	Quantités de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, ou de Déchets Non Dangereux, produites en région Grand Est : ≈ 209 500 tonnes. Quantités consommées : ≈ 162 500 tonnes	208 463 tonnes de mâchefers ont été produites (sortie incinérateur) en région Grand Est, dont : <ul style="list-style-type: none"> o 186 167 tonnes ont été envoyées vers des plateformes de maturation de mâchefers ; o 22 296 tonnes ont été orientées directement vers des solutions de valorisation matière (sous-couche routière ou remblais de tranchée). 265 716 tonnes de mâchefers ont été réceptionnées sur les plateformes de maturation de mâchefers de la région Grand Est : <ul style="list-style-type: none"> o dont 238 202 tonnes de mâchefers bruts (89,7% de l'entrant) ; o dont 26 408 tonnes de mâchefers déferraillés (9,9% de l'entrant). Par ailleurs, 175 102 tonnes de mâchefers ont été consommées en sous-couche routière ou remblais de tranchée (uniquement 1 161 tonnes hors région Grand Est), et 11 640 tonnes ont été envoyés vers de l'enfouissement (élimination).		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	IT-Déchets	Organiser la collecte des déchets en lien avec l'obligation réglementaire fixée aux distributeurs (reprise des chutes)	Non connu en 2016	Les points de vente de matériaux de construction réceptionnant des déchets du BTP (déchèterie professionnelle adossée au point de vente) seront recensés dans le travail d'observation des déchets du BTP, au même titre que les autres installations. Néanmoins le nombre de distributeurs de matériaux de construction concernés par l'obligation de reprise n'est pas connu. Pour que l'indicateur soit mesurable, il faudrait disposer de cette donnée et regarder quels distributeurs ont choisi de répondre à l'obligation d'organiser la reprise, par la mise en place d'une déchèterie professionnelle, ou bien par l'orientation des professionnels vers une déchèterie publique ou privée située dans un rayon de moins de 10 km, et/ou un autre type de service (ex : service de collecte sur chantier), ou bien n'a rien mis en place.			Objectif 2020 : Organiser la collecte des déchets en lien avec l'obligation réglementaire fixée aux distributeurs (reprise des chutes)	-

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
				En pratique cet indicateur pourrait éventuellement être suivi avec l'appui de la FDMC et de la FND notamment mais les données seront difficiles à collecter de façon exhaustive. Cet indicateur n'a pas pu être suivi dans le cadre des Observatoires 2018, 2019 et 2020.				
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% de valorisation matière des déchets du BTP	Taux de valorisation des déchets du BTP = 52 % (valorisation matière et énergétique a priori, et en comptant tous les déchets, hors matériaux et réemploi).	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2019 : 75% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 78% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 43% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2019 : 78% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 81% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 47% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2020 : 78% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 80% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 43% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique	Recommandation : 70% de valorisation matière en 2025	Objectif atteignable en tendance.
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% de valorisation matière des DND NI du BTP	30% (valorisation matière uniquement)	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 43% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 47% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 43% N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)	Valorisation de 65% des DND NI en 2025	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Tonnage des DND NI du BTP orientés vers la valo matière ou organique	405 000 tonnes	N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique				

Règles SRADET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité de DND NI du BTP	1,35 millions de tonnes de DND	1,134 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	1,084 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	1,134 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	-	Objectif atteignable en tendance. (Attention néanmoins : les méthodologies d'estimation du gisement produit ne sont pas tout à fait les mêmes d'une année à l'autre)
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité de DD du BTP	0,11 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	-	La méthodologie d'évaluation utilisée ne permet pas d'estimer une tendance entre le gisement 2015 et les gisements 2018 et 2019
R13 : Réduire la production de déchets	IT-Déchets	Quantités totales de déchets inertes du BTP identifiées en entrée des installations	12,98 millions de tonnes	9,834 millions de tonnes	10,318 millions de tonnes	15,64 millions de tonnes	-	-
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité totale de Déchets du BTP	11,52 Mt de DI + 1,35 Mt de DND + 0,11 Mt de DD	14,8 Mt de DI + 1,134 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	12,32 Mt de DI + 1,084 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	12,85 Mt de DI + 1,1345 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	-	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019 car les méthodologies de calcul du gisement produit diffèrent beaucoup.
R13 : Réduire la	PRPGD (objectifs)	Evolution de la production de DI	11,52 Mt de DI	14,8 Mt de DI N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le	12,32 Mt de DI	12,85 Mt de DI	Limiter la production de DI du BTP (TP, bat,	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019

Règles SRADET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
production de déchets	définis dans le PRPGD)	du BTP par rapport à 2016		territoire régional (hors imports) N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2018 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent	N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports) N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2019 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent	N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports) N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2020 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent	BTP) de 7% par rapport à 2016	seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019 car les méthodologies de calcul du gisement produit diffèrent beaucoup.
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Réduction des quantités de déchets inertes produites	2,36 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 17%)	5,83 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 28%)	5,22 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 30%)	6,42 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 33%)	-15% de déchets inertes (-2 082 000 T) soit 11 798 000 T	Objectif atteignable en tendance. A considérer avec prudence (méthodologies d'estimations distinctes d'une année à une autre).
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets R 12 : Favoriser l'économie circulaire	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Tonnage détourné de déchets inertes destinés au remblaiement de carrière ou au stockage vers le recyclage	* Tonnage recyclé : 5,451 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 5,303 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,623 millions de tonnes	* Tonnage recyclé : 2,813 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,634 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,383 millions de tonnes	* Tonnage recyclé : 3,828 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,358 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 1,942 millions de tonnes	* Tonnage recyclé : 4,28 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,85 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,47 millions de tonnes	Détourner environ 1 Mt de DI destinées au remblaiement de carrière ou au stockage vers le recyclage	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019.
R12 à R15	IT-Déchets	Suivi des installations (capacité, quantités entrantes, quantités sortantes) par type d'installation	Capacité 2016 de stockage en ISDI non connue Capacité 2018 estimée à 2 098 305 tonnes dans le PRPGD	Capacité annuelle 2018 des ISDI : 3 123 173 t	Capacité annuelle 2019 des ISDI : 2 286 804 t	Capacité annuelle 2020 des ISDI : 2 274 179 t	-	-

6 Annexe : Liste des installations

6.1 Déchèteries professionnelles privées, installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP et installations de transformation spécifiques

Le tableau ci-après liste les déchèteries professionnelles privées et les installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP. Les installations listées ci-après accueillent des déchets apportés directement par leur détenteur (réception de déchets en apport volontaire).

Tableau 55 : Liste des déchèteries professionnelles privées et installations de tri et traitement de déchets non dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
ARCAVI	1	CHALANDRY-ELAIRE	8
FERS ET METAUX	2	HAYBES	8
FERRARI ROBERT	3	RETHEL	8
SUEZ RV NORD EST Agence Champagne Ardennes Entreprises (Groupe SUEZ)	4	SEDAN	8
DERICHEBOURG REVIVAL	5	LA CHAPELLE SAINT LUC	10
ETS A. Chazelle (Groupe SUEZ)	6	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10
ADNOT PÈRE ET FILS	7	ROMILLY SUR SEINE	10
SITA DECTRA	8	ROMILLY SUR SEINE	10
VEKA RECYCLAGE (Groupe VEKA)	9	VENDEUVRE SUR BARSE	10
SARL JEAN POIRIER	10	VILLE SOUS LA FERTE	10
ROUGHOL SA	11	CHALONS EN CHAMPAGNE	51
SME - SOCIETE METALLURGIQUE D'EPERNAY	12	EPERNAY	51
SYNERGIE ENVIRONNEMENT	13	FAVEROLLES ET COEMY	51
COTREV	14	MUIZON	51
GIRON PÈRE ET FILS	15	REIMS	51
POINT P (Groupe SGDF)	16	REIMS	51
SA BRUHAT	17	VITRY-LE-FRANCOIS	51
SALEUR RECYCLAGE	18	CHAUMONT	52
Derichebourg	19	CHAMPIGNEULLES	54
PAPREC D3E	20	COLOMBEY-LES-BELLES	54
PAPREC LORRAINE	21	CUSTINES	54

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
TTM ENVIRONNEMENT	22	CUSTINES	54
VEOLIA	23	LUDRES	54
Derichebourg	24	NANCY	54
LOCA BENNES WINDEL SAS	25	NEUVES MAISONS	54
CITRAVAL (Groupe SCHROLL)	26	TOUL	54
DERICHEBOURG ESKA	27	TOUL	54
SUEZ RV LORRAINE (Groupe SUEZ) (ex LORVAL)	28	TOUL	54
TRI SERVICE RECYCLAGE (Groupe Tri-Service)	29	TRIEUX	54
RECYTECNIC	30	VILLERS LA MONTAGNE	54
EURL OTENIN	31	LONGCHAMPS SUR AIRE	55
CITRAVAL (Groupe SCHROLL)	32	BETTING	57
TTM ENVIRONNEMENT	33	CREHANGE	57
TP STEINER	34	CREUTZWALD	57
ECOLORRAINE	35	CREUTZWALD	57
EUROVIA (Groupe VINCI)	36	FLORANGE	57
ETS WITTMANN	37	Florange	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	38	LOUVIGNY	57
Derichebourg	39	MARLY	57
HAGANIS	40	METZ	57
CITRAVAL (Groupe SCHROLL)	41	ROMBAS	57
SCHROLL	42	SARRALTROFF	57
EGLOG (SOTRAVEST)	43	TALANGE	57
SPIESS	44	BENFELD	67
EDIB (Groupe SUEZ)	45	BISCHOFFSHEIM	67
SARDI SAS (Groupe Schroll)	46	BRUMATH	67
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	47	ERSTEIN	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	48	HAGUENAU	67
SCHROLL - RECYPARC	49	HAGUENAU	67
EDIB (Groupe SUEZ NORD EST HOCHFEDLEN)	50	HOCHFELDEN	67

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
SCHROLL - RECYPARC	51	MOLSHEIM	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	52	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67
RITLENG REVALORISATIONS	53	ROHR	67
BARUCH & FISCH	54	ROSHEIM	67
ALSAFER ENVIRONNEMENT (Groupe Derichebourg / Metalifer)	55	SAVERNE	67
MULLER RECYCLING	56	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67
SELTZ MATERIAUX	57	SELTZ	67
SAPPE	58	STRASBOURG	67
SARDI SAS (Groupe Schroll)	59	STRASBOURG	67
SCHROLL	60	STRASBOURG	67
MTS (Groupe LINGENHELD)	61	STRASBOURG	67
Suez NORD EST	62	STRASBOURG	67
Derichebourg	63	STRASBOURG	67
GCM	64	VENDENHEIM	67
REICHSTETT Matériaux	65	VENDENHEIM	67
ORTH	66	WASSELONNE	67
RMB (RECYCLAGE MATERIAUX BERGHEIM)	67	BERGHEIM	68
CERNAY ENVIRONNEMENT	68	CERNAY	68
SCHROLL	69	COLMAR	68
SUEZ	70	COLMAR	68
Suez RV NORD EST (Groupe SUEZ)	71	ILLZACH	68
SCHROLL	72	PFASTATT	68
SITA (Groupe SUEZ)	73	SAINT LOUIS	68
EDIB (Groupe SUEZ)	74	WITTENHEIM	68
ONYX EST (Groupe VEOLIA)	75	CAPAVENIR VOSGES	88
SAGRAM CHAVELOT - BASSIN DE REMBLAIEMENT	76	CHAVELOT	88
DERICHEBOURG ESKA	77	GOLBEY	88
DAVID DREYFUS ETS	78	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88
EST ARGENT (Groupe VEOLIA)	79	SAINT-MICHEL-SUR- MEURTHE	88

Les installations listées ci-après ont une activité de tri mais n'accueillent pas les déchets apportés directement par leur détenteur. Les déchets accueillis sur l'installation sont collectés par l'installation elle-même ou éventuellement par d'autres collecteurs de déchets.

Tableau 56 : Liste des installations de tri de déchets non dangereux avec ou sans transformation, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Nom à afficher sur la carte	Commune de l'installation	Département
GALLOO	1	BOURG FIDELE	8
FERS ET METAUX	2	HAYBES	8
FERRARI ROBERT	3	RETHEL	8
ESKA	4	LA CHAPELLE SAINT LUC	10
ADNOT PÈRE ET FILS	5	ROMILLY SUR SEINE	10
SITA DECTRA	6	ROMILLY SUR SEINE	10
VEKA RECYCLAGE (Groupe VEKA)	7	VENDEUVRE SUR BARSE	10
SARL JEAN POIRIER	8	VILLE SOUS LA FERTE	10
ROUGHOL SA	9	CHALONS EN CHAMPAGNE	51
C'MATER	10	COURCY	51
SME - SOCIETE METALLURGIQUE D'EPERNAY	11	EPERNAY	51
AFICA - AFFINAGE CHAMPAGNE ARDENNES	12	ISLES SUR SUIPPE	51
COTREV	13	MUIZON	51
GIRON PÈRE ET FILS	14	REIMS	51
SA BRUHAT	15	VITRY-LE-FRANCOIS	51
DERICHEBOURG ESKA	16	LANGRES	52
Derichebourg	17	CHAMPIGNEULLES	54
PAPREC D3E	18	COLOMBEY-LES-BELLES	54
TTM ENVIRONNEMENT	19	CUSTINES	54
Derichebourg	20	NANCY	54
LOCA BENNES WINDEL SAS	21	NEUVES MAISONS	54
BAUM TP	22	ROVILLE DEVANT BAYON	54

Nom de l'exploitant	Nom à afficher sur la carte	Commune de l'installation	Département
CITRAVAL (Groupe SCHROLL)	23	TOUL	54
DERICHEBOURG ESKA	24	TOUL	54
RECYTECNIC	25	VILLERS LA MONTAGNE	54
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE	26	ERIZE ST DIZIER	55
EURL OTENIN	27	LONGCHAMPS SUR AIRE	55
SN BEHEM SARL	28	COIN LES CUVRY	57
TTM ENVIRONNEMENT	29	CREHANGE	57
TP STEINER	30	CREUTZWALD	57
ECOLORRAINE	31	CREUTZWALD	57
SUEZ	32	FAULQUEMONT	57
EUROVIA (Groupe VINCI)	33	FLORANGE	57
VALO	34	FLORANGE	57
ETS WITTMANN	35	Florange	57
VALO	36	FLORANGE	57
TERRALYS	37	LA MAXE	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	38	LOUVIGNY	57
Derichebourg	39	MARLY	57
HAGANIS	40	METZ	57
EGLOG (SOTRAVEST)	41	TALANGE	57
SPIESS	42	BENFELD	67
SCHMIDT FRERES	43	DIEMERINGEN	67
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	44	ERSTEIN	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	45	HAGUENAU	67
SPRINAR COMPOTECH	46	NIEDERMODERN	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	47	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67

Nom de l'exploitant	Nom à afficher sur la carte	Commune de l'installation	Département
BARUCH & FISCH	48	ROSHEIM	67
ALSAFER ENVIRONNEMENT (Groupe Derichebourg / Metalifer)	49	SAVERNE	67
MULLER RECYCLING	50	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67
SELTZ MATERIAUX	51	SELTZ	67
SAPPE	52	STRASBOURG	67
Derichebourg	53	STRASBOURG	67
COLAS Nord Est S.A.R.M (Société Alsacienne de Recyclage de Matériaux) (Groupe COLAS)	54	STRASBOURG	67
METALIFER	55	STRASBOURG	67
GCM	56	VENDENHEIM	67
REICHSTETT Matériaux	57	VENDENHEIM	67
ORTH	58	WASSELONNE	67
RMB - Recyclage de Matériaux de Bergheim (Groupe Waibel)	59	BERGHEIM	68
SODEC	60	SAINT LOUIS	68
ONYX EST (Groupe VEOLIA)	61	CAPAVENIR VOSGES	88
CITRAVAL (CTRE INDUST TRANSF REVALORISATION) (Groupe SCHROLL)	62	CHAVELOT	88
SICOVAD	63	EPINAL	88
DERICHEBOURG ESKA	64	GOLBEY	88
CC OUEST VOSGIEN	65	NEUFCHATEAU	88
DAVID DREYFUS ETS	66	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88
EST ARGENT (Groupe VEOLIA)	67	SAINT-MICHEL-SUR- MEURTHE	88

Quelques installations traitent spécifiquement un type de déchet :

- Ritleng à Rohr (67) pour le plâtre
- Veka à Vandoeuvre sur Barse (10) et Rehau à Morhange (57) pour le PVC
- Solover à Illzach (68) et Girev à Châtenois (88) pour le verre

6.2 Installation de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation

Le tableau ci-après liste les installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Tableau 57 : Liste des installations de tri et/ ou transit de déchets inertes sans transformation identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
ARCAVI SAEM	1	ETEIGNIERES	8
GRANULATS NORD-EST	2	GIVET	8
FERRARI ROBERT	3	RETHEL	8
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	4	COURCEROY	10
SARL JEAN POIRIER	5	FONTAINE	10
EQUIOM	6	La villeneuve au chatelot	10
EQIOM Granulats	7	PETIT-MESNIL	10
POIRIER Jean SARL (Ville sous la Ferté)	8	VILLE SOUS LA FERTE	10
EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE	9	BLACY	51
ROUGHOL SA	10	CHALONS EN CHAMPAGNE	51
COTREV	11	MUIZON	51
CHARLES MORONI	12	OIRY	51
CHARLES MORONI - YPREMA	13	SAINT LEONARD	51

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
SA BRUHAT	14	VITRY-LE-FRANCOIS	51
DUPONT SAS - TRAVAUX PUBLIC	15	VILLEGUSIEN LE LAC	52
LOCA BENNES WINDEL SAS	16	NEUVES MAISONS	54
EQIOM GRANULATS (Groupe CRH)	17	VANDIERES	54
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST - ETS COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	18	VITERNE	54
EURL OTENIN	19	LONGCHAMPS SUR AIRE	55
TP STEINER	20	CREUTZWALD	57
SOGEA EST BTP Agence REICHART	21	HESSE	57
VALORTERRE (ORTEC)	22	TALANGE	57
BARUCH & FISCH	23	ROSHEIM	67
MTS (Groupe LINGENHELD)	24	STRASBOURG	67
SARDI	25	STRASBOURG	67
TRITER	26	ASPACH LE HAUT	68
RMB - Recyclage de Matériaux de Bergheim (Groupe Waibel)	27	BERGHEIM	68
RHEMARO	28	BLOTZHEIM	68
MICHEL SAS	29	CERNAY	68

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS (GMR) (Groupe EIFFAGE)	30	HEGENHEIM	68
SUEZ RV NORD EST	31	ILLZACH	68
GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS (GMR) (Groupe EIFFAGE)	32	ST LOUIS	68
SICOVAD	33	EPINAL	88
DERICHEBOURG	34	GOLBEY	88
DAVID DREYFUS ETS	35	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88

6.3 Installation de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres)

Le tableau ci-après liste les installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage et autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres).

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Tableau 58 : Liste des installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
RECYCLAGE DE LA VALLEE	1	BOGNY SUR MEUSE	8
STE DE TRAVAUX PUBLICS DE LA VENCE (STP VENCE)	2	BOULZICOURT	8
SELCOM - GABELLA	3	GLAIRE	8
Etablissement Morgagni (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS NE)	4	RUBECOURT (BAZEILLES)	8
CHAMPAGNE RECYCLAGE TP	5	BARBEREY Saint SULPICE	10
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	6	BLIGNICOURT	10
CARRIERE DE COUSSEGREY	7	COUSSEGREY	10
POIRIER JEAN SARL	8	FONTAINE	10
AUBE MATERIAUX VALORISATION (AMV) (Groupe COLAS / EUROVIA)	9	LA CHAPELLE SAINT LUC	10
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	10	PERIGNY LA ROSE	10
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	11	PUITS ET NUISEMENT	10
ADNOT PÈRE ET FILS	12	ROMILLY SUR SEINE	10
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	13	ROMILLY SUR SEINE	10
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe EUROVIA)	14	BERRU	51
C'MATER	15	COURCY	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	16	LA CHEPPE	51
SARL TP MERAT	17	LES ESSARTS LES SEZANNE	51
COLAS NORD EST (Groupe COLAS)	18	MONTHELON	51
GIRARDIN TERRASSEMENT	19	MONTMIRAIL	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	20	MUIZON	51
COLAS EST	21	RECY	51
CHARLES MORONI - YPREMA	22	SAINT LEONARD	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	23	VAL DE VESLE	51
RONCARI BTP	24	VITRY EN PERTHOIS	51
SAS EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE	25	VITRY-LE-FRANCOIS	51
BOUREAU ANDRE SA	26	CHAMARANDES CHOIGNES	52

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe EUROVIA)	27	JONCHERY	52
EUROVIA (Groupe VINCI)	28	SAINT DIZIER	52
SRDE Avrainville	29	AVRAINVILLE	54
TOUL ENROBES (Groupe COLAS NORD EST)	30	CHAUDENEY SUR MOSELLE	54
TTM ENVIRONNEMENT	31	CUSTINES	54
FRAIMBOIS GRANULATS (Groupe COLAS ET GSM)	32	FRAIMBOIS	54
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	33	HERIMENIL	54
COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	34	JAILLON	54
TERR'ACTIV ENROBES	35	LAÏTRE SOUS AMANCE	54
TERR'ACTIV ENROBES	36	LAÏTRE SOUS AMANCE	54
SOCIETE DES CARRIERES DE L EST - EST COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	37	NEUVES MAISONS	54
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	38	ROSIERES AUX SALINES	54
BAUM TP	39	ROVILLE DEVANT BAYON	54
GOFINET	40	TIERCELET	54
GOFINET	41	TIERCELET	54
TRI SERVICE RECYCLAGE (Groupe Tri-Service)	42	TRIEUX	54
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST (Montois la Montagne)	43	VANDOEUVRE LES NANCY	54
RECYTECNIC	44	VILLERS LA MONTAGNE	54
CARRIERE DU WAMEAU (KANOS TRF)	45	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE	46	ERIZE ST DIZIER	55
EUROVIA ALSACE LORRAINE	47	ETAIN	55
SABLIERES DE LAIMONT	48	LAIMONT	55
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	49	VOID VACON	55
VAGLIO	50	AMNEVILLE	57
SARL René GREBIL et Cie	51	BITCHE	57
SOGEA EST BTP (Groupe VINCI)	52	BOULAY MOSELLE	57

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	53	BOUST	57
CGR ENVIRONNEMENT (Groupe TELLOS)	54	CARLING	57
TTM ENVIRONNEMENT	55	CREHANGE	57
EUROVIA (Groupe VINCI)	56	FLORANGE	57
SOLODET (Groupe EUROVIA)	57	FREYMING MERLEBACH	57
STRADEST SAS	58	HAUCONCOURT	57
SOGEA EST BTP Agence REICHART	59	HESSE	57
EUROVIA LORRAINE (Groupe Eurovia)	60	HETTANGE GRANDE	57
SABLIERES LONGEVILLOISES	61	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	62	LOUVIGNY	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	63	METZ	57
HAGANIS	64	METZ	57
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST - ETS COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	65	MONTOIS LA MONTAGNE	57
EUROVIA LORRAINE	66	OETING	57
ADAM -TP	67	PHALSBOURG	57
DIETRICH	68	SARRALTROFF	57
TPHM (Travaux Publics HANTZ Marc)	69	SARREGUEMINES	57
EUROVIA ALSACE LORRAINE	70	SARREGUEMINES	57
EGLOG (SOTRAVEST)	71	TALANGE	57
CENTRE DE TRI EJL LORRAINE (EUROVIA, Gr VINCI)	72	WOIPPY	57
SPIESS	73	BENFELD	67
TRANSMETAUX	74	BIBLISHEIM	67
SOCIETE CARRIERES DE L'EST	75	BISCHOFFSHEIM	67
ADAM TP	76	BOUXWILLER	67
GCM DÉMOLITION	77	BOUXWILLER	67
VOGEL (VVK RECYCLAGE)	78	EBERSHEIM	67
DENNI LEGOLL	79	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	67

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	80	HAGUENAU	67
Sablère Grunder (Groupe SOTRAVEST)	81	HAGUENAU	67
WICKER TP	82	HOCHFELDEN	67
LEONHART RECYCLAGE SARL	83	LAUTERBOURG	67
KARCHER SAS	84	LORENTZEN	67
REMEX	85	MOLSHEIM	67
SOTRAVEST (Groupe BECK)	86	NIEDERBRONN LES BAINS	67
LEONHART RECYCLAGE SARL	87	NIEDERHAUSBERGE	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	88	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67
LEONHART RECYCLAGE SARL	89	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67
EJL Alasce (ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE)	90	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67
LEONHART RECYCLAGE SARL (EST ENROBES)	91	SELESTAT	67
SELTZ MATERIAUX	92	SELTZ	67
SABLIÈRE DE STEINBOURG (Groupe TELLOS)	93	STEINBOURG	67
COLAS Nord Est S.A.R.M (Société Alsacienne de Recyclage de Matériaux) (Groupe COLAS)	94	STRASBOURG	67
SAPPE	95	STRASBOURG	67
HERRMANN	96	SURBOURG	67
GCM	97	VENDENHEIM	67
REICHSTETT Matériaux	98	VENDENHEIM	67
REICHSTETT Matériaux	99	VENDENHEIM	67
Eiffage Nord Est	100	Wolxheim	67
COLAS EST	101	ASPACH LE BAS	68
GRAVIERES ET TRAVAUX PUBLICS DE LA THUR	102	ASPACH MICHELBAACH	68
Ganter Lavigne Extraction (Groupe MICHEL SAS)	103	BALDERSHEIM	68
ETS ROELLINGER	104	DIETWILLER	68

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
RECYCLAGE DES MATERIAUX DES 3 FRONTIERES (RM3F) (Groupe EIFFAGE : 95% et groupe GSCHWIND : 5%)	105	HEGENHEIM	68
AGRIVALOR	106	HIRSINGUE	68
SABLIERE BOOG	107	MEYENHEIM	68
GRAVIERE DES ELBEN (Groupe Waibel)	108	OBERHERGHEIM	68
CARRIERE ET RECYCLAGE GANTER FRÈRES	109	REGUISHEIM	68
LEONHART RECYCLAGE SARL	110	RIXHEIM	68
EUROVIA	111	RIXHEIM	68
HOLCIM BETON GRANULAT HAUT RHIN	112	RIXHEIM	68
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	113	SAINTE CROIX EN PLAINE	68
LEONHART RECYCLAGE SARL	114	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68
FERRARI SAS (Groupe COLAS)	115	WITTELSHEIM	68
TAMAS	116	WITTELSHEIM	68
VALORIMAT	117	WITTENHEIM	68
SICOVAD	118	EPINAL	88
NICOLLET	119	FRESSE SUR MOSELLE	88
SOGEA EST BTP ("agence Houillon")	120	RAMBERVILLERS	88

Tableau 59 : Liste des autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres) identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
SARL TP MERAT	1	LES ESSARTS LES SEZANNE	51
COLAS EST	2	RECY	51
COLAS EST	3	RECY	51
TRI SERVICE RECYCLAGE (Groupe Tri-Service)	4	TRIEUX	54
SOGEA EST BTP (Groupe VINCI)	5	BOULAY MOSELLE	57
BIOGENIE	6	BOURGALTROFF	57
EUROVIA (Groupe VINCI)	7	RUSSANGE/AUDUN LE TICHE	57

VALORTERRE (ORTEC)	8	TALANGE	57
WICKER TP	9	HOCHFELDEN	67
HERRMANN	10	SURBOURG	67
REICHSTETT Matériaux	11	VENDENHEIM	67
GRAVIERES ET TRAVAUX PUBLICS DE LA THUR	12	ASPACH MICHELBACH	68
VALORIMAT	13	WITTENHEIM	68
NICOLLET	14	FRESSE SUR MOSELLE	88

6.4 Centrales d'enrobage

Le tableau ci-après liste les centrales d'enrobage.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Tableau 60 : Liste des centrales d'enrobage identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
COLAS-Centrale d'enrobage Belval	1	BELVAL	8
VAL DE MEUSE ENROBES (GIE COLAS-EUROVIA-EIFFAGE)	2	GIVET	8
ARDENNES ENROBES (GIE COLAS-EUROVIA-EIFFAGE)	3	LUMES	8
S.E.A. (Société des Enrobés de l'Aube)	4	BARBEREY-ST-SULPICE	10
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	5	BLIGNICOURT	10
CARRIERE DE COUSSEGREY	6	COUSSEGREY	10
AUBE MATERIAUX VALORISATION	7	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10
Matériaux enrobés de Champagne (Groupe EIFFAGE ROUTE)	8	LA VEUVE	51
SARL TP MERAT	9	LES ESSARTS LES SEZANNE	51
H3M ENROBES	10	MATIGNICOURT GONCOURT	51
COLAS NORD EST (Groupe COLAS)	11	MONTHELON	51
COLAS NORD EST	12	RECY	51

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
ERCA REIMS	13	SAINT LEONARD	51
SOCIETE CHAMPENOISE D'ENROBES (Groupe Vinci)	14	SOMMESOUS	51
SAS EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE	15	VITRY-LE-FRANCOIS	51
HAUTE-MARNE ENROBES (GIE COLAS-EIFFAGE)	16	CHAUMONT	52
APRR	17	SEMOUTIERS MON TSAON	52
TOUL ENROBES (Groupe COLAS NORD EST)	18	CHAUDENEY SUR MOSELLE	54
TRM (Travaux Routiers de la Meurthe)	19	HERIMENIL	54
LEXY ENROBES	20	LEXY	54
SOCIETE LORRAINE D'ENROBES (EUROVIA)	21	MAXEVILLE	54
MONT SAINT MARTIN ENROBES	22	MONT ST MARTIN	54
TRI SERVICE RECYCLAGE (Groupe Tri-Service)	23	TRIEUX	54
GIVRAUVAL ENROBES	24	GIVRAUVAL	55
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	25	VOID VACON	55
SARL René GREBIL et Cie	26	BITCHE	57
SOGEA EST BTP (Groupe VINCI)	27	BOULAY MOSELLE	57
MONT SAINT MARTIN ENROBES	28	EBLANGE	57
SOTRAVEST	29	FAULQUEMONT	57
HAUONCOURT ENROBES	30	HAUONCOURT	57
COLAS EST	31	HEMING	57
SOGEA EST BTP Agence REICHART	32	HESSE	57
SABLIERES LONGEVILLOISES	33	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	34	LOUVIGNY	57
MONDELANGE INDUSTRIES	35	MONDELANGE	57
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST – ETS COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	36	MONTOIS LA MONTAGNE	57

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
EUROVIA	37	RIMLING	57
SAMAR	38	ST AVOLD	57
LIANTS ROUTIERS D'ALSACE LORRAINE (LRAL)	39	TALANGE	57
SPIESS	40	BENFELD	67
MATERIAUX ENROBES DU BAS RHIN (Groupe Eiffage Route Nord Est)	41	BISCHOFFSHEIM	67
TRABET	42	BRUMATH	67
VOGEL (VVK RECYCLAGE)	43	EBERSHEIM	67
DENNI LEGOLL	44	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	45	HAGUENAU	67
WICKER TP	46	HOCHFELDEN	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	47	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67
SEMAROUTE	48	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67
ENROBES D'OSTWALD	49	OSTWALD	67
SCHWEIGHOUSE ENROBES (Goupe Eurovia)	50	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67
EJL Alasce (ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE)	51	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	67
LEONHART RECYCLAGE SARL (EST ENROBES)	52	SELESTAT	67
COLAS Nord Est S.A.R.M (Société Alsacienne de Recyclage de Matériaux) (Groupe COLAS)	53	STRASBOURG	67
HERRMANN	54	SURBOURG	67
VALFF ENROBES (EUROVIA)	55	VALFF	67
COLAS EST	56	ASPACH LE BAS	68
MULHOUSE ENROBES (GIE COLAS-EUROVIA)	57	BALDERSHEIM	68
ROUTIERE MORIN	58	BALDERSHEIM	68
TEGRAL	59	BALDERSHEIM	68

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
RHEMARO	60	BLOTZHEIM	68
RECYCLAGE DES MATERIAUX DES 3 FRONTIERES (RM3F) (Groupe EIFFAGE : 95% et groupe GSCHWIND : 5%)	61	HEGENHEIM	68
GRAVIERE DES ELBEN (Groupe Waibel)	62	OBERHERGHEIM	68
MATERIAUX ENROBES DU HAUT RHIN (Groupe Eiffage Route Nord Est)	63	REGUISHEIM	68
VALORIMAT	64	WITTENHEIM	68
Colas	65	CHARMES	88
LES ENROBES DES VOSGES	66	GOLBEY	88
COLAS NORD EST	67	GOLBEY	88
SRE Landaville	68	LANDAVILLE	88
SOGEA EST BTP ("agence Houillon")	69	RAMBERVILLERS	88
RUPT MATERIAUX	70	RUPT SUR MOSELLE	88
SAMPIETRO PERE ET FILS	71	RUPT SUR MOSELLE	88
TRB TRAPDID BIGONI	72	SAULXURES SUR MOSELOTTE	88
SOCIETE VOSGIENNE DE PRODUITS ROUTIERS	73	STE MARGUERITE	88

6.5 Carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état

Le tableau ci-après liste les carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Tableau 61 : Liste des carrières autorisées à utiliser des déchets inertes du BTP pour leur remise en état, identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
STP de la Vence	1	BOULZICOURT	8

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
GRANULATS NORD EST (Groupe LAFARGE)	2	GIVET	8
SNC - MCA	3	MONTCORNET EN ARDENNES	8
Etablissement Morgagni (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS NE)	4	RUBECOURT (BAZEILLES)	8
A2C Granulats	5	BARBUISE	10
Beton de la Haute-Seine (BHS)	6	BRIENNE-LA-VIEILLE	10
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	7	COURCEROY	10
CARRIERE DE COUSSEGREY	8	COUSSEGREY	10
LES CARRIERES CHAMPENOISES	9	JULLY SUR SARCE	10
A2C Granulats	10	LA SAULSOTTE	10
SIMONNET	11	LA SAULSOTTE	10
EQUIOM	12	La villeneuve au chatelot	10
A2C Granulats	13	NOGENT SUR SEINE	10
LARBALETIER	14	PAYNS	10
EQUIOM Granulats	15	PETIT-MESNIL	10
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	16	PUITS ET NUISEMENT	10
CHAPLAIN SAS	17	PUITS ET NUISEMENT	10
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	18	ROMILLY SUR SEINE	10
LES CARRIERES CHAMPENOISES	19	RUMILLY LES VAUDES	10
BETON DE LA HAUTE SEINE (BHS)	20	VAUDES	10
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	21	ATHIS	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	22	CHEPPES LA PRAIRIE	51
LA MARNAISE	23	ECRIENNE	51
RONCARI	24	ETREPY	51
BLANDIN SA	25	HEILTZ LE MAURUPT	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	26	LA CHEPPE	51
BOULOGNE - CARRIERE DES PAQUIS	27	LARZICOURT	51

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	28	MATIGNICOURT GONCOURT	51
EDILIANS ex imerys	29	MAURUPT LE MONTOIS	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	30	MUIZON	51
CHARLES MORONI	31	ORCONTE	51
LA MARNAISE	32	ORCONTE	51
BLANDIN SA	33	ORCONTE	51
EDILIANS ex imerys	34	PARGNY SUR SAULX	51
RONCARI	35	REIMS LA BRULEE	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	36	ROMAIN	51
Carrières de l'Est	37	SAINT MARTIN AUX CHAMPS	51
MERAT AMENDEMENT	38	SARON SUR AUBE	51
RONCARI	39	SOGNY EN L'ANGLE	51
MORONI	40	THIEBLEMONT-FAREMONT	51
MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	41	VAL DE VESLE	51
RONCARI	42	VAUCLERC	51
SOTRAV	43	VERZENAY	51
BOUREAU ANDRE SA	44	ARC EN BARROIS	52
SRDE	45	BOURG SAINTE MARIE	52
BOULOGNE	46	BROUSSEVAL	52
BOUREAU ANDRE SA	47	CHAMARANDES CHOIGNES	52
GABS	48	CIRFONTAINES EN AZOIS	52
CEMEX	49	DONJEUX-GUDMONT	52
SARL JOEL HENRIOT	50	HUILLIECOURT	52
BOUREAU ANDRE SA	51	LANQUE SUR ROGNON	52
EQIOM GRANULATS	52	NOIDANT LE ROCHEUX	52
BLANDIN SA	53	PERTHES	52
CALIN	54	PERTHES	52
PAUL CALIN	55	SOMMERE COURT	52

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
Carrière de SOMMERE COURT	56	SOMMERE COURT	52
GABS SAS	57	THOL-LES-MILLIERES	52
LES CARRIERES DE VIGNORY	58	VIGNORY	52
DUPONT SAS - TRAVAUX PUBLIC	59	VILLEGUSIEN LE LAC	52
SRDE Avrainville	60	AVRAINVILLE	54
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	61	BATHELÉMONT	54
GSM	62	BLENOD LES PONT A MOUSSON	54
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	63	BOUXIERES SOUS FROIDMONT	54
EUROVIA	64	BRIEY	54
GSM Crévéchamps - velle	65	CREVECHAMPS	54
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	66	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54
FRAIMBOIS GRANULATS (Groupe COLAS ET GSM)	67	FRAIMBOIS	54
SARL DE TRAVAUX MICHEL FRERES	68	GEMONVILLE	54
SCL	69	GERMINY	54
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	70	HERIMENIL	54
COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	71	JAILLON	54
CARRIERES DE LANDRES	72	LANDRES	54
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	73	MAIZIERES	54
Weible creation (ex Barassi)	74	REPAIX	54
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	75	ROSIERES AUX SALINES	54
SOCIETE DES TRAVAUX DE LA VEZOUZE	76	TANCONVILLE	54
CALIN	77	TRAMONT LASSUS	54
EQIOM Granulats	78	VANDIERES	54
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST (Montois la Montagne)	79	VANDOEUVRE LES NANCY	54
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	80	VELLE SUR MOSELLE	54
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST - ETS COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	81	VITERNE	54

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
GSM (Groupe HEIDELBERG CEMENT)	82	CHARNY SUR MEUSE	55
HURLIN FRERES	83	DOMPCEVRIN	55
EUROVIA ALSACE LORRAINE	84	ETAIN	55
Carrière de GONDRECOURT-LE-CHATEAU	85	GONDRECOURT-LE-CHATEAU	55
COLAS	86	HAUDAINVILLE	55
EBTP	87	IPPECOURT	55
COLAS	88	JAMETZ	55
CHARDOT TP	89	MENIL LA HORGNE	55
SARL MAIRE / CARRIERE DE SENON	90	SENON	55
ITP - INTERVENTION TRAVAUX PUBLICS	91	VALBOIS	55
VAGLIO SAS	92	AMNEVILLE	57
ENVIRONNEMENT CARRIERE BECK (ECB)	93	BETTBORN	57
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	94	BOUST	57
SABLIERE DE SENTZICH	95	CATTENOM	57
SABLIERES DIER SARL	96	ENNERY	57
EUROGRANULATS	97	FORBACH	57
EUROGRANULATS	98	GROSBLIEDERSTROFF	57
BAUMGARTEN	99	IMLING	57
SABLIERES LONGEVILLOISES	100	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	57
SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST - ETS COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	101	MONTOIS LA MONTAGNE	57
LECLERC SA	102	MOYEUVRE-GRANDE	57
SOCIETE DE CONCASSAGE ET RECYCLAGE DE L'EST (SCRE)	103	REDING	57
GRANULATS VICAT (Groupe VICAT)	104	RICHEMONT	57
LA ROCHE BLANCHE SARL	105	VOLMERANGE LES MINES	57
WIENERBERGER	106	ACHENHEIM	67
RAUSCHER	107	ADAMSWILLER	67

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
Sablière Grunder (Groupe SOTRAVEST)	108	HAGUENAU	67
LANTER	109	HOCHFELDEN	67
TRABET	110	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	67
WIENERBERGER	111	Kesseldorf	67
KARCHER SAS	112	LORENTZEN	67
REMEX	113	MOLSHEIM	67
Sablière REMEX	114	Rosheim	67
SABLIÈRE DE STEINBOURG (Groupe TELLOS)	115	STEINBOURG	67
Société Sablière Hermann Frères	116	CERNAY	68
GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS (GMR) (Groupe EIFFAGE)	117	HEGENHEIM	68
KIBAG KIES BASEL	118	HEGENHEIM	68
PAUL CALIN - CARRIERE	119	ATTIGNEVILLE	88
SABLIÈRE DE LA HERONNIÈRE (Groupe ETS BARRIERE)	120	CHATEL SUR MOSELLE	88
SAGRAM	121	IGNEY	88
SAGRAM (Groupe ETS BARRIERE)	122	LA HOUSSE	88
SAGRAM (ETS BARRIERE)	123	POUXEUX	88
SCRDE	124	ROUVRES-LA-CHETIVE	88
SAS DES BALLASTIERES CANTRELLE	125	SAINTE MARGUERITE	88

6.6 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Le tableau ci-après liste les ISDI.

N.B. : Les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Tableau 62 : Liste des ISDI identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
ARCAVI	1	ETEIGNIERES	8

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
SNC-URANO	3	FOISCHES	8
Commune de REVIN	4	FUMAY	8
Commune de REVIN	5	REVIN	8
Commune de Bagneux la Fosse	6	BAGNEUX LA FOSSE	10
Commune de Bergères	7	BERGERES	10
SARL JEAN POIRIER	8	FONTAINE	10
Commune de Gumery	9	GUMERY	10
AUBE MATERIAUX VALORISATION (AMV) (Groupe COLAS / EUROVIA)	10	LA CHAPELLE SAINT LUC	10
Commune de La Motte Tilly	11	LA MOTTE TILLY	10
Commune de Lusigny sur Barse	12	LUSIGNY SUR BARSE	10
Commune de Meurville	13	MEURVILLE	10
COVED	14	MONTGUEUX	10
Commune Neuville-sur-Seine	15	NEUVILLE SUR SEINE	10
Commune de Périgny la Rose	16	PERIGNY LA ROSE	10
CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	17	PUITS ET NUISEMENT	10
Commune de Rigny la Nonneuse	18	RIGNY LA NONNEUSE	10
Commune de Saint-Usage	19	ST USAGE	10
Commune d'Urville	20	URVILLE	10
ROUSSEY	21	VILLEMoyenne	10
Commune de Villy en Trodes	22	VILLY EN TRODES	10
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe EUROVIA)	23	BERRU	51
Commission Syndicale Gestion Individis	24	CHANGY	51
Mairie de Coupéville	25	COUPEVILLE	51
Mairie de Drouilly	26	DROUILLY	51
Mairie de Gigny-Bussy	27	GIGNY BUSSY	51
Mairie de Margerie Hancourt	28	MARGERIE HANCOURT	51
MARTINS TRAVAUX PUBLICS	29	PLIVOT	51
Mairie de Pocancy	30	POCANCY	51
Mairie de Sommesous	31	SOMMESOUS	51
Mairie de Soudron	32	SOUDRON	51
Mairie de Saint-Martin-Aux-Champs (Association Foncière)	33	ST MARTIN AUX CHAMPS	51
EUROGRANULATS	34	CHAUMONT	52

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
Commune de Colombey-les-Deux-Eglises	35	COLOMBEY LES DEUX EGLISES	52
PAUL CALIN - ISDI	36	HALLIGNICOURT	52
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE (Groupe EUROVIA)	37	JONCHERY	52
EUROVIA (Groupe VINCI)	38	SAINT DIZIER	52
LA MARNAISE	39	SAPIGNICOURT	52
DUPONT SAS - TRAVAUX PUBLIC	40	VILLEGUSIEN LE LAC	52
EUROGRANULATS	41	LANFROICOURT	54
EUROVIA LORRAINE (Groupe EUROVIA)	42	MOINEVILLE	54
LEXY Recyclage	43	REHON	54
EUROVIA LORRAINE (Groupe EUROVIA)	44	REHON	54
OFTP	45	TOUL	54
EQIOM GRANULATS (Groupe CRH)	46	VANDIERES	54
VILLEMIN WAVILLE BATIMENT	47	WAVILLE	54
HARQUIN SAS	48	ABAINVILLE	55
SARL BRNTP	49	AMEL SUR L ETANG	55
CODECOM TRIAUCOURT-VAUBECOURT	50	BEAUSITE	55
CARRIERE DU WAMEAU (KANOS TRF)	51	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55
EUROVIA LORRAINE	52	BELRUPT EN VERDUNOIS	55
CHARDOT TP	53	COMMERCY	55
ISDI - DEMANGE AUX EAUX	54	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55
EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE	55	ERIZE ST DIZIER	55
HCT	56	GONDRECOURT LE CHATEAU	55
HARQUIN SAS	57	GONDRECOURT LE CHATEAU	55
TERRE ET VAL	58	HAUDAINVILLE	55
LANEQUE CONSTRUCTION	59	HAUDAINVILLE	55
SABLIERES DE LAIMONT	60	LAIMONT	55
EURL OTENIN	61	LONGCHAMPS SUR AIRE	55
AGRI TP 55	62	LONGEVILLE EN BARROIS	55
SARL PAYMAL	63	NAIVES ROSIERES	55
CC DU PAYS DE SPINCOURT	64	SENON	55

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
FOISSY FRERES	65	TREVERAY	55
SARL THOMAS	66	VAUCOULEURS	55
CODECOM VAUCOULEURS	67	VAUCOULEURS	55
LES SABLIERES DE LA MEURTHE (Groupe EUROVIA)	68	VOID VACON	55
SOGEA EST BTP (Groupe VINCI)	69	BOULAY MOSELLE	57
KLV ENVIRONNEMENT	70	BOURGALTROFF	57
CGR ENVIRONNEMENT (Groupe TELLOS)	71	CARLING	57
EUROGRANULATS	72	DENTING	57
RTPA	73	DISTROFF	57
EUROGRANULATS	74	HAUCONCOURT	57
SOGEA EST BTP Agence REICHART	75	HESSE	57
EUROVIA LORRAINE (Groupe Eurovia)	76	HETTANGE GRANDE	57
RCD FRANCE	77	HETTANGE GRANDE	57
EG LOG (Groupe Eurogranulats)	78	MAIZIERES LES METZ	57
EUROVIA LORRAINE	79	OETING	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT	80	SAINT LOUIS	57
EUROGRANULATS	81	STE BARBE	57
EGLOG (SOTRAVEST)	82	TALANGE	57
SOCIETE CARRIERES DE L'EST	83	BISCHOFFSHEIM	67
Commune de Dorlisheim	84	DORLISHEIM	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD ENVIRONNEMENT)	85	MARLENHEIM	67
FONDERIE DE NIEDERBRONN	86	NIEDERBRONN LES BAINS	67
SOTRAVEST (Groupe BECK)	87	NIEDERBRONN LES BAINS	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	88	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67
ALPHA VEOLIA Rosheim	89	ROSHEIM	67
DIEBOLT TP	90	SOMMERAU	67
RAUSCHER Steinbourg	91	STEINBOURG	67
FINICE - IRION	92	WALDHAMBACH	67
CHAUX DE WASSELONNE	93	WASSELONNE	67
COLAS EST	94	ASPACH LE BAS	68
Travaux Publics SCHNEIDER	95	BATTENHEIM	68

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
SABLIÈRES ET TRANSPORT FRIEDRICH (Groupe MICHEL)	96	CERNAY	68
EUROVIA	97	RIXHEIM	68
HOLCIM BETON GRANULAT HAUT RHIN	98	RIXHEIM	68
GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS (GMR) (Groupe EIFFAGE)	99	ST LOUIS	68
FERRARI SAS (Groupe COLAS)	100	WITTELSHEIM	68
Communauté de Communes Terre d'Eau (anciennement CCVC)	101	CONTREXEVILLE	88
SICOVAD	102	EPINAL	88
ISDI EGGER Panneaux & Décors	103	JEANMENIL	88
CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	104	LE THILLOT	88
CC OUEST VOSGIEN	105	NEUFCHATEAU	88
SOGEA EST BTP ("agence Houillon")	106	RAMBERVILLERS	88
MAIRIE DE RAON L'ETAPE	107	RAON L'ETAPE	88
JEAN FERRY	108	SOULOSSE SOUS SAINT ELOPHE	88
BARISIEN (Groupe SUEZ)	109	VAUDONCOURT	88
MAIRIE DE XERTIGNY	110	XERTIGNY	88

6.7 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le tableau ci-après liste les ISDND.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Tableau 63 : Liste des ISDND identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2019 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
Arcavi	1	ETEIGNERES	8
Suez	2	SOMMAUTHE	8
Veolia	3	MONTREUIL SUR BARSE	10
Suez	4	SAINT-AUBIN	10
Veolia	5	BEINE NAUROY	51
Suez	6	HUIRON	51

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
Suez	7	MOUSSON LESMENIL	54
Suez	8	PAGNY SUR MEUSE	55
Suez	9	ROMAGNE SOUS MONTFAUCON	55
Pizzorno	10	ABONCOURT	57
Suez	11	MONTOIS LA MONTAGNE	57
Suez	12	TETING SUR NIED	57
Smictom d'Alsace Centrale	13	CHATENOIS	67
Smitom Haguenau- Saverne	14	WEITBRUCH	67
Suez	15	WINTZENBACH	67
Recyclage de Matériaux Bergheim	16	BERGHEIM	68
Suez	17	RETZWILLER	68
Suez	18	VILLONCOURT	88

6.8 Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Le tableau ci-après liste les ISDD.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
Suez	17	Jeandelaincourt	54
Suez	18	Laimont	55

6.9 Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP

Le tableau ci-après liste les autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP.

N.B. : les installations qui étaient listées dans le PRPGD et qui ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire des déchets du BTP de la Région Grand Est sont listées en partie 6.10.

Tableau 64 : Liste des autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est

Nom de l'exploitant	Numéro sur la carte	Commune de l'installation	Département
SARL JEAN POIRIER	1	VILLE SOUS LA FERTE	10
ARTEMISE	2	VULAINES	10
SALEUR Recyclage	3	CHAUMONT	52
TTM ENVIRONNEMENT	4	CUSTINES	54
AMIANTE & CO	5	TOUL	54
ETS SEVIA	6	TOUL	54
EUROVIA (Groupe VINCI)	7	FLORANGE	57
REMONDIS	8	FOLSCHWILLER	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	9	LOUVIGNY	57
VALORTERRE (ORTEC)	10	TALANGE	57
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe Lingenheld)	11	HAGUENAU	67
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Groupe LINGENHELD)	12	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67
REICHSTETT Matériaux	13	VENDENHEIM	67
RHEMARO	14	BLOTZHEIM	68
TREDI	15	OTTMARSHEIM	68
EST ARGENT (Groupe VEOLIA)	16	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88

6.10 Synthèse des installations supprimées du champ d'enquête

Le tableau ci-après liste l'ensemble des installations qui étaient listées dans le PRPGD et ont été supprimées du champ d'enquête dans le cadre de l'Observatoire 2018 des déchets du BTP de la Région Grand Est, ainsi que celle qui étaient listées dans le champ d'enquête de l'Observatoire 2018 des déchets du BTP de la Région Grand Est mais qui ont été retirées du champ d'enquête 2019 ou 2020, en précisant le motif de retrait du champ d'enquête.

Tableau 65 : Liste des installations supprimées du champ d'enquête 2018, puis des champs d'enquête 2019 et 2020, et motif de suppression

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
Installation de recyclage matière	UNILIN SAS	BAZEILLES	8	Pas de recyclage de bois provenant du BTP.		
Centrale à béton	EQUIOM BETONS (Groupe CRH)	EPOTHEMONT	10	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP.		
Installation de recyclage matière	SARL JEAN POIRIER	VILLE SOUS LA FERTE	10	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP.		
Plateforme de regroupement ou de tri	CHAMPENOISE ENVIRONNEMENT	BETHENY	51	Le site n'est plus en activité depuis le sinistre du 24/10/2016.		
Plateforme de regroupement ou de tri	CHIMIREC VALRECOISE	SAINT BRICE COURCELLES	51	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP. Il s'agit d'un site de regroupement d'huiles usagées principalement.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SUEZ (Ex EDINORD)	TINQUEUX	51	Le site n'est plus en activité		
Plateforme de regroupement ou de tri	EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE	BLACY	51	Il s'agit d'une plateforme logistique.		
Installation de recyclage matière	LABO SERVICES	SAINT-BRICE-COURCELLES	51	Etablissement fermé le 28-06-2013		
Installation de recyclage matière	ROHRBACHER SARL	EPERNAY	51	Site de récupération d'huiles usagées. Pas de déchet du BTP.		
Plateforme de concassage, broyage	COLAS NE (Ex SCREG EST)	MARDEUIL	51	L'adresse à Mardeuil est celle du centre de Travaux d'Eprenay dont dépend la plateforme de concassage de Monthelon. Il n'y a pas de plateforme sur le site de Mardeuil, mais le centre de travaux sert d'adresse postale pour la plateforme.		

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
Installation de recyclage matière	SUIPPASE DE RECUPERATION	SUIPPES	51	Activité de casse automobile. Pas de traitement de déchets du BTP.		
Centrale enrobage	CHAMPENOISE D'ENROBES	SOMMESOUS	51	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Centrale enrobage	EIFFAGE Génie Civil	LA VEUVE	51	Centrale d'enrobage mobile qui n'existe plus depuis 2017.		
Centrale enrobage	REIMS ENROBES (Groupe EUROVIA)	REIMS	51	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Plateforme de regroupement ou de tri	LORVAL	TOUL	54	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Plateforme de regroupement ou de tri	BARISIEN SAS	BRIEY	54	Le site n'est plus en activité.		
Installation de recyclage matière	RECYLOR	HEILLECOURT	54	Liquidation judiciaire.		
Centrale enrobage	COLAS NORD EST	NANCY	54	Il s'agit de locaux administratifs et non d'une installation de gestion de déchets.		
Centrale enrobage	GERLAND ROUTES	TOUL	54	Cette installation n'existe pas.		
Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression du champ d'enquête		
Centrale enrobage	MONT SAINT MARTIN ENROBES	MONT ST MARTIN	54	Le site n'est plus en activité.		
Centrale enrobage	PONT A MOUSSON ENROBES	PONT A MOUSSON	54	Cette installation a fermé.		
Plateforme de concassage, broyage	BETON ET TRAVAUX	BITCHE	57	Fabrication de béton prêt à l'emploi.		
Installation de recyclage matière	BROVEDANI BTP	FAULQUEMONT	57	Liquidation judiciaire en 2016.		
Plateforme de regroupement ou de tri	CEDILOR (Gr VEOLIA)	AMNEVILLE	57	Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP. <i>Remarque : à remettre dans la liste pour l'Observation 2019 car en réalité elle</i>		

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
				<i>accueillerait des déchets de peinture, etc.</i>		
Plateforme de regroupement ou de tri	EDI (EURO DIEUZE INDUSTRIE)	DIEUZE	57	Installation de traitement et élimination de déchets dangereux provenant de l'industrie ou d'éco-organismes.		
Installation de recyclage matière	EUROVIA (Groupe VINCI)	RUSSANGE/AUDUN LE TICHE	57	Cette installation est une installation d'excavation de laitiers		
Installation de recyclage matière	LEONHART	SARRALBE	57	Cette installation n'a aucune activité liée aux déchets.		
Plateforme de regroupement ou de tri	POINT P	METZ	57	Point de vente de matériaux neufs n'ayant pas mis en place de déchèterie professionnelle..		
Installation de recyclage matière	RECYLOR	CREHANGE	57	Liquidation judiciaire.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SCORI EST AMNEVILLE	AMNEVILLE	57	Installation de traitement de déchets dangereux. Cette installation a indiqué ne pas réceptionner de déchets du BTP.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SITA LORRAINE	METZ	57	Pas de traitement de déchets sur cette installation. Cette adresse correspond uniquement à une base de départ de collecte.		
Installation de recyclage matière	SITA LORRAINE	SAINT-AVOLD	57	Pas de traitement de déchets sur cette installation. Cette adresse correspond uniquement à une base de départ de collecte.		
Installation de recyclage matière	SOLOR GRANULATS	BEZANGE LA PETITE	57	Liquidation judiciaire.		

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
Installation de recyclage matière	VTB	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	57	Cette installation est un centre de regroupement de déchets de collectivité.		
Centrale enrobage	EUROSPHALTE	PELTRE	57	Cette installation a fermé.		
Centrale enrobage	EUROVIA LORRAINE	HOMMARTING	57	Centrale d'enrobage mobile qui n'existe plus depuis 2016.		
Centrale enrobage	MONT SAINT MARTIN ENROBES	EBLANGE	57	Cette installation a fermé.		
Installation de recyclage matière	CENTRE ALSACE RECYCLAGE	BENFELD	67	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Installation de recyclage matière	CENTRE ALSACE RECYCLAGE	KERTZFELD	67	Ferrailleur. Etablissement fermé.		
Installation de recyclage matière	CETTERA	GEISPOLSHHEIM	67	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Plateforme de regroupement ou de tri	INRR	STRASBOURG	67	Installation de fabrication de palettes de manutention. Pas de réception de déchets du BTP.		
Installation de recyclage matière	Suez NORD EST BISCHHEIM	BISCHHEIM	67	Ce sont des locaux administratifs.		
Centrale enrobage	COLAS NORD EST	STRASBOURG	67	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression du champ d'enquête		
Plateforme de regroupement ou de tri	AGRIVALOR	WITTENHEIM	68	Il s'agit d'une installation de compostage qui ne traite pas de déchet du BTP.		
Plateforme de regroupement ou de tri	COVED	ASPACH LE HAUT	68	Il s'agit d'un centre de tri de collectes sélectives.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SARDI (Groupe Schroll)	COLMAR	68	Il s'agit d'un centre de tri de déchets ménagers.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SODEC	SAINT LOUIS	68	Il s'agit d'un négociant de fers et métaux.		

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
Installation de recyclage matière	SUEZ	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68	Ce site est fermé.		
Installation de recyclage matière	Suez Nord EST	RETZWILLER	68	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SUEZ RV ENERGIE	ILLZACH	68	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SUNDGAU COMPOST	HIRSINGUE	68	Il s'agit d'une installation de compostage qui ne traite pas de déchet du BTP.		
Installation de recyclage matière	TRITER	ASPACH LE HAUT	68	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Installation de stockage de déchets inertes	TP3F ISDI	HESINGUE	68	Cette installation n'est plus en activité.		
Plateforme de regroupement ou de tri	SICOVAD	EPINAL	88	Cette installation était en doublon avec une autre installation.		
Installation de stockage de déchets inertes	SAGRAM (ETS BARRIERES) (ISDI SAINT NABORD)	SAINTE NABORD	88	Cette installation n'existe pas.		
Carrière	CPE BETON ET	WARCQ	8		L'arrêté n'autorise pas le remblaiement par déchets inertes	
Carrière	CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE	PONT SUR SEINE	10		Les inertes extérieurs sont interdits	
Carrière	MORGAGNI (Société des Carrières de l'Est, groupe COLAS)	PERIGNY LA ROSE	10		Remblaiement interdit par apports de matériaux extérieurs	
Carrière	CHARLES MORONI	CAUROY LES HERMONVILLE	51		A l'arrêt	
Carrière	CHARLES MORONI	ECRIENNES	51		Cessation d'activité	
Carrière	BONGARZONE	FRESNE SUR APANCE	52		cessation d'activité	
Carrière	BONGARZONE	GILLEY	52		AP du 3/9/2008 : le remblayage de la carrière par apport de	

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
					matériaux extérieurs est interdit	
Carrière	BONGARZONE	GRANDCHAMP	52		AP du 7/2/2007 : le remblayage de la carrière par apport de matériaux extérieurs est interdit	
Carrière	BOULOGNE	MAGNEUX	52		Même site que Brousseval	
Carrière	BOULOGNE	PERTHES	52		cessation d'activité	
Carrière	EQIOM GRANULATS	ROLAMPONT	52		X	
Carrière	TERRA VHM	LIFFOL LE PETIT	52		X	
Carrière	COGESUD	MESSEIN	54		Ce n'est pas une carrière	
Carrière	SRDE	BERNECOURT	54		remblayage avec matériaux extérieurs interdit	
Carrière	CHARDOT TP	COMMERCY	55		Cessation d'activité	
Carrière	CARRIERE SCRE	HERANGE	57		Pas de site trouvé à ce lieu	
Carrière	PIERRE DE BRIEY SAS	ROSSELANGE	57		Pas d'établissement trouvé à ce lieu	
Carrière	VAGLIO SAS	AMNEVILLE	57		Pas d'établissement trouvé à ce lieu	
Carrière	GRAVIERES D'ALSACE LORRAINE (GAL) - EUROVIA	HOERDT	67		Remblayage par des matériaux extérieurs au site est interdit (AP du 2 mai 2019)	
Carrière	LEONHART (DE BONNEVAL)	SELESTAT	67		Remblayage par des matériaux extérieurs interdit en principe (sauf des raisons de sécurité)	
Carrière	REMEX EST GRANULATS	BISCHOFFSHEIM	67		Pas de carrière REMEX à Bischoffsheim	

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
					mais une carrière Est granulat avec remblaiement par apport d'inertes extérieurs interdits	
Carrière	HELMBACHER	ESCHAU	67		remblayage avec des matériaux autres des granulats enrochement ou ceux existant naturellement sur le site interdits	
Carrière	SABLIERE DE LA PECHERIE	SAINT DIE DES VOSGES	88		N'est plus une carrière	
Carrière	SAGRAM CHAVELOT - BASSIN DE REMBLAIEMENT	CHAVELOT	88		Aucun matériau extérieur autorisé	
Centrale d'enrobage	Aube Matériaux Valorisation (AMV)	LA CHAPELLE SAINT LUC	10		Ce n'est pas un poste d'enrobé	
Centrale d'enrobage	CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE (Groupe EUROVIA)	PUITS ET NUISEMENT	10		C'est une carrière mais pas un poste d'enrobé	
Centrale d'enrobage	S.E.A. (Société des Enrobés de l'Aube)	ST PARRS LES VAUDES	10		Ne doit pas tourner	
Centrale d'enrobage	CARRIERES SAINT-CHRISTOPHE	SEMOUTIERS MONTSAON	52		Ce n'est pas un poste d'enrobé	
Centrale d'enrobage	SRDE Avrainville	AVRAINVILLE	54		C'est une carrière de calcaire mais pas un poste d'enrobé	
Centrale d'enrobage	NANCY ENROBES	FLEVILLE DEVANT NANCY	54		Plateforme de concassage mais ne fait plus d'enrobé	
Centrale d'enrobage	COLAS NORD EST	NANCY	54		Ce sont des bureaux	
Centrale d'enrobage	SMAC ACIEROID	NANCY	54		Ce sont des bureaux	
Centrale d'enrobage	SOCIETE DES CARRIERES DE L EST - EST COGESUD (Groupe COLAS NORD EST)	NEUVES MAISONS	54		Ce n'est pas un poste d'enrobé	
Centrale d'enrobage	PONT A MOUSSON ENROBES	PONT A MOUSSON	54		C'est fermé pour les enrobés	

Type d'installation	Nom	Ville	Département	Motif de la suppression 2018 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2019 du champ d'enquête	Motif de la suppression 2020 du champ d'enquête
Centrale d'enrobage	GERLAND ROUTES	TOUL	54		N'existe pas	
Centrale d'enrobage	TRABET	ST JEAN LES BUZY	55		Installation mobile	
Centrale d'enrobage	TRABET	HENRIVILLE	57		Installation mobile	
Centrale d'enrobage	EUROVIA LORRAINE	HOMMARTING	57		Installation mobile	
Centrale d'enrobage	EUROSPHALTE	PELTRE	57		A fermé	
Centrale d'enrobage	SARRE ET MOSELLE ENROBES (SEME) (GIE COLAS-GERE-WEILLER)	KESKASTEL	67		A fermé	
ISDND	Isdnd de Flévy	FLEVY	57		Fin d'autorisation d'exploiter	
ISDND	Isdnd Bar-sur-Seine	BAR-SUR-SEINE	10		Fin d'autorisation d'exploiter	
ISDND	Isdnd de Conflans-en-Jarnisy	CONFLANS EN JARNISY	54		Fin d'autorisation d'exploiter	
ISDI	ISDI de Bergères	BERGERES	10			Cessation déclarée
ISDI	ISDI de La Motte Tilly	LA MOTTE TILLY	10			Cessation déclarée
ISDI	ISDI de Meurville	MEURVILLE	10			Cessation déclarée